

DOCUMENT DE RÉFLEXION

ÉTATS GÉNÉRAUX 2026

19 février 2026

Table des matières

Introduction : Daniel Bourgeois, directeur de la recherche	page 3
Habiter l'Acadie : Cultures, institutions et territoires au 21 ^e siècle : Mathieu Wade	page 6
Apprentissage tout au long de la vie : Kim Thériault	page 27
Santé et vitalité des communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick : enjeux et perspectives : Stéphanie Collin	page 43
Le développement économique de l'Acadie au Nouveau-Brunswick : Pierre-Marcel Desjardins	page 55
Pouvoir et droits de l'Acadie au Nouveau-Brunswick : Daniel Bourgeois	page 105
Les 90 questions posées par les chercheurs dans le présent rapport	page 130

Introduction

Depuis le 15 août 1881, l'Acadie se rassemble sporadiquement pour délibérer sur les grands enjeux de l'heure et à l'horizon afin de prendre des décisions fondamentales sur son avenir. Les conventions nationales ont permis à l'Acadie de choisir ses symboles nationaux tels que le drapeau, l'hymne, la fête et la devise, mais elles ont aussi permis de « faire commun » : elles ont accueilli des Acadiens et Acadiennes des quatre coins de l'Atlantique pour partager leurs enjeux respectifs et en commun afin de déterminer les actions requises pour assurer la vitalité de notre langue, notre culture et notre communauté. Elles ont réussi. Or, puisque les enjeux évoluent et des rassemblements sporadiques sont toujours nécessaires, l'Acadie du Nouveau-Brunswick a organisé des « états généraux » en 2004 et en 2014 et elle organise ceux de 2026.

Le projet des États généraux 2026 fut lancé en 2024 par la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB). En partant, on décida que ce rassemblement allait prioriser la recherche et la démocratie. Au printemps 2025, on mena un sondage auprès du public acadien pour lui laisser choisir les thèmes prioritaires. Les 121 répondants ont identifié cinq grands thèmes¹ :

- L'apprentissage tout au long de la vie
- La santé et le mieux-être
- La culture, la fierté et l'identité
- Le pouvoir et les droits
- Le développement économique

Par la suite, on embaucha cinq chercheurs pour préparer un rapport de quinze à vingt pages sur chacun des thèmes afin d'alimenter la réflexion des personnes qui allaient participer aux États généraux 2026. Chacun des cinq rapports devait tracer le bilan des événements qui ont eu lieu dans le secteur respectif depuis les états généraux précédents. Il devait aussi proposer des enjeux potentiels à l'horizon qui se dessinent à partir de ces événements et ces tendances. Les chercheurs devaient aussi proposer quelques questions pour faciliter les délibérations.

En plus de leur thème, on a demandé aux chercheurs d'aborder cinq éléments transversaux :

- L'inclusion/diversité sociale (aînés, jeunes, femmes, genres, nouveaux arrivants)
- La géographie (rural/urbain, local, régional, provincial, national, international)
- Les lois et les politiques publiques (droits linguistiques, programmes, financement)
- La production de données en appui de l'action (pratiques établies sur les preuves)
- Le bénévolat (recrutement, rétention, formation initiale, formation continue, etc.)

Ce rapport présente les fruits de ces labeurs. Il se divise en cinq chapitres – un par thème – mais certains éléments chevauchent plus d'un thème. Par exemple, la gouvernance en

¹ En fait, le sondage a priorisé les cinq thèmes suivants : (1) l'éducation, (2) le développement de la petite enfance, (3) la santé, (4) l'identité et la fierté acadienne/francophone et (5) le pouvoir politique. Le comité aviseur sur les États généraux, composé d'une représentante d'une douzaine d'organismes acadiens sectoriels, a ensuite combiné certains thèmes (par exemple : l'éducation et le développement de la petite enfance), ce qui a permis d'ajouter à la liste finale certains thèmes moins prioritaires (par exemple : le développement économique).

éducation est abordée dans le chapitre sur l'apprentissage tout au long de la vie et celui sur le pouvoir et les droits, tandis que le rôle culturel et identitaire de l'école fait partie du chapitre sur l'apprentissage tout au long de la vie et celui sur la culture, la fierté et l'identité. Chacun des chapitres les aborde d'un angle particulier. Cela reflète la complexité de notre société.

Dans le premier chapitre, Mathieu Wade présente son analyse de l'évolution de la culture et de l'identité acadienne et francophone en rappelant que ces phénomènes sont en lien étroit avec les institutions et le territoire. Notre société civile se fragmente, notamment par la diversification des groupes selon l'origine, le genre, l'âge, etc., tout en étant unifiée par la municipalisation du territoire et la régionalisation de services publics importants. La culture, y compris les arts et les artistes, se retrouvent dans le tourbillon. Son analyse lui permet d'aborder des enjeux importants tels que le patrimoine, l'Acadie sur Wikipédia, le rôle des écoles dans la construction identitaire et la transmission de la langue et la culture, la petite enfance, l'affichage commercial et toponymique et la gouvernance municipale et régionale.

Le chapitre suivant, rédigé par Kim Thériault, porte sur l'apprentissage tout au long de la vie, c'est-à-dire le développement de la petite enfance, l'éducation élémentaire et secondaire, la formation postsecondaire et l'éducation aux adultes, y compris l'alphabétisation. Au sein de chaque section, elle aborde le curriculum et la pédagogie, ainsi que d'autres problématiques. Elle soulève plusieurs enjeux importants, notamment la dualité en petite enfance, l'inclusion, la politique d'aménagement linguistique et culturelle, le plan éducatif et l'intimidation. Elle en conclut que, comme c'est le cas ailleurs, « l'apprentissage est un projet de société » en Acadie.

Le troisième chapitre aborde la santé et le mieux-être en Acadie. Stéphanie Collin nous en dresse le bilan de la dernière décennie et les enjeux potentiels en fonction de trois axes : les déterminants de la santé, le recrutement et la rétention des professionnels de la santé et la gouvernance et la gestion des institutions en santé. Selon elle, les réformes du système de santé menées depuis 2002 reconnaissent la dualité linguistique en ce qui concerne la gestion et la prestation de soins de santé mais ne porte pas suffisamment d'attention aux aspects linguistiques et culturels de ces trois axes. Elle invite les participants à réfléchir au système de santé en français en fonction de ces trois axes dans le but d'assurer la vitalité de l'Acadie.

Pierre-Marcel Desjardins note que la province a connu une croissance démographique d'une grande ampleur depuis 2004, notamment dans la région de Moncton, le centre urbain avec la plus grande croissance économique au cours des dix dernières années au Canada. L'évolution de l'économie coïncide avec d'importantes disparités économiques au Nouveau-Brunswick, principalement urbaines-rurales, mais également hommes-femmes. La population avec une connaissance de l'anglais et du français se retrouve généralement au-dessus de la moyenne. Enfin, les régions francophones dépendent davantage des ressources naturelles alors que les personnes bilingues et particulièrement les personnes unilingues francophones sont très peu présentes dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC).

Enfin, Daniel Bourgeois présente, en ordre décroissant d'autonomie, les mécanismes qui peuvent fournir à l'Acadie la capacité de prendre des décisions « par et pour » ses membres.

Selon lui, un parlement ou « assemblée nationale » est le mécanisme idéal dans le système en vigueur. Il argue que les récentes municipalisation du territoire et décentralisation de services publics aux mains des commissions de services régionaux permettent l'établissement d'un parlement de l'Acadie, moyennant certaines démarches. Suivent dans l'ordre : la députation acadienne à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et au Parlement du Canada; le pouvoir acadien au sein des institutions sous-étatiques telles que les municipalités, les conseils scolaires et la régie de santé; la dualité institutionnelle; la présence acadienne au sein des conseils d'administration des institutions étatiques; et la participation citoyenne et leurs démarches politiques « par et pour » l'Acadie entre les élections fédérales, provinciales et sous-étatiques. Il aborde également les droits individuels et collectifs des Acadiens en notant que certains droits collectifs ne sont pas mis en œuvre à la hauteur de la jurisprudence.

Chacun des chapitres, à sa manière, informe, suscite, provoque et remet en question. Il ne faut toutefois pas les lire comme des mémoires à l'intention du gouvernement. Dans l'esprit des jeux olympiques, ce rapport est un bâton que les chercheurs, après la terminaison de leur tour de piste, remettent aux prochains intervenants, soit les personnes qui participeront aux États généraux 2026. Celles-ci devront compléter leur tour de piste : lire et digérer le rapport et délibérer sur les enjeux imminents de l'Acadie à partir des données et des analyses fournies par les chercheurs dans le but de proposer des résolutions qui guideront les actions futures devant assurer la vitalité de l'Acadie. Ces actions seront menées par d'autres intervenants – les individus, les entreprises, les organismes et les institutions de l'Acadie – lors de leur tour de piste : leurs efforts et leurs ressources devront viser la réalisation des résolutions adoptées.

Finalement, les délibérations et les résolutions qui seront produites par les personnes qui participeront aux États généraux 2026 devraient non seulement « faire commun » et encadrer les actions pendant la prochaine décennie, mais également se juxtaposer aux délibérations et aux résolutions produites en 2004 et en 2014, ainsi que celles des prochains états généraux. En effet, il faudra non seulement un jour évaluer l'atteinte des résolutions adoptées lors des États généraux 2026, mais aussi celles des états généraux précédents pour voir si ces grands rassemblements sont une réussite qui méritent de se répéter aux dix ans ou tournent en rond et requièrent un nouveau mécanisme de délibérations et de « faire commun » en Acadie. Pour guider cette évaluation sommative longitudinale, il faudra déterminer ce qu'on entend par « vitalité », ainsi que les indicateurs qui permettront de mesurer si elle est forte ou faible en Acadie. Autrement, les recherches, les rassemblements et les résolutions serviront à peu de choses. Cette réflexion devrait être amorcée et achevée avant les prochains états généraux.

Daniel Bourgeois, Ph.D.
Directeur de la recherche
États généraux 2026

Habiter l'Acadie Cultures, institutions et territoires au 21^e siècle

Mathieu Wade, Ph.D.

Principes directeurs

L'Acadie, c'est d'abord et avant tout une langue et de la culture. Pour un peuple sans État comme l'Acadie, la culture joue un rôle fondamental. Être Acadien.ne, ce n'est pas une citoyenneté, ce n'est pas un statut légal; c'est d'abord et avant tout une appartenance culturelle, le sentiment de faire partie du groupe, de se sentir interpellé par son histoire, par ses expressions culturelles, par ses projets. Être acadien.ne, ce n'est pas un statut, c'est un *choix*. Il faut donc rendre ce choix viable et attrayant.

Tout projet de société acadienne doit s'appuyer sur la culture. En tant que minorité sans institutions étatiques formelles, c'est la culture qui sert de ciment au peuple acadien. Tout projet de société doit être soucieux d'entretenir et de solidifier ce ciment et de veiller aux conditions qui favorisent l'expression culturelle et qui permettent à cette expression d'irriguer toutes les sphères de la société (l'économie, la politique, le travail, les loisirs, etc.).

Il n'y a pas UNE culture acadienne. L'Acadie est faite d'une diversité de sensibilités, de pratiques, de préférences. Ces différences sont régionales, urbaines, rurales, générationnelles, ethniques, religieuses. Malgré le fait que la plupart des Brayons sont acadiens, plusieurs d'entre eux préfèrent s'identifier à la Brayonie plutôt que ou davantage qu'à l'Acadie. Les différences sont également liées à la classe sociale, à l'origine, à l'orientation sexuelle. **Il est préférable de parler de culture en Acadie plutôt que de culture acadienne.**

La culture ne se résume pas aux arts. Si les arts sont un vecteur culturel important, la culture s'exprime aussi dans plusieurs autres domaines, comme la gastronomie, l'architecture, l'urbanisme, les loisirs, le travail, la politique, etc. Il faut faire attention de ne pas limiter la discussion sur la culture à sa dimension artistique. La culture est l'expression plurielle d'un groupe dans son rapport au monde.

Soutenir la culture acadienne, c'est soutenir la langue française. Malgré la diversité des expressions culturelles acadiennes, elles reposent sur un socle commun : le français. Tout projet de société acadien doit défendre et promouvoir la langue française et chercher à en faire une langue **normale, attrayante et pertinente**. Pour ce faire, il faut que l'Acadie ait des choses à dire sur la complexité de notre société, qu'elle permette à l'individu de s'ancrer dans un territoire et une communauté et qu'elle lui permette de faire sens du monde qui l'entoure.

Les grandes époques culturelles en Acadie

La culture en Acadie est à un moment charnière. Les **nouvelles technologies** (intelligence artificielle (IA), réseaux sociaux, algorithmes), **l'immigration** et la **pleine municipalisation** sont des éléments qui viennent redéfinir le rapport que l'Acadie entretient avec elle-même et avec le monde. Ces mutations sont profondes et complexes. Ce n'est pas la première fois que

l'Acadie connaît de tels bouleversements. Elle a déjà traversé des transformations importantes et un bref retour sur ces périodes peut être utile pour contextualiser l'époque dans laquelle nous nous trouvons. La culture est quelque chose de dynamique, de vivant, et on ne peut pas unilatéralement contrôler l'expression culturelle. Cependant, on peut tenter de comprendre le contexte afin d'identifier des pistes d'action.

L'Acadie traditionnelle (1763-1960)

L'Acadie du retour jusqu'au milieu du 20^e siècle reposait sur des traditions orales et la transmission de la culture s'effectuait par des voies très différentes d'aujourd'hui. Elle se caractérisait par un relatif isolement des communautés entre elles, isolement dû à l'absence de grands médias de masse et d'infrastructures de transport. La culture était marquée par l'influence de la religion et peu des œuvres produites à cette époque (mis à part l'architecture religieuse) ont survécu à l'épreuve du temps. Les archives du Centre d'études acadiennes regorgent de contes, de chansons, de références à des danses, de recettes, de pratiques qui ont aujourd'hui complètement disparues. Malgré tout, certains artistes se sont démarqués et ont produit des œuvres plus pérennes : Anna Malenfant, Pascal Poirier, Arthur LeBlanc, Napoléon Landry, Philomène Belliveau, Jeanne Léger, etc.

Dans les années 1960, des chercheurs en sciences sociales ont étudié la disparition d'un certain mode de vie acadien. Les jeunes partaient en ville étudier plutôt que de travailler la terre. La radio et la télévision venaient briser l'isolement culturel des villages acadiens et allaient finir par faire taire définitivement la tradition orale qui s'était transmise depuis des générations. Ironiquement, c'est alors que l'oralité acadienne se taisait et qu'émergeaient de nouvelles voix qu'on s'est mis à parler de la sortie de l'Acadie d'un long silence.

L'Acadie moderne (1960-2010)

On associe généralement la modernité culturelle acadienne à l'urbanisation accélérée de la population, à la sécularisation des institutions politiques et à la professionnalisation des arts. Une nouvelle culture populaire acadienne a remplacé le folklore et l'oralité. Depuis les années 1970, les transformations du paysage culturel ont été fulgurantes. Dans la foulée de la révolution tranquille, le rôle de la religion dans la société, surtout dans les institutions collectives acadiennes, s'est considérablement rétréci. La société civile s'est professionnalisée et s'est davantage intégrée à l'État. Le milieu associatif s'est bonifié et spécialisé.

Dans le contexte de la Révolution tranquille, les trajectoires artistiques se sont institutionnalisées et professionnalisées. L'Université de Moncton offre des formations en théâtre, en arts visuels, en musique. Des écoles de danse ont été créées. Les concours permettant de cultiver la relève, les agents permettant de gérer les carrières, les réseaux de distribution et de diffusion permettant d'assurer la visibilité et la rencontre avec les publics, et les prix permettant de reconnaître l'excellence se sont multipliés. Les espaces de diffusion se sont multipliés : maisons d'édition, radio, télévision, salles de spectacle, galeries, festivals, etc.

Avec la professionnalisation des artistes et l'institutionnalisation de la diffusion, on a vu apparaître une culture populaire acadienne autour d'artistes phares comme 1755, Edith Butler, Angèle Arsenault, Antonine Maillet, Calixte Duguay, Donat Lacroix, Herménégilde Chiasson, Gérald Leblanc, Cayouche, Radio Radio, Lisa LeBlanc, Les Hay Babies, etc. Ces artistes

connaissent une renommée en Acadie et servent souvent à exporter l'identité acadienne ailleurs dans le monde. Néanmoins, malgré quelques émissions culturelles diffusées à Radio-Canada, notamment, l'Acadie n'a pas une masse critique suffisante pour créer un *star system* qui rendrait sa culture auto-référentielle.

Sur le plan sociétal, la modernité acadienne se caractérise surtout par l'entrée de l'Acadie dans la classe moyenne et la société de consommation. L'agriculture de subsistance qui caractérisait la période précédente est presque complètement disparue, les villages et les régions rurales ont connu un exode et le niveau de vie de la population acadienne a augmenté considérablement pour rejoindre celui de la population anglophone.

Sur le plan politique, l'Acadie est formellement reconnue comme une communauté linguistique possédant des droits égaux à ceux de la communauté anglophone. Les principales luttes politiques acadiennes visent à appliquer et à bonifier les droits linguistiques et à lutter pour la dualité dans un certain nombre de secteurs.

L'Acadie algorithmique (2010-)

Depuis une quinzaine d'années, nos sociétés connaissent une mutation profonde qui bouleverse les modes de production, de réception et de transmission de la culture. L'arrivée d'Internet et plus récemment des plateformes numériques (YouTube, Facebook, Instagram, TikTok, Spotify, etc.) et de l'IA, est en train de redéfinir en profondeur les contours de la culture et du pouvoir politique. Si les médias traditionnels – radio, télévision, journaux, cinéma – jouent encore un rôle indéniable, ils ne sont plus les points de passage obligés qu'ils étaient par le passé. Une part de plus en plus importante de la consommation culturelle – surtout celle des jeunes – et du débat public se fait sur des plateformes où les créateurs de contenus trouvent leurs publics par l'intermédiaire d'algorithmes. Ces contenus s'insèrent dans des infrastructures différentes de celles de la période précédente et redessinent les contours de l'espace public acadien. Les réseaux sociaux et les plateformes numériques sont devenus les principaux lieux de diffusion et de consommation culturelle et servent d'espace public. Au sein de ces espaces, l'Acadie doit concurrencer avec un flux globalisé de contenu. Les trajectoires artistiques et les institutions culturelles classiques coexistent avec des trajectoires et des espaces nouveaux, en lien avec les logiques propres aux algorithmes.

La fragmentation de la société civile

Le milieu associatif acadien demeure spécialisé, mais il ne dispose plus de mécanismes formels de concertation et de coordination depuis 2015-2016. Les mobilisations sociales sont de plus en plus ponctuelles. Les gains à obtenir par la voie judiciaire semblent être de plus en plus minces et symboliques : les dernières révisions de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) ont été techniques et la grande lutte de la SANB ces dernières années est celle des exigences linguistiques pour le poste symbolique de la lieutenante-gouverneure. S'il y a des gains substantiels à aller chercher pour l'autonomie politique et culturelle de l'Acadie, c'est de moins en moins clair qu'ils passeront par les tribunaux. Le droit est aujourd'hui moins un instrument politique qu'un rempart. Il faut donc trouver de nouveaux moyens d'actions.

La nouvelle diversité culturelle acadienne

L'Acadie a connu une vague d'immigration sans précédent. Les institutions acadiennes comme les écoles, l'université et les collèges communautaires accueillent désormais une population multiculturelle. À l'Université de Moncton, 30 % de la population étudiante est internationale; dans les CCNB, la population internationale représente 46 % des inscriptions. Il s'agit d'une situation inédite dans l'histoire de l'Acadie. Comment l'Acadie peut-elle intégrer cette nouvelle diversité et tirer son épingle du jeu de la mondialisation ?

La municipalisation du territoire

La période actuelle a apporté son lot de fragmentations, mais elle a aussi apporté l'unification d'un territoire politique potentiel : le municipal et le régional. Depuis 2022, le territoire acadien est presque pleinement municipalisé pour la première fois depuis les années 1960. Le palier municipal a le potentiel de devenir un des lieux centraux du pouvoir politique acadien. Non seulement les municipalités peuvent-elles jouer un rôle important dans la promotion de la culture, elles ont le potentiel de créer des cultures politiques aux échelles locale et régionale.

La vitalité linguistique : ciment culturel en Acadie

Il n'y a pas de culture acadienne unique. La culture acadienne est plurielle, mais elle repose sur un socle commun : le français. Une culture vivante crée une langue forte, et une langue forte crée une culture vivante. Puisque la langue et la culture sont liées, commençons par agir sur la vitalité de la langue.

C'est quoi la vitalité linguistique ?

La vitalité linguistique, c'est la probabilité qu'une langue minoritaire comme le français soit utilisée et transmise aux prochaines générations. Plus la vitalité est forte, plus la langue est utilisée, plus elle est transmise, et moins il y a d'assimilation.

Qu'est-ce qui influence la vitalité d'une langue ?

Les institutions

Le meilleur moyen de renforcer la vitalité linguistique, c'est d'avoir le plus d'institutions possibles où le français peut circuler normalement. C'est ce qu'on appelle de la **complétude institutionnelle** : la capacité de l'Acadie à **répondre aux besoins et désirs de sa population**. Est-ce que les individus trouvent des ressources en français pour s'accomplir et s'épanouir ? Plus il y a d'institutions acadiennes et francophones, plus les individus auront tendance à se tourner vers l'Acadie et la langue française dans leur vie quotidienne. L'Acadie dispose d'un certain nombre de ces institutions, et on peut dire qu'elle en possède probablement plus que jamais dans son histoire : municipalités, éducation (garderies, écoles, universités, collèges), santé (hôpitaux, cliniques, foyers de soin), arts et médias (salles de spectacle, éditeurs, radios, télévision, etc.), commerces, etc.

Les expériences

Pour qu'une langue soit utilisée et valorisée, elle doit être utile. Plus une langue est utile, plus elle permet de vivre des expériences et de rencontrer des gens. C'est pourquoi les institutions sont importantes. Elles permettent d'utiliser la langue, de faire des choses en français et de contribuer directement à accroître sa valeur.

Le premier élément qui détermine la valeur qu'un individu accorde à une langue, c'est **la fréquence d'exposition ou d'utilisation**. Plus on est exposé à une langue, plus on considère qu'elle est forte et plus on a d'occasions de s'en servir. C'est l'une des raisons pourquoi les institutions sont si importantes. C'est aussi pourquoi plus la proportion de francophones est forte dans une communauté, moins il y a d'assimilation. Plus on est exposés à une langue, plus elle est considérée normale et forte.

Le deuxième élément qui détermine le rapport à la langue est **la qualité des interactions** qu'elle permet. Est-ce que le français nous permet d'exprimer qui nous sommes et de comprendre, évaluer et critiquer le monde qui nous entoure ? Est-ce que notre langue nous permet de nous ouvrir sur le monde ? Ici on s'intéresse à **ce qui est dit avec la langue**.

Un chantier culturel doit miser à la fois sur les institutions francophones et sur la qualité des expériences qu'il est possible de vivre en français.

Axes d'intervention

La vitalité est abordée dans trois domaines clés : les arts, l'école et la gouvernance municipale et régionale. Ces trois secteurs représentent trois lieux principaux où l'Acadie exerce un certain contrôle sur la culture et l'identité.

Au sein de ces trois domaines, les deux facettes de la vitalité – les institutions et les expériences – sont abordées. La facette des institutions porte sur les infrastructures et l'écosystème qui rendent possible l'expression culturelle acadienne. Comment se porte l'écosystème institutionnel acadien ? Comment peut-on bonifier la gouvernance de sorte à favoriser davantage de vitalité et d'épanouissement collectif ?

Le volet des expériences porte sur les discours, les œuvres et les pratiques qui constituent l'Acadie. Comment l'Acadie se représente-t-elle ? Quels discours tient-elle sur elle-même ? Comment pourrait-on mettre à profit l'acadianité dans un ensemble de secteurs ?

Axe 1 : Les arts et la culture

La gouvernance des institutions

La stratégie globale

Lors de la Convention de l'Acadie du Nouveau-Brunswick de 2004, l'Association acadienne des artistes professionnels (AAAPNB) fut mandatée d'organiser des États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne. L'événement tenu en 2007 a rassemblé les forces

vives du milieu culturel acadien et a débouché sur la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne* en 2009. Ce document phare sert depuis à orienter la concertation et les actions en matière d'arts et de culture en Acadie.

La gouvernance du secteur artistique est aujourd'hui un exemple de concertation entre secteurs et organismes en Acadie. La Table de concertation provinciale en aménagement culturel du territoire rassemble des organismes sectoriels, des individus et des institutions publiques dans une visée commune. D'ailleurs, le secteur culturel est aujourd'hui celui qui fédère de manière la plus efficace et la plus organisée les principaux acteurs du milieu associatif acadien. Le vide laissé par la dissolution du Forum des organismes en 2015-2016 n'a pas été comblé par l'éphémère et informelle Coalition des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick.

Est-ce qu'il y a des améliorations <i>significatives et structurelles</i> à apporter à la gouvernance des arts et de la culture ?
Comment étendre le modèle de gouvernance des arts et de la culture à d'autres secteurs ?

Le financement des arts

Un sondage de la firme Hill Strategies réalisé en 2023 (Hills Strategies, 2023) fait état d'un sous-financement chronique du secteur culturel au Nouveau-Brunswick. Les infrastructures sont souvent désuètes et en mauvais état, le recours à des bénévoles est systémique et de nombreux événements doivent réduire leur programmation. Une autre étude de Hill Stratégies (2025) estime que le Nouveau-Brunswick se situe au dernier rang des provinces et des territoires en matière de financement public de la culture par habitant.

Comment expliquer le sous-financement chronique des arts ? Pourquoi le lobbying du secteur artistique ne porte-t-il pas fruit ?
Quels sont les secteurs les mieux financés ? Quels sont les secteurs les plus précaires ?
Quelles stratégies nouvelles pourraient être mises en place pour bonifier les enveloppes octroyées aux secteurs culturels ?

La diffusion des arts

L'Acadie n'a jamais été aussi bien organisée sur le plan de la diffusion artistique. On compte quatre maisons d'édition, de nombreux festivals dans toutes les régions de la province, trois salons du livre, des salles de spectacles, dix stations de radios communautaires, un diffuseur national, des galeries d'art, des musées, des sites touristiques, etc.

Sur le plan de l'organisation de la diffusion, on compte, entre autres, plusieurs agences d'artiste, des regroupements de diffuseurs (Réseau atlantique de diffusion des arts de la scène), des agences de promotion à l'international (Stratégie de promotion des artistes acadiens sur la scène internationale) et un bureau de l'Office national du film.

Le réseau de diffusion et de promotion des arts répond-t-il aux besoins de la communauté ? Avons-nous besoin de plus de lieux artistiques ? Si oui, lesquels ?
Quelles disciplines et quels publics sont sous-représentés ?

Le statut de l'artiste

En 2025, l'Assemblée législative adoptait la *Loi sur le Statut de l'artiste*. Cette loi encadre les relations contractuelles entre les artistes et les clients. Elle reconnaît également la contribution des artistes à la société. Cette loi arrive en même temps que l'intelligence artificielle menace de remplacer un certain nombre d'activités artistiques. En décembre 2025, Alcool Nouveau-Brunswick lançait une publicité entièrement générée par l'IA plutôt que de recourir à des talents locaux.

La reconnaissance du statut de l'artiste est survenue alors que l'écosystème de la production de contenu est en pleine révolution propulsée par l'IA. Les compétences reconnues par le statut de l'artiste risquent de devenir désuètes. Cette situation est généralisée et ne concerne pas seulement l'Acadie. Il faudra toutefois que la communauté acadienne mène sa propre réflexion sur le statut de l'art et des artistes et élabore des stratégies et revendique des politiques qui sont plus en phase avec le contexte actuel.

Comment renforcer le statut des artistes dans un contexte de concurrence avec l'IA ?
Faut-il limiter l'usage de l'IA à des fins créatives au sein des institutions publiques ? Faut-il revoir la définition de l'artiste ?
Quelles sont les nouvelles compétences qui deviendront centrales à l'activité artistique et quel sera leur impact sur l'efficacité de la Loi 35 ?

La gestion du patrimoine

En 2019, Rino Morin Rossignol lançait l'idée de créer une Bibliothèque nationale acadienne. Une telle institution aurait comme mandat de gérer les archives du peuple acadien. À l'heure actuelle, le Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson joue ce rôle de façon informelle et avec des ressources limitées. Des fonds d'archives importants (Antonine Maillet, Gérald Leblanc) se retrouvent ainsi dans d'autres institutions et le milieu associatif acadien n'a pas de politique claire en termes de dépôt de ses archives. L'absence de telles politiques représente une menace énorme pour notre mémoire culturelle et pour le travail d'historien et compromet notre capacité future à interpréter notre passé.

Plus encore, nous n'avons pas de politique d'archive adaptée au contexte de notre société digitale et algorithmique. Dans les années 1960, de vastes campagnes de collecte de données du patrimoine culturel oral acadien étaient menées, notamment par Catherine Jolicoeur et Anselme Chiasson. Ces données archivées au Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson relatent une Acadie qui est aujourd'hui disparue. Comment envisager la collecte de données patrimoniales dans un contexte numérique ?

Faudrait-il se doter d'une institution formellement assignée à la sauvegarde et à la gestion du patrimoine et établir des règles et des procédures plus explicites en termes d'archives ?

Les arts visuels

Il y a plusieurs salles d'exposition et galeries d'art en Acadie mais aucune collection permanente mettant en valeur les arts visuels acadiens. Les musées en Acadie se concentrent plutôt sur

l'histoire et le patrimoine. Un musée d'art acadien permettrait d'inscrire notre iconographie dans la durée et, de nous voir et de nous présenter au monde sous un autre angle.

Plusieurs petites sociétés se sont dotées de musées d'art. Pensons à l'Islande, qui, avec une population similaire à celle de l'Acadie, a un musée d'art depuis 1973 dans sa capitale Reykjavik.

Faudrait-il se doter d'un musée d'art acadien à la hauteur de ce dont disposent des petites nations de taille comparable à l'Acadie?

L'Acadie sur Wikipédia

Wikipédia est l'un des sites web les plus consultés au monde. La présence acadienne y est primordiale pour donner un accès à des informations fiables. À ce jour, le portail Acadie de Wikipédia compte 2047 articles, mais un rapport produit par Gabriel Arseneault et Mathieu Wade en 2020 fait état de la relative pauvreté des articles et d'une surreprésentation de l'Acadie coloniale au profit de l'Acadie contemporaine. À titre d'exemple, les articles sur les organismes acadiens (Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, Société nationale de l'Acadie, etc.) sont relativement sommaires et ne saisissent pas leurs contributions et les débats internes qui les animent. Bonifier la présence acadienne sur Wikipédia représenterait un bénéfice net pour le public. Ce bénéfice serait d'autant plus probant dans un contexte où l'IA devient l'interface première du web. L'IA se sert du contenu existant pour formuler ses réponses et Wikipédia représente en ce sens un espace de première importance où trouver du contenu fiable.

Comment bonifier la présence de l'Acadie sur Wikipédia afin d'assurer un libre-accès à des informations de qualité sur l'Acadie ?

L'Acadie en mots et en images

Dans cette section, nous abordons les manières dont l'identité acadienne est exprimée dans les arts. L'Acadie est évidemment plurielle et aucune institution n'exerce un contrôle total sur l'expression de l'acadianité. Le type d'action entreprise à ce niveau se distingue donc profondément des actions concernant la gouvernance et les institutions. Ici, on entame des dialogues, on cherche à susciter des discussions constructives autour de qui nous sommes et comment nous nous représentons nous-mêmes. Il ne s'agit donc pas d'imposer des visions de l'Acadie, mais de nous interroger sur les visions possibles.

Les arts narratifs

La littérature a historiquement joué un rôle central dans la prise de conscience et la formulation de l'identité acadienne. De Henry Longfellow à Antonine Maillet, en passant par Gérald Leblanc, Herménégilde Chiasson, France Daigle et Gabriel Robichaud, pour ne nommer qu'eux, la littérature est un moyen privilégié pour nous nommer et pour faire entendre notre voix, nos accents, nos points de vue.

On est en droit de s'interroger sur le rôle que joue la littérature acadienne à l'heure actuelle. Le genre est largement dominé par la poésie. Des 219 ouvrages publiés par Perce-Neige depuis sa fondation, 172 (78,5 %) sont des recueils de poésie et 42 seulement s'inscrivent dans des genres narratifs (romans, récits et théâtre). Ce genre ne rejoint qu'un public limité, composé

essentiellement d'initiés et de chercheurs universitaires. Il y a en effet un circuit relativement serré entre le milieu littéraire et l'Université de Moncton, illustré entre autres par le fait que la littérature est l'un des deux seuls doctorats offerts en sciences sociales (l'autre étant la linguistique). Autre illustration de ces liens serrés, six des neuf chercheurs postdoctoraux invités à l'Institut d'études acadiennes depuis 2015 ont été des littéraires ou ont travaillé sur la littérature (aucun en science politique, en économie, en urbanisme, etc.)

On peut s'interroger sur le quasi-monopole de la poésie dans la création littéraire acadienne et déplorer l'absence de personnages et de mises en récit des expériences acadiennes. Il y a là tout un chantier à explorer. Peut-on partir de ce constat pour se lancer un défi collectif : narrer nos expériences ? Créer des personnages à notre image ? Pour ce faire, il faut que la critique artistique sorte des murs de l'Université et rejoigne le public. À l'heure actuelle, l'Acadie dispose d'espaces de journalisme culturel (Anne-Marie Parenteau, Sylvie Mousseau), mais n'a pas d'espace de critique culturelle (Brun del Re et Cormier, 2015).

On peut aussi déplorer l'absence quasi-totale des essais parmi la liste des ouvrages publiés en Acadie. La quasi-totalité des essais publiés par nos maisons d'éditions portent sur la littérature. Des essais politiques, sociaux et culturels permettraient de susciter du débat public et d'enrichir la vie politique et intellectuelle en Acadie, comme ils le font très bien au Québec et en France, par exemple. Les universitaires devraient jouer un rôle de premier plan dans ce domaine. L'Université de Moncton, en tant qu'unique université francophone de la province, a le devoir de diffuser et de vulgariser les savoirs qu'elle produit et de contribuer au débat public.

Enfin, on observe cette même tendance à éviter la narration et la fiction au cinéma et à la télévision, où le documentaire est considérablement surreprésenté. Dans ce cas, les raisons sont différentes et touchent au milieu de la production et au financement. Peut-on encourager davantage de création de contenu narratif produit en Acadie ? Le contexte actuel de la diffusion ouvre un ensemble de possibilités en termes de formats (micro-séries, capsules, webséries, etc.)

Bref, on observe un phénomène structurel où la production culturelle acadienne, à l'exception de la musique, s'inscrit dans des créneaux peu prisés du grand public. Les arts demeurent trop campés dans des genres « élitistes » et « nichés », ne permettant pas de représenter l'Acadie à elle-même et au monde de façon diverse et efficace.

Comment développer des formes narratives (romans, cinéma, séries) et des essais grand public ?
Comment accroître la présence acadienne (création de contenu, communications, institutions, etc.) sur le web et les réseaux sociaux ?
Quel est le rôle des institutions fédérales (Radio-Canada, Office national du film, Téléfilm Canada) dans l'appui à la création de contenu narratif audiovisuel en Acadie ?

Axe 2 : L'école acadienne

La gouvernance de l'école en Acadie

Parmi toutes les institutions acadiennes, l'école est celle qui joue le rôle le plus fondamental pour la transmission et la protection de la langue et de la culture acadienne. Elle joue un rôle

primordial dans la socialisation des enfants et dans la construction de références partagées. Depuis l'adoption de la *Politique d'aménagement linguistique et culturel* (PALC) en 2014, les écoles acadiennes se sont donné des directives explicites concernant la gestion de la diversité et la construction identitaire, qui constitue « l'assise des actions qui seront mises en place dans le but de contribuer au projet de « faire société » et d'assurer la pérennité de la langue française ainsi que la transmission, l'enrichissement et le renouveau de la culture acadienne et francophone » (PALC, p. 69).

Les arts à l'école

Depuis l'adoption de la Stratégie globale, les partenariats entre le secteur des arts et les écoles se sont considérablement développés. Les artistes sont de plus en plus présents dans les écoles grâce à divers programmes : Les mots qui tournent, Créarts, GénieArts, Un artiste, une école, La Grande visite. À cela s'ajoutent des initiatives locales et ponctuelles. Du côté de la formation artistique, Sistema permet d'enseigner la musique à 1 000 élèves par jour dans diverses régions de la province. Certaines écoles ont des ensembles musicaux. On peut cependant déplorer la mise sur pause du concours Accros de la chanson, qui servait de tremplin à la relève musicale dans les genres populaires. Enfin, du côté des arts de la scène, les écoles acadiennes y font une moins grande place que les écoles anglophones. Ces dernières sont nombreuses à présenter des productions théâtrales étudiantes au grand public à chaque année, alors qu'on retrouve peu d'initiatives similaires dans les écoles acadiennes.

Comment mieux intégrer les arts à l'école et diversifier les disciplines ?
--

La gestion de l'école

La communauté acadienne possède un pouvoir de gestion scolaire en vertu des articles 16.1 et 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, de la *Loi sur les langues officielles du N.-B.*, de la *Loi sur l'égalité des communautés linguistiques* et de la *Loi sur l'éducation*. Ce pouvoir démocratique sur une institution étatique essentielle au développement de notre communauté est-il utilisé à son plein potentiel ? Les CED des trois districts francophones comptent 27 représentants élus au suffrage universel lors des élections municipales. Aux élections de 2021, 31 candidats se sont présentés pour combler ces 27 postes (Élections NB, 2021). Parmi ces 27 postes, quinze ont été élus par acclamation et quatre n'ont pas été comblés faute de candidatures. Le taux de participation électorale moyen était de 27,32 %. En 2016, 16 des 27 postes ont été élus par acclamation avec un taux de participation de 21,19 %. (Élections NB, 2016)

Le faible taux de participation et de candidature indique que la population acadienne n'a pas une culture d'engagement dans ses institutions scolaires et prend peu au sérieux le potentiel politique de la gestion scolaire.

Comment renforcer la participation citoyenne et communautaire dans la gestion des écoles acadiennes afin d'en faire un levier de développement collectif fort ?

L'école anglophone et les communautés acadiennes

Le rôle de l'école dans la vitalité des communautés est abondamment appuyé par la littérature (Landry, Deveau et Allard, 2006(a)(b)). En contexte minoritaire, l'école crée un espace où le français peut circuler librement et dans les modèles des centres scolaires communautaires, elle devient un pôle central dans la vie culturelle de la communauté. Le choix de l'emplacement des écoles est également un enjeu primordial. La fermeture d'une école dans un village peut avoir des effets néfastes sur sa démographie. C'est précisément pour cette raison que de nombreuses communautés ont historiquement lutté contre la fermeture de leurs écoles locales (Bertrand, Saint-Paul, etc.). La présence d'une école encourage les jeunes familles à s'établir à proximité et joue donc un rôle important dans la vitalité communautaire.

Cet impact de l'école sur la démographie d'une communauté touche également les populations anglophones. En 2025, le gouvernement du Nouveau-Brunswick annonçait la construction de nouvelles écoles anglophones à Dieppe et à Shédiac. Ces deux communautés majoritairement francophones connaissent un déclin relatif du français depuis quelques décennies, déclin qui risque de s'être accentué avec les vagues d'immigration internationales et interprovinciales sans précédent depuis 2021 (jusqu'alors, la croissance du sud-est de la province était essentiellement due à une migration intraprovinciale, notamment des régions francophones du nord de la province, alors que le reste de la province stagnait)². Non seulement l'ouverture de nouvelles écoles anglophones dans ces deux villes témoigne du changement démographique; elle risque également de l'accroître en encourageant davantage d'anglophones à s'y établir.

Ces annonces coïncidaient avec celles de l'ouverture d'écoles francophones dans les régions très majoritairement anglophones de Sussex, de St. Stephen et de Woodstock. Ces décisions illustrent le rapport symétrique du gouvernement aux droits linguistiques selon lequel une école francophone à St. Stephen est équivalente à une école anglophone à Shédiac. Or, les gains potentiels de vitalité francophone dans le sud-ouest de la province sont négligeables par rapport aux risques de dévitalisation qui résulteraient d'une anglicisation accélérée de deux des principales villes acadiennes au Nouveau-Brunswick.

Le facteur le plus déterminant pour le maintien de la vitalité linguistique est le poids démographique. Plus la population francophone est majoritaire dans une communauté ou une région, moins le taux d'assimilation est élevé. En encourageant les populations anglophones à s'établir dans les villes majoritairement acadiennes, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance contribue activement à la dévitalisation de ces communautés. L'hypothétique vitalisation du français à Hampton ou Sussex ne contrebalancera pas ces effets délétères.

Sans nier le droit de l'ensemble de la population à des écoles, pourrait-on envisager que les écoles de langue anglaise qui se trouvent dans des communautés majoritairement francophones doivent être des écoles d'immersion ? Il s'agirait d'un pas important vers la reconnaissance de droits linguistiques territoriaux et asymétriques (les anglophones n'ont pas de droits scolaires en vertu de l'article 23). Le ministère de l'Éducation et du Développement

² Il faudra attendre le recensement de 2026 pour avoir un portrait plus clair de la composition linguistique suite à la vague d'immigration post-COVID.

de la petite-enfance ne devrait pas contribuer à l’anglicisation des communautés acadiennes et devrait reconnaître son rôle dans le développement et l’épanouissement de ces communautés.

Comment minimiser l’impact des écoles anglophones établies dans les communautés majoritairement francophones sur la vitalité linguistique de ces régions ?
--

Les écoles anglophones dans les communautés majoritairement acadiennes devraient-elles par défaut offrir des programmes d’immersion à leur clientèle ?
--

La petite-enfance

La dualité en petite enfance est un enjeu de longue date pour la communauté acadienne. Cette dualité assurerait un contrôle de l’ensemble des institutions à vocation pédagogique, de la garderie au post-secondaire.

Quels sont les obstacles à l’atteinte de la dualité en petite enfance et quelles stratégies permettront d’avancer dans ce dossier ?

La construction identitaire

L’école acadienne est investie d’une double mission : la réussite scolaire et la construction identitaire (PALC, 2012). Le volet de la construction identitaire est particulièrement intéressant, puisqu’il pose forcément la question : quelle identité construire ? L’école ne devrait pas chercher à imposer une conception particulière de l’acadianité, mais devrait néanmoins être ancrée en Acadie. En effet, si des écoles francophones existent, c’est grâce aux luttes historiques du peuple acadien et elles ont comme fonction d’assurer le développement et la vitalité de l’Acadie. Cela étant dit, son rôle devrait être double :

1. Transmettre des connaissances sur l’Acadie, son histoire, sa culture, ses enjeux.
(Si l’école acadienne ne le fait pas, alors qui le fera ?)
2. Créer des citoyens informés et critiques, capables de faire sens du monde en français.

Ce sont ces deux objectifs qui devraient animer nos discussions entourant l’école acadienne.

L’éducation à la citoyenneté

L’école acadienne focalise davantage sur les sciences naturelles et les mathématiques que les sciences sociales et humaines. Lorsque l’on compare l’offre de cours au secondaire dans les districts francophones et anglophones, on observe une réelle différence en termes de *culture* scolaire. Les écoles anglophones offrent des cours de littérature (littérature canadienne, romans graphiques, littérature classique) et des cours de sciences sociales (sociologie, enjeux actuels, droit, économie, science politique). Les écoles acadiennes, quant à elles, n’offrent aucun cours de littérature et une gamme limitée de cours optionnels en sciences sociales (droit, géographie, histoire du monde, histoire du Canada, histoire de l’Acadie et Institutions politiques, économiques et juridiques (IPEJ)).

Si la construction identitaire fait partie de la mission première de nos écoles, le curriculum doit offrir des cours – obligatoires ou optionnels – qui permettent aux jeunes de faire sens du monde qui les entoure et de développer des capacités de pensée critique. De tels cours

permettraient à la langue française d'être un instrument d'ouverture sur le monde dans un contexte où cette ouverture des jeunes se fait de plus en plus en anglais sur les réseaux sociaux. De tels cours qui ne porteraient pas spécifiquement sur l'Acadie mais qui permettraient aux jeunes de comprendre le monde qui les entoure *en français* seraient des atouts considérables au curriculum. Pour ce faire, il faut décloisonner la formation à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton et encourager des parcours qui font une plus grande place aux sciences sociales. Un corps enseignant formé aux sciences sociales est nécessaire dans une école qui valorise la construction identitaire et une citoyenneté qui s'exprime en français.

Comment l'école acadienne peut-elle intégrer davantage les sciences sociales dans son curriculum afin de favoriser une construction identitaire et une formation citoyenne solides et en français ?

La diversité à l'école

De 2014 à 2024, les inscriptions ont augmenté de 14 % dans les écoles francophones de la province. Cette croissance est surtout concentrée dans le sud de la province, le District scolaire francophone sud ayant connu une augmentation de 30 % au cours de cette période. Cette croissance fulgurante est globalement due à l'immigration. Nos écoles sont donc confrontées à une nouvelle réalité : elles sont devenues la principale institution en charge d'accueillir et d'intégrer l'immigration francophone. Cette situation entraîne de nouveaux enjeux.

En 2025, les accommodements religieux à l'école ont suscité le débat. Le Réseau des cafétérias communautaires annonçait à l'automne que le menu dans les écoles du Sud-Est serait 100 % halal afin d'accommoder la population musulmane. Des parents ont critiqué cette décision, craignant une introduction de la religion dans nos écoles et déplorant l'absence de choix alimentaires non-rituels. Face à ces critiques, le District fait des pressions pour que le Réseau des cafétérias fasse volte-face. La décision d'offrir un menu 100 % halal faisait primer un rituel religieux particulier, ce qui va à l'encontre du principe de neutralité dans un contexte pluraliste.

Au-delà de l'enjeu des cafétérias, les écoles seront potentiellement confrontées à des demandes religieuses de divers types, qui peuvent provenir tant de la population étudiante que du personnel : temps de prière pendant la journée, exemptions pendant des fêtes religieuses, exemption de certains éléments du curriculum, etc.

En novembre 2025, le District francophone-sud s'est ainsi doté d'une politique sur les accommodements religieux dans ses écoles. Les autres districts francophones n'ont pas encore dévoilé leur position à ce sujet et le gouvernement provincial préfère ne pas imposer de directives. Il revient donc aux institutions acadiennes de formuler leurs lignes directrices en matière de laïcité. À l'heure actuelle, aucune balise formelle n'a été posée et on ignore quels principes orienteront les décisions du District francophone-sud concernant les demandes d'accommodement. La directive indique qu'il évaluera les demandes d'accommodement en fonction de leur compatibilité avec les exigences scolaires et les valeurs du District, sans expliciter quelles sont ces exigences et ces valeurs. On ignore également qui siègera sur le comité responsable de traiter les demandes et quelle sera la grille d'évaluation.

Les districts scolaires devraient formuler des principes clairs (laïcité du curriculum, neutralité des écoles par rapport aux rituels alimentaires, égalité des sexes, respect de la diversité sexuelle) et des procédures transparentes. L'élaboration de tels principes et procédures permettraient de gérer les demandes d'accommodement avec davantage de transparence.

Quels principes devraient guider la gestion de la diversité culturelle et religieuse dans les écoles acadiennes ?

Axe 3 : Le municipal et le régional

Le municipal est l'un des rares paliers politiques (avec les Conseil d'éducation de district et, éventuellement, la régie Vitalité) où l'Acadie peut s'exprimer en tant que majorité avec des élus choisis au suffrage universel. C'est afin de maximiser ce potentiel que la pleine municipalisation du territoire avait été choisi comme dossier prioritaire lors de la dernière Convention de l'Acadie du Nouveau-Brunswick en 2014. Cet objectif a été atteint avec la réforme de la gouvernance locale de 2023. La province compte désormais 79 gouvernements locaux, dont 28 sont majoritairement francophones. La réforme de la gouvernance locale a également bonifié le rôle des Commissions de services régionaux (CSR).

Ces paliers de gouvernement disposent de moyens limités, mais ils sont sous-exploités et peuvent agir de façon concrète et efficace sur la vitalité linguistique des communautés. Jusqu'en 2023, près du tiers de la population acadienne n'avait pas de représentation politique à l'échelle locale. Ces territoires non-incorporés depuis les années 1960 ont perdu leur culture politique. On le voit avec les nombreux cas de dysfonctionnement et de violence envers les élu.es. Selon un rapport paru en novembre 2025, 64 % des élus locaux de la province ont déclaré avoir été victime d'une forme de harcèlement dans l'exercice de leurs fonctions (UMNB et AFMNB, 2025). Plusieurs élus ont démissionné, tant dans les localités anglophones que francophones (Champdoré, Memramcook, Beausoleil, Kedgwick, etc.), et des conflits internes minent la légitimité de certains gouvernements locaux (Tracadie, Baie-des-Hérons) et nuisent à la collaboration régionale (Belle-Baie et la CSR Chaleur).

La faiblesse de la culture politique à l'échelle municipale s'observe également dans le taux de participation aux élections municipales qui a chuté de plus de 10 % entre 2016 et 2021. Il est impératif que l'Acadie développe une véritable culture politique à l'échelle municipale, puisqu'il s'agit du palier où elle exerce le plus de contrôle.

La gouvernance territoriale

Les politiques culturelles

Le rôle des municipalités s'est considérablement bonifié au cours des dernières années. Elle ne font plus que s'occuper des services essentiels comme l'eau, les égouts, les routes, les déchets et la sécurité publique; elles interviennent activement dans une série de dossier, dont la culture. L'aménagement culturel du territoire faisait d'ailleurs partie des priorités identifiées dans la Stratégie globale et de nombreuses initiatives ont déjà été menées en ce sens.

En partenariat avec l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB), l'AAAPNB a créé deux documents qui servent à accompagner les municipalités

dans l'élaboration d'une politique culturelle. La *Valise culturelle municipale* et la *Politique culturelle : guide à l'intention des municipalités* offrent une approche quasi-clé en main. Ces ressources ont porté fruit, si bien qu'aujourd'hui plus de la moitié des municipalités francophones ont adopté une politique culturelle. Cependant, ça veut dire que près de la moitié des municipalités acadiennes n'ont pas de politique culturelle.

Comment amener toutes les municipalités acadiennes à adopter des politiques culturelles et à devenir des actrices centrales du paysage culturel et artistique en Acadie ?

La politisation du municipal

Bien que les municipalités soient des « créatures des provinces » au Canada, elles ont un potentiel politique indéniable, et qui demeure largement inexploité. Le rôle des municipalités va bien au-delà des simples infrastructures (routes, égouts, aqueducs, transports publics) et services de bases (incendies, police). Les gouvernements municipaux façonnent l'espace et ont des impacts directs sur les modes et la qualité de vie.

C'est précisément parce que le municipal est politique que la pleine municipalisation était revendiquée par le milieu associatif acadien depuis des années. Le palier municipal est un des rares espaces politiques démocratiques où la population acadienne peut se trouver en situation de majorité. Il s'agit de l'espace politique acadien possédant la plus forte légitimité. Maintenant que l'Acadie est municipalisée, que voulons-nous faire de nos municipalités ? Comment allons-nous nous servir de ce nouveau pouvoir ?

Si l'Acadie veut développer une culture politique à l'échelle locale et déverrouiller le plein potentiel de ce palier de gouvernement, elle doit le politiser. Le meilleur moyen de politiser le municipal est de créer des formations politiques qui proposent des projets cohérents, qui formulent des visions du monde, des idéologies particulières. Au Canada, le Québec reconnaît et encadre les partis politiques municipaux. On y trouve 144 partis politiques municipaux présents dans 75 municipalités (Mévellec, 2021). En Colombie-Britannique et en Alberta, on retrouve des partis politiques municipaux dans les principales villes, mais leur statut n'est pas formellement reconnu par la loi. Ailleurs dans le monde, plusieurs pays ont des partis politiques municipaux; c'est notamment le cas aux Pays-Bas, au Danemark, en Norvège, en Suède, en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Autriche.

Pourquoi politiser le municipal?

Au Nouveau-Brunswick, la politique locale demeure officiellement « non partisane ». On y valorise l'idée d'une gestion neutre, pragmatique, centrée sur les individus plutôt que sur les visions collectives. Pourtant, cette neutralité affichée masque une réalité simple : **le niveau municipal est profondément politique**. Il organise l'espace, structure les usages du territoire et façonne les conditions matérielles de la vie quotidienne. Décider où l'on construit et où c'est interdit de construire, qui profite des investissements, quelles formes d'habitat on privilégie, comment on répartit les équipements culturels et récréatifs : ce ne sont pas des opérations techniques, mais des choix de société.

Dans un système où les candidatures indépendantes dominent, **les enjeux locaux sont systématiquement personnalisés**. Plusieurs électeurs votent pour une personne, une réputation, plutôt que pour une vision cohérente de ce que devrait être une ville, un village ou une région rurale. La politique municipale manque donc parfois de cohérence et n'offre pas toujours de cadre clair où débattre de la manière dont nous organisons nos espaces communs.

Des partis municipaux permettraient de dépasser cette fragmentation. Ils offriraient des plateformes articulées, capables de formuler des visions du vivre-ensemble. Avec des partis, les enjeux seraient structurés de façon plus claire et cohérente dans l'espace public acadien. Les citoyennes et citoyens ne choisiraient plus seulement des personnes, mais des orientations collectives, des projets de territoire, des identités municipales assumées. Une telle politisation permettrait de formuler des projets plus cohérents et explicites et favoriseraient la participation et l'engagement citoyens et pourrait encourager davantage de candidatures.

Le municipal pour politiser l'Acadie

Dans le contexte acadien, la mise sur pied de partis municipaux revêtirait une importance particulière. Au provincial, la politique récente a été marquée par une polarisation linguistique croissante. Ce clivage tend à absorber ou à invisibiliser les autres enjeux. La langue est devenue la principale ligne de fracture politique comme en témoignent les quatre dernières élections. Les municipalités réorganisées après 2023 constituent **le seul espace politique acadien où une pluralité idéologique pourrait réellement émerger, dégagée de la ligne de fracture linguistique**. Des partis politiques municipaux ne seraient pas structurés autour de la langue : ils s'organiseraient autour de conceptions divergentes du territoire, de l'économie locale, de la gouvernance démocratique, du bien-vivre communautaire. Ils pourraient contribuer à revitaliser la vie politique en Acadie.

Devrait-on créer des formations politiques actives à l'échelle municipale ?

L'Acadianisation du territoire local

La politique municipale est le principal lieu où l'Acadie peut s'exprimer politiquement et le territoire municipal est le registre où elle peut façonner le monde à son image. C'est à l'échelle locale que l'Acadie peut habiter le monde avec sa singularité. Si la municipalisation du territoire était importante pour l'Acadie, c'est forcément parce que l'Acadie estime qu'il est important pour elle d'acadianiser le territoire. Qu'est-ce que cela peut-il vouloir dire ?

L'urbanisme

Toute société s'inscrit de manière particulière dans le monde, façonne l'espace d'une manière spécifique. Les villes et villages européens ne ressemblent pas aux villes et villages nord-américains. Plus près de nous, Sackville ne ressemble pas à Memramcook, bien qu'elles soient voisines, qu'elles aient une population similaire et qu'elles aient une histoire commune de ville universitaire. Cette singularité du rapport à l'espace habité est profondément inscrite dans l'histoire de l'Acadie. Les aboiteaux ont non seulement façonné le territoire de notre peuple, ils en ont façonné l'imaginaire. Si bien que le paysage de Grand-Pré est entré dans le patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012.

Après la Déportation, l'Acadie a colonisé de nouveaux territoires et a établi de nouveaux villages. Ces villages acadiens partagent généralement une même structure, organisés autour de l'église, de l'école et de quelques institutions clés (caisse populaire, bureau de poste, commerces). Ils partagent également une même architecture, aujourd'hui mise en valeur au Village historique acadien. Qu'en est-il des nouveaux développements dans les villes et villages acadiens au 21^e siècle ? Est-ce que l'Acadie du 21^e siècle a encore une manière particulière d'habiter et d'aménager le monde ou sommes-nous devenus de simples nord-américains ?

Ces réflexions passent entre autres par la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti, des normes stylistiques pour les nouvelles constructions, une réflexion sur le zonage et l'organisation des usages au sein de nos territoires. D'où l'importance de politiser le municipal.

À quoi ressembleraient une architecture et un urbanisme porteurs d'acadianité et répondant aux besoins de nos communautés ?

Comment inscrire l'histoire, le patrimoine et l'identité dans l'aménagement actuel de nos territoires ?

L'affichage

La manière la plus simple d'acadianiser le territoire et le paysage est de valoriser la langue française. Les communautés acadiennes se démarquent d'abord et avant tout par le fait qu'elles sont francophones. Le paysage linguistique est un enjeu de longue date pour la communauté acadienne. Dès la fin des années 1990, la campagne *Parfums de francophonie* menée par la SANB cherchait à franciser le paysage linguistique des communautés acadiennes. Depuis que Dieppe a adopté son arrêté municipal régulant les langues d'affichage en 2010, plusieurs communautés ont suivi (Atholville, Kedgwick, Memramcook, Tracadie, Beausoleil).

Le paysage linguistique joue un rôle primordial dans la vitalité linguistique. Un paysage linguistique où le français est présent permet d'augmenter la fréquence du contact des individus avec la langue française. Plus une langue est visible, plus on la voit, plus on l'entend, plus on a tendance à la parler et à la transmettre. La présence du français dans l'espace public influence aussi la perception des individus par rapport à la langue. Lorsqu'une langue est présente dans la sphère publique, sa valeur augmente et elle apparaît plus légitime, tant pour les locuteurs du français que pour les allophones.

Ce dossier est fondamental, mais contentieux. Il demande du courage politique et de la diplomatie pour être mené à bien. Il y a toutefois plusieurs précédents, un certain momentum depuis la réforme de la gouvernance locale et des ressources légales et financières pour accompagner les municipalités dans le processus (notamment le fonds incitatif créé par l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick).

Comment encourager les municipalités acadiennes à adopter des arrêtés régulant le paysage linguistique afin d'assurer la visibilité du français sur nos territoires ?

L'acadianisation du territoire régional

La réforme de la gouvernance locale a bonifié le rôle des Commissions de services régionaux (CSR) dans la gouvernance territoriale de la province. Les CSR représentent un palier de gouvernance qui recèle un potentiel sous-exploité, malgré quelques défis non négligeables.

Leur rôle a été bonifié, pour comprendre, entre autres, le développement économique, le tourisme et la planification régionale. Cependant, leur pouvoir décisionnel est limité et leur légitimité est problématique. Elles n'ont aucun pouvoir de taxation et ne disposent pas d'une réelle autonomie sur le plan financier. En termes de légitimité, leurs conseils d'administration sont composés de maires qui doivent porter deux chapeaux : les maires sont élus pour représenter leur ville, mais en siégeant aux CSR, ils doivent également représenter des intérêts régionaux. Cette ambivalence risque de créer des problèmes de gouvernance.

Néanmoins, il s'agit d'un palier intéressant pour accroître l'autonomie politique acadienne et l'acadianisation du territoire. Réunissant les maires des villes et villages acadiens, les CSR Nord-Ouest, Restigouche, Chaleur, Péninsule acadienne, Kent et Sud-Est représentent un pôle de gouvernance important jouissant d'une légitimité certes problématique, mais néanmoins plus forte que celle de la plupart des autres institutions acadiennes.

Le tourisme et le terroir

L'Acadie doit saisir en priorité l'occasion de développer son propre tourisme et son terroir. Depuis la réforme de la gouvernance locale, les CSR ont hérité de responsabilités clés, dont le développement touristique. C'est le moment pour les CSR acadiennes de s'unir et de créer une image de marque acadienne forte, provinciale, qui pourra ensuite se décliner en marques régionales. Cette démarche viserait à valoriser l'identité, les lieux et le terroir pour offrir une véritable « expérience acadienne » conçue par et pour la communauté.

Aujourd'hui, les stratégies touristiques provinciales (Explore NB, Tourisme Péninsule Acadienne, Restigouche, Edmundston, etc.) mélangent l'Acadie et le Nouveau-Brunswick. L'Acadie y est présente, mais elle n'est pas en plein contrôle de son image ni de son destin. Elle se confond avec l'identité et l'image du Nouveau-Brunswick. Cette confusion rappelle la situation diplomatique où l'Acadie est représentée par le Nouveau-Brunswick à l'Organisation internationale de la Francophonie. Même si le drapeau acadien apparaît sur la couverture de la stratégie touristique 2026-2031 du Nouveau-Brunswick, l'Acadie reste intégrée à une marque provinciale qui n'est pas la sienne. Il faut aller chercher une autonomie symbolique et narrative. Les CSR acadiennes, en partenariat avec le milieu communautaire et le gouvernement provincial, peuvent créer une image de marque proprement acadienne et des parcours touristiques centrés sur l'expérience acadienne. Ce serait une affirmation identitaire forte et une stratégie économique durable.

L'image de marque ne se limite pas au tourisme : elle est aussi une vitrine pour nos produits du terroir, nos territoires, nos savoir-faire et nos communautés. Les régions acadiennes sont des leaders dans la production de bleuets, homards, huîtres, canneberges et sirop d'érable, pour ne nommer que ceux-là. Ces produits ont un potentiel énorme, mais pour en tirer pleinement parti, il faut les inscrire dans un récit qui relie territoire, culture et identité. Certaines initiatives existent déjà – pensons aux microbrasseries – mais il est temps de passer à l'échelle supérieure. Le terroir c'est une histoire, une authenticité, une fierté. Quelle histoire racontons-nous aujourd'hui ? En structurant nos pratiques autour de normes de qualité et d'un contrôle local, nous créons une valeur ajoutée et renforçons notre autonomie économique. Ce mouvement peut s'étendre aux restaurateurs, artisans et commerçants, pour offrir une gamme complète :

de la cantine qui sert des coques frites et des *lobster rolls* jusqu'au restaurant gastronomique qui transforme ces produits en une expérience unique et raffinée. Ces produits et savoir-faire peuvent ensuite nourrir des parcours et des expériences : routes thématiques, cyclotourisme, sentiers de sites patrimoniaux, séjours de luxe, expériences hivernales (motoneige et VTT). Bref, nous avons les ressources, les talents et les idées. Ce qui manque, c'est une image de marque acadienne forte, assumée et cohérente qui irrigue l'ensemble de nos pratiques territoriales et qui donne une direction commune aux divers acteurs et actrices du milieu.

Aujourd'hui, les stratégies provinciales diluent l'Acadie dans le Nouveau-Brunswick, et l'Acadie n'a pas encore pris en charge le récit de son ancrage territorial au 21^e siècle. Nous devons travailler ensemble pour écrire ce récit et réinventer nos manières d'habiter ce lieu qu'on appelle l'Acadie. Autonomiser la marque acadienne, c'est affirmer qui nous sommes, c'est transformer notre identité en moteur de développement. C'est une occasion de conjuguer fierté culturelle et prospérité économique.

Comment créer une image de marque acadienne forte et authentique ?
--

Comment faire du terroir et du tourisme des leviers économiques et identitaires qui s'inscrivent dans un récit et des pratiques acadiennes ?
--

Bibliographie

Arsenault, Gabriel et Wade, Mathieu (2020). Une analyse du portail Acadie dans Wikipédia : un rapport de recherche, Moncton, Société nationale de l'Acadie.

Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick (2009). Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick, Moncton : AAAPNB.

Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick (2018). Stratégie globale renouvelée pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick, Moncton : AAAPNB.

Brun del Re, Ariane et Pénélope Cormier (2015). “Actualité artistique et réception immédiate : les enjeux de la critique en Acadie”, *Port Acadie*, 27, 27-46.

District scolaire francophone Sud (25 novembre 2025). Directive sur les accommodements religieux. Voir aussi : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2209984/accommodement-religieux-ecoles-district-sud>

Élections Nouveau-Brunswick (2021). Rapport de la directrice des élections municipales. Élections générales, Fredericton : Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Élections Nouveau-Brunswick (2016). Rapport du directeur des élections municipales. Élections quadriennales municipales et autres événements électoraux locaux, Fredericton : Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Explore NB (2025). Nouvelle perspective. Stratégie touristique du Nouveau-Brunswick 2026-2031, Fredericton : Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Fernandez, Maria (2024). L'agrotourisme dans le Sud-Est du Nouveau-Brunswick. Une évaluation des retombées économiques, Moncton : Commission de services régionaux du Sud-Est.

Gouvernement du Nouveau-Brunswick (2025). Loi sur le statut de l'artiste.

Hill Strategies (2025). Dépenses gouvernementales pour la culture dans chaque province et territoire en 2023-24. Ottawa.

Hill Strategies (2023). Impact et défis des lieux culturels au Nouveau-Brunswick, Ottawa.

Landry, Rodrigue, Kenneth Deveau et Réal Allard (2006b). “Langue publique et langue privée en milieu ethnelinguistique minoritaire : les relations avec le développement psycholangagier”, *Francophonies d'Amérique* (22), pp. 167-184.

Landry, Rodrigue, Kenneth Deveau et Réal Allard (2006a). “Vitalité ethnelinguistique et construction identitaire : le cas de l'identité bilingue”, *Éducation et francophonie* 34(1), pp. 54-81.

Mévellec, Anne (2021). “L’importance des partis en politique municipale au Québec”, *Nouveaux cahiers du socialisme*, 26, pp. 224-226.

Ministère de l’Éducation et du Développement de la petite enfance (2014). La politique d’aménagement linguistique et culturel. Un projet de société pour l’éducation en langue française, Fredericton : Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Union des municipalités du Nouveau-Brunswick et Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (2025). Prendre la parole pour le respect.

Apprentissage tout au long de la vie

Kim Thériault, candidate au doctorat en éducation, Université de Moncton

Préface

Ce rapport reconnaît le chemin parcouru afin d’assurer le respect et la valorisation des valeurs en apprentissage de la communauté acadienne qui se partagent depuis plus de deux siècles. Cette Acadie s’est entre autres construite par l’entremise de couvents situés un peu partout au Nouveau-Brunswick et qui visaient l’éducation de la langue française, mais aussi l’éducation du savoir-vivre (Savoie 1978). En 2026, la culture francophone est certes appelée à continuer à approfondir ce que nos ancêtres ont accompli pour la vitalité acadienne. À notre tour de prendre soin de ce vaste jardin dont nous avons hérité, mais également de prendre soin de ce que nous allons léguer. L’éducation de notre communauté acadienne est incontournable, et compte tenu de la diversité qui la compose, l’intelligence émotionnelle est indispensable pour avancer vers une culture francophone saine qui contribuera au bien-être de toutes. Le travail d’équipe et la collaboration sont cruciaux afin de construire une Acadie qui nous représente toutes. La participation de répondants clés a nourri ce rapport :

- Ghislaine Foulem, présidente du Conseil d’éducation de district du Nord-Est et présidente du conseil d’administration de CODAC NB;
- Chantal Varin, directrice générale de l’Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick (AFPNB);
- Phylomène Zangio, membre du Conseil judiciaire du Nouveau-Brunswick et ancienne présidente de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick;
- Mathieu Lang, doyen de la Faculté des sciences de l’éducation de l’Université de Moncton;
- Marianne Cormier, professeure à la Faculté des sciences de l’éducation de l’Université de Moncton;
- Elki Imbeault, propriétaire de services de garde francophones (Roche Papier Ciseaux, Roche Papier Studio et UniVertCité);
- Geoffroy Krajewski, directeur général de CODAC NB ;
- Arianne Melara Orellana, cheffe de l’actualisation de la Politique d’aménagement linguistique et culturel (PALC);
- Jacques Verge, secrétaire d’Égalité Santé en français Nouveau-Brunswick Inc.;
- Edith Bélanger, professeure en études autochtones à l’Université de Moncton, campus d’Edmundston;
- Shayne Micheal Thériault, agent de liaison autochtone réseau à l’Université de Moncton.

Pour assurer sa pérennité, la société acadienne et francophone doit saisir l'occasion et le contexte que lui offre l'ensemble du parcours éducatif de l'enfant, soit de la petite enfance au postsecondaire, pour éduquer à une citoyenneté ouverte, inclusive, engagée, solidaire et responsable. Elle doit viser le développement de citoyennes et citoyens créatifs et conscients des enjeux liés au vivre ensemble propre au contexte particulier dans lequel ils vivent

(Politique d'aménagement linguistique et culturel, 2014, p. 73).

Cette citation fait le point sur la visée de la société acadienne en matière d'apprentissage tout au long de la vie. Elle fait lumière sur certains concepts qui seront repris tout au long de ce rapport tels que l'ouverture, l'inclusion, l'engagement, la solidarité, la citoyenneté, la responsabilité et le vivre-ensemble. Ces concepts serviront à refléter ce que signifie apprendre ici, en Acadie, de la naissance jusqu'à la fin de la vie, pour la prochaine décennie.

Ce rapport se divise en cinq sections :

- 1- Le préscolaire
- 2- Le scolaire
- 3- Le post-secondaire
- 4- La formation continue
- 5- Le curriculum et la pédagogie

Ce rapport vise à stimuler la réflexion de la population acadienne pour qu'elle puisse avancer ensemble en contexte linguistique minoritaire, de façon solidaire, dans une Acadie de plus en plus internationale. Il vise également à assurer la mise en œuvre d'un climat où il fait bon apprendre pour les humains qui en font partie. Par ailleurs, ce rapport applique l'écriture épiciène pour assurer le respect de toutes.

Le préscolaire

Depuis la convention de l'Acadie de 2014, de nombreux changements sont survenus en ce qui concerne le préscolaire, notamment le programme provincial de subventions aux parents, qui a pu soutenir l'éducation préscolaire de nombreuses familles à faible et à moyen revenu pour leurs enfants de zéro à cinq ans. Cette initiative a permis d'aider plusieurs familles, considérant que les centres de la petite enfance peuvent être un outil pour la francisation des enfants ainsi qu'un outil de recrutement pour les écoles de langue française. Depuis 2014, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a su mettre de l'avant l'importance de l'éducation préscolaire à différents niveaux.

De plus, plusieurs femmes entrepreneures du Nouveau-Brunswick ont pu lancer leurs entreprises de services de garde grâce aux subventions décernées par le gouvernement afin de favoriser la création de places désignées. Cependant, au fil du temps, la création de places en garderies francophones s'est avérée être un défi pour certains à cause du manque de places désignées en services de garde.

Ces initiatives ont eu certains impacts positifs, dont une certaine reconnaissance sociale des personnes œuvrant en services de garde. Cependant, le travail du « Care » en services de

garde, qui est associé aux femmes, est sous-payé, selon la Coalition de l'équité salariale du Nouveau-Brunswick.

En ce qui concerne le recrutement au sein des services de garde, il est possible d'avoir accès aux services de personnes immigrantes grâce au programme de la mobilité francophone, qui est une porte d'entrée pour les femmes et leurs enfants venant contribuer à la vitalité francophone du Nouveau-Brunswick. L'immigration a joué un grand rôle pendant la dernière décennie en ce qui a trait à la croissance de la population acadienne et de mieux répondre aux besoins en main d'œuvre des services de garde en français.

Les vagues de la pandémie du Covid-19 auraient pu tout chambarder. Selon les propriétaires et les employés de services de garde, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a très bien agi afin d'assurer la pérennité des garderies en permettant l'offre de services pendant la période Covid en 2020 et en 2021. Cela a permis à la plupart des familles de continuer à travailler et de préserver la transmission de l'éducation préscolaire de leurs enfants.

Par ailleurs, en 2021, le gouvernement du Nouveau-Brunswick annonce un plan de services de garde à « 10 \$ par jour ». Sa mise en œuvre commence en 2022 pour les enfants de moins de six ans (Gouvernement du Canada, 2021). En 2024, une entente a été conclue entre le Canada et le Nouveau-Brunswick. Depuis le 31 mars 2026, les familles du Nouveau-Brunswick peuvent bénéficier de services de garde pour 10 \$ par jour. Dans cette même entente, le gouvernement du Nouveau-Brunswick est appelé à élaborer des programmes d'éducation de la petite enfance adaptés à la culture des familles autochtones.

Outre les services de garde, des services volontaires tels que « Parle-Moi », qui permet à plusieurs enfants de bénéficier de services gratuits et développant les quatre sphères propices à l'apprentissage, sont également offerts au préscolaire pour la population acadienne :

- 1) Physique et moteur : Cela inclut la croissance physique, la motricité globale (par ex, marcher et courir) et la motricité fine (par ex, saisir des objets et écrire);
- 2) Cognitif : Cela concerne les capacités de pensée, de raisonnement, de mémoire, d'apprentissage et de résolution de problèmes;
- 3) Social et affectif : Cela englobe la manière dont l'enfant interagit avec les autres, développe des relations et comprend et gère ses émotions;
- 4) Développement langagier : Cela concerne le langage, la communication, la compréhension, et l'expression verbale et non verbale.

De plus, il est impératif de considérer l'apport de « Famille et petite enfance », qui offre du soutien gratuit aux familles ayant des enfants de zéro à huit ans (Famille et petite enfance francophone Nouveau-Brunswick, s.d.). Malgré ces initiatives offrant aux parents et enfants un soutien incommensurable pour permettre le développement sain des enfants afin qu'ils ou elles puissent atteindre leur plein potentiel, des défis demeurent présents, notamment :

- la distribution équitable des ressources économiques;
- l'évolution des besoins cognitifs, affectifs, physiques et sociaux des enfants;
- la responsabilisation sociale en ce qui concerne les enfants;
- la collaboration entre les centres de la petite enfance et les parents;
- le manque d'outils internes et externes pour soutenir la diversité des besoins en petite enfance;

- le manque de services de prévention pour la santé mentale des enfants;
- le manque de ressources pour le développement de l'intelligence émotionnelle;
- le développement du sentiment d'appartenance à la communauté acadienne;
- le déséquilibre en ce qui concerne les services en milieu rural et en milieu urbain;
- le manque d'éducation interculturelle afin de diminuer la stigmatisation;
- l'ingérence du gouvernement dans le système de garderies;
- la rétention des personnes éducatrices en garderies;
- l'augmentation du nombre de garderies bilingues;
- l'inclusion pour favoriser le vivre-ensemble.

Trois questions émergent :

- 1) *Considérant l'importance du service de garde dans le développement de l'enfant, comment faire en sorte que toutes les familles aient accès à un service de garde en français, et ce dès la première année après la naissance?*
- 2) *Considérant l'importance de vivre des expériences qui favorisent le vivre-ensemble, comment faire en sorte que les enfants, dès la naissance, développent l'ouverture à l'autre dans une optique du respect des différences?*
- 3) *Considérant que la pauvreté semble être un enjeu pour certaines familles et complique une éducation préscolaire pour tous les enfants, comment un système de garderies universel pourrait-il prendre place sans affecter nos entrepreneurs déjà à l'œuvre?*

Le scolaire

Même si ce rapport porte sur la période de 2014 jusqu'à présent, nous ne pouvons passer sous silence l'implantation de la politique 322 portant sur l'inclusion scolaire, qui a été mise en place en 2013. Cette politique a significativement contribué à mettre fin au processus d'exclusion présent dans les écoles du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne les « élèves exceptionnels ». L'entrée en vigueur de cette politique a structuré et permis l'avancement du système francophone. Avec la mise en place de cette politique, le Nouveau-Brunswick a suscité de l'intérêt au niveau international (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2020). Si sa mise en œuvre n'a pas été toujours facile, il reste que cette politique reconnaît le droit que possède chaque enfant d'exister au sein de l'école comme membre à part entière. Selon la politique 322, « L'inclusion scolaire repose sur un système de valeurs et de croyances axées sur le meilleur intérêt de l'élève et favorisant la cohésion sociale, l'appartenance, une participation active à l'apprentissage, une expérience scolaire complète ainsi qu'une interaction positive avec les pairs et la communauté scolaire. » (p. 2)

Ajoutons que l'inclusion est un projet de société qui vient contribuer au développement d'un vivre-ensemble au Nouveau-Brunswick favorisant l'émancipation de tous les membres citoyens (Porter et AuCoin, 2012; Porter et Towell, 2018). En 2026, la société acadienne se trouve transformée par cette vision inclusive à laquelle les écoles ont grandement contribué à mettre en œuvre. Cependant, l'éducation inclusive est en constante évolution, tout comme les besoins autant des élèves que du personnel éducatif. Alors, il devient impératif d'outiller l'ensemble de l'école à cultiver des valeurs liées à l'inclusion telles que l'empathie, le respect,

la collaboration ainsi que la prise de conscience de notre perception de la différence afin que la culture du système éducatif soit réellement ancrée dans un paradigme de dénormalisation. (AuCoin 2010, Desmarais, 2019, AuCoin et Thériault, 2020). Non seulement l'Acadie est ancrée dans un projet de société inclusive, mais selon la PALC (2014), « Le système éducatif acadien et francophone assure à chaque individu, de la petite enfance à l'âge adulte, des apprentissages de qualité qui contribuent à sa réussite éducative et au développement de son identité linguistique et culturelle » (p. 23). Encore aujourd'hui, cette définition est d'actualité dans le sens que le système éducatif reconnaît que chaque individu a droit à l'éducation et sera accompagné en fonction de ses besoins pour atteindre son plein potentiel (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2020).

Par ailleurs, il semble y avoir une incohérence entre ce que promet la jurisprudence afférente à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et la prise en main du système scolaire par les conseils d'éducation de district (CED) du Nouveau-Brunswick. Cette incohérence, notamment l'élaboration des programmes scolaires par le ministère, a des impacts concrets sur les rapports entre les deux parties. Le chapitre sur le pouvoir et les droits en Acadie abordera cette problématique plus en détails.

En 2016, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a lancé le plan de dix ans pour le secteur francophone : *Donnons à nos enfants une longueur d'avance*. Dans ce plan, qui assure une stabilité à plus long terme au sein du secteur francophone, la diversité et les besoins des personnes apprenantes sont mis de l'avant afin qu'ils ou elles deviennent des personnes citoyennes engagées et responsables. Néanmoins, il importe de porter une attention à la valorisation et la reconnaissance des peuples autochtones. Selon la Commission de vérité et réconciliation du Canada, « Le processus de réconciliation [...] qui permettra de panser les blessures directement associées à l'héritage de colonisation destructeur [...] doit inspirer tant les Autochtones que les non Autochtones de partout au pays à transformer la société canadienne afin que nos enfants et nos petits-enfants puissent vivre ensemble dans la paix, la dignité et la prospérité sur ces terres que nous partageons. [...] Cependant, pour pouvoir y répondre au cours des prochaines années, il faudra absolument favoriser le dialogue public et prendre des mesures qui vont au-delà du processus de réconciliation actuellement mis en œuvre pour les élèves des pensionnats. Bien que certains progrès aient été faits à cet égard, il reste encore d'importants obstacles à la réconciliation. » (2015, p. 8).

À cet effet, des initiatives ont été lancées depuis 2014 pour avancer dans cette visée de réconciliation, mais il y a encore place à l'amélioration. Parmi ces initiatives, notons la levée du drapeau des peuples autochtones, des activités de sensibilisation, l'embauche de deux personnes autochtones à temps plein au sein du district scolaire francophone du Nord-Est pour la mise en place d'ateliers et favoriser l'éducation en lien avec les peuples autochtones, la fermeture des écoles le 30 septembre, etc. Cependant, il semble que les terminologies et l'histoire des premiers peuples sont des éléments à approfondir afin que la partie « vérité » puisse être comprise pour mieux « réconcilier » au sein du système francophone. De plus, il existe encore des stéréotypes liés aux premiers peuples au sein de la société acadienne, ce qui peut entraver le développement de relations saines et équitables. C'est pourquoi des activités d'animation expérientielles (approches actives - déplacements pour vivre une expérience), visiter une communauté, participer à une marche en nature avec l'accompagnement d'une personne autochtone faciliterait la compréhension et contribuerait à construire une société inclusive mettant de l'avant des rapports harmonieux. Il faut considérer la diversification des

personnes qui organisent ces activités (dans les écoles, par exemple) et les thèmes de ces activités afin de faire vivre des expériences enrichissantes ouverte à toutes. Et, dans le but d'améliorer la littératie au sein de la société francophone, l'accès à la littérature autochtone (il y en a pour tous les âges) est une pratique gagnante à mettre de l'avant et ce toujours dans une optique de vivre ensemble, ici au Nouveau-Brunswick.

En 2019, l'initiative « S'entraApprendre » a vu le jour au sein du District scolaire francophone Sud (DSFS). L'initiative a été implantée dans six écoles du district pour mettre en place une approche basée sur le développement des compétences en favorisant la pédagogie active par projet. Plusieurs chercheurs francophones, notamment Mario Chiasson, y ont contribué.

En 2020, un rapport sur l'intimidation ayant pour titre *Promouvoir la diversité et le respect dans les écoles du Nouveau-Brunswick* a été déposé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ce rapport a montré que l'intimidation existe bel et bien dans nos écoles francophones et que la société acadienne serait gagnante de mettre de l'avant des façons de faire et des façons d'être qui promeuvent une culture prônant un plus grand respect d'autrui et davantage de diversité. Plusieurs initiatives ont été mises en place par les districts de la province pour favoriser une culture saine dans une optique de vivre-ensemble. En voici quelques-unes :

- la semaine de promotion de la diversité et du respect
- la journée internationale des droits de l'enfant
- la journée pour la paix et l'harmonie (chandail bleu)
- la journée de lutte contre l'intimidation (chandail rose)
- la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- la journée des Premières Nations (chandail orange)
- le mois de l'histoire des Noirs.

Cependant, malgré ces actions significatives, la santé mentale des jeunes au Nouveau-Brunswick est inquiétante. Suivant la pandémie COVID-19, le personnel éducatif a remarqué une hausse par rapport à l'anxiété, à la dépression et aux troubles comportementaux chez les élèves. Il semble aussi y avoir eu un déclin du bien-être chez le personnel éducatif, qui se trouve débordé et impuissant en lien avec la diversité des besoins au sein de la classe. En outre, tel que stipulé dans le rapport final de la commissaire sur le racisme systémique déposé par Dre. Manju Varma en 2022, « trop d'enfants vivent des expériences traumatisantes à l'école en raison du racisme manifeste et de l'incapacité des enseignants et des directions à y remédier » (p. 25). En lien avec l'éducation inclusive, le système d'éducation a le devoir de promouvoir la diversité et de favoriser la participation sociale de toutes. Un besoin criant de soutien se fait entendre autant pour les élèves que pour le personnel enseignant.

Par ailleurs, l'éducation socio-affective semble être une lacune en éducation et le bien-être du personnel enseignant n'est pas perçu comme étant une priorité, ce qui vient d'ailleurs jouer un grand rôle dans la rétention de ces employés. Pendant plusieurs années, le système a focalisé son attention sur le plan scolaire, mais sommes-nous maintenant appelés à nous concentrer sur le plan du bien-être?

Au Nouveau-Brunswick, la santé de la population est influencée par une interaction complexe de plusieurs facteurs dénommés « déterminants de la santé ». Reconnus par les autorités sanitaires provinciales et nationales, ces déterminants englobent des conditions

sociales, économiques, environnementales et individuelles qui ont un impact significatif sur le bien-être des Néo-Brunswickois. Voici les douze déterminants selon l'Institut canadien d'information sur la santé (2005) et l'Agence de la santé publique du Canada (2024) :

1. Revenu et statut social
2. Emploi et conditions de travail
3. Éducation et littératie
4. Expériences vécues pendant l'enfance
5. Environnement physique
6. Soutien social et capacité d'adaptation
7. Comportements sains
8. Accès aux services de santé
9. Biologie et patrimoine génétique
10. Genre
11. Culture
12. Race et racisme

Ce rapport s'attarde davantage au déterminant « éducation et littératie ». Ce déterminant signifie qu'un niveau de scolarité plus élevé est lié à de meilleurs résultats en matière de santé. L'éducation permet d'acquérir des connaissances et des compétences qui favorisent des choix de vie sains et un meilleur accès à des emplois de qualité (Mouvement acadien des communautés en santé du Nouveau-Brunswick (MACSNB), 2020). En somme, améliorer la santé de la population néo-brunswickoise ne se limite pas au système de soins, mais nécessite une action concertée sur l'ensemble de ces déterminants pour réduire les inégalités en santé et promouvoir le bien-être de toutes. Mettre un peu plus l'accent sur le plan du bien-être au sein du système éducatif francophone assurerait peut-être le maintien d'une Acadie vivante et dynamique. Malgré l'évolution remarquable du système scolaire acadien, des défis restent et plusieurs questions émergent, notamment :

1. *Considérant que l'article 23 n'est pas respecté en ce qui concerne les pouvoirs exclusifs du système francophone, comment pourrions-nous convaincre le gouvernement de faciliter le respect des droits constitutionnels des CED de langue française de la province?*
2. *Considérant que la santé mentale est un enjeu significatif pour la vitalité du système francophone, comment pourrions-nous mettre en œuvre des façons de faire et des façons d'être prenant en considération le bien-être des élèves ET celui du personnel éducatif?*
3. *Considérant que l'aspect financier est un enjeu dans la mise en œuvre d'un système inclusif, comment pourrions-nous faciliter le soutien pour les besoins des enfants au sein du système scolaire francophone afin de leur permettre d'atteindre leur plein potentiel?*

Le post-secondaire

Au cœur de la communauté acadienne, deux institutions publiques offrent l'opportunité d'effectuer des études post-secondaires en français : l'Université de Moncton et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB). Tous deux permettent l'épanouissement des francophones. L'Université de Moncton, avec ses trois campus exclusivement de langue française situés dans les régions d'Edmundston, de Shippagan et de Moncton, contribue à l'éducation de personnes venant du Nouveau-Brunswick, mais reçoit également un grand

nombre de nouveaux arrivants désirant étudier en français au Canada. De plus, ses services sont offerts gratuitement pour les citoyens canadiens ou ayant la résidence permanente âgés de 65 ans et plus qui désirent poursuivre leur apprentissage. Après plusieurs mois de travail minutieux, l'Université de Moncton a annoncé son plan stratégique 2023-2028, qui est porté vers la communauté et vise à assurer la cohérence et la continuité ainsi qu'à favoriser le travail d'équipe pour assurer le développement des membres de la francophonie. Cependant, l'atout qui en ressort est surtout de rendre l'éducation post-secondaire accessible en Acadie.

En 2024, l'Université de Moncton a conclu une entente avec les trois districts scolaires francophones de la province afin de faciliter l'avancement des connaissances et de favoriser la collaboration, mais surtout de promouvoir le développement de la société acadienne. Également en 2024, l'organisation à but non lucratif « incubateur communautaire de résolution d'enjeux sociaux », initié par l'Université de Moncton, a pris forme. L'incubateur contribue à appuyer la communauté, facilite la reconnaissance des personnes étudiantes et permet l'apprentissage expérientiel par la participation citoyenne.

Le CCNB, quant à lui, est un établissement offrant plus de 90 programmes sur cinq campus, soit à Bathurst, Campbellton, Dieppe, Edmundston et dans la Péninsule acadienne. Il facilite l'apprentissage des formations professionnelles pour les nouveaux arrivants et les citoyens canadiens désirant s'éduquer en français. L'Université de Moncton et le CCNB contribuent au maintien et au développement de l'apprentissage ainsi qu'à la vitalité de l'Acadie. Comme Antonine Maillet l'a déjà dit, « chaque mot est un bijou, et la francophonie, je la vois comme un trésor de l'humanité. La garder ne suffit pas, il faut l'enrichir ». Cette citation offre une perspective similaire à la visée de l'Acadie pour les dix prochaines années, soit d'apprendre les uns des autres pour faciliter l'enrichissement de tous les membres de la francophonie.

Un élément qui contribue grandement à l'avancement des institutions dans une certaine visée commune est la PALC, qui rassemble tous les membres et les associations de la communauté acadienne, incluant les institutions. Cependant, un élément essentiel que l'on peut noter des dix dernières années est l'importance de prioriser la prévention en santé mentale. L'épidémie COVID-19 a ébranlé nos institutions et les a forcées à agir différemment. Selon Tranchant et Coll (2019), au Nouveau-Brunswick, la proportion de jeunes touchées ou touchés par des problèmes de santé mentale est supérieure à la moyenne canadienne. Chez les jeunes âgés entre 15 et 24 ans, 35,2 % des diagnostics de troubles mentaux sont liés à l'utilisation de substances et d'hospitalisations associées à cette utilisation (c'est 52,9% chez les 5 à 24 ans) (Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, 2016). La stigmatisation qui y est rattachée affecte la recherche de services (Rivest et Iancu, 2019). Nous ne pouvons passer sous silence que la tranche d'âge 15-24 est directement liée à l'entrée aux études post-secondaires.

En surcroît de la problématique concernant la santé mentale, la pénurie des enseignants ressort comme une problématique majeure que l'on ne peut ignorer au Nouveau-Brunswick. D'ailleurs, un enseignant sur quatre quitte la profession au cours de leurs cinq premières années d'exercice (Desmarais et coll., 2022). Malgré ce constat, il est impossible d'accélérer la formation des enseignants sans que cela affecte la qualité de celle-ci.

Un autre enjeu est l'insertion professionnelle, qui s'avère difficile afin de permettre le bien-être des personnes enseignantes, ce qui déteint sur la rétention (Desmarais et coll., 2022). Considérant les préoccupations des institutions post-secondaires acadiennes, il semble

primordial de mettre de l'avant des mesures de prévention telles que l'éducation en santé mentale et la promotion du développement de la pensée critique pour favoriser un vivre-ensemble afin de permettre l'épanouissement de toutes au sein de la francophonie.

Trois questions émergent :

1. *Considérant qu'une grande pression repose sur la formation post-secondaire en ce qui concerne la pénurie d'enseignants, que devient la reconnaissance de la profession enseignante au sein de la société acadienne?*
2. *Considérant que les études post-secondaires comportent un risque économique, comment serait-il possible de mettre en place un système social qui prend en charge les coûts reliés afin de favoriser l'éducation de toutes?*
3. *Considérant que la société acadienne mise sur l'épanouissement et le bien-être de ses membres, comment serait-il possible de faciliter l'insertion professionnelle des personnes étudiantes au sein de la communauté?*

La formation continue

La formation continue comprend un ensemble d'activités d'apprentissage visant principalement la population adulte afin de maintenir, d'améliorer ou d'acquérir des compétences professionnelles après la formation scolaire et post-secondaire. La formation continue permet aux adultes de s'aligner avec les divers changements dans le marché du travail ou même de se transformer professionnellement. L'un des principaux objectifs de la formation continue est de mettre à jour ses compétences. Dans le cadre de ce rapport en lien avec l'apprentissage tout au long de la vie, la formation continue joue notamment un très grand rôle en ce qui concerne l'alphabétisation au Nouveau-Brunswick.

Diverses opportunités sont disponibles en termes de formation continue en français au Nouveau-Brunswick, y compris au sein de l'Université de Moncton, du CCNB, ainsi que du Conseil pour le développement de l'alphabétisme et des compétences des adultes du Nouveau-Brunswick (CODAC-NB). Dans un document de réflexion, le Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (RESDAC), un partenaire de CODAC-NB, décrit l'apprentissage tout au long de la vie comme suit (p. 4) :

« L'apprentissage tout au long de la vie représente l'étendue des occasions formelles, non formelles et informelles qui permettent à une personne d'expression française d'acquérir des connaissances et de développer ses compétences à tout âge et dans l'ensemble des espaces où elle évolue, tels que la famille, les institutions éducatives et culturelles, le travail ou les organismes de la communauté. L'apprentissage tout au long de la vie requiert un continuum de services et de ressources offerts par des institutions éducatives et culturelles, des organismes et des milieux de travail afin de satisfaire les besoins des francophones. Ces services et ressources s'ouvrent aux possibilités numériques et peuvent donc être physiques, virtuels ou hybrides. Grâce à son parcours dans ce continuum, la personne d'expression française développe des compétences pour réussir et s'épanouir, bâtit sa capacité à s'exprimer et à vivre en français, construit son identité et devient une citoyenne engagée, active et soucieuse de la diversité, qui contribue à la vitalité de sa communauté francophone et à la société. »

La mission de CODAC-NB est entre autres de valoriser la culture de l'apprentissage au sein de la société acadienne du Nouveau-Brunswick. Cela comprend l'éducation aux adultes, tant au niveau personnel que professionnel, afin qu'ils et elles aient les ressources et la reconnaissance nécessaires pour atteindre leur plein potentiel. L'éducation des adultes, voire des parents, permet aussi aux enfants de voir que l'apprentissage est un continuum tout au long de la vie et qu'il est primordial d'apprendre afin de contribuer de façon consciente, solidaire et réfléchie à la vitalité francophone.

Toutefois, la culture de l'apprentissage est un projet de société, ce qui veut dire que toutes détiennent une certaine responsabilité dans l'avancement de celle-ci. CODAC-NB reconnaît l'importance de la collaboration dans l'avancement d'une culture de l'apprentissage, et cela se remarque grâce à leurs nombreux partenariats au sein de la société acadienne, y compris les écoles francophones, les organisations à but non lucratif telles que l'Association des parents francophones du Nouveau-Brunswick, et les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick. L'organisation d'opportunités d'apprentissage auprès de la communauté francophone permet de favoriser la construction identitaire et le sentiment d'appartenance, ce qui solidifie l'implication des personnes citoyennes dans la société acadienne.

Malgré ces projets qui mettent en lumière l'avancée vers l'épanouissement des adultes, des défis demeurent bien présents et viennent entraver cet élan. Parmi ces défis, nous retrouvons la non-reconnaissance en rapport au financement, qui est un enjeu prioritaire puisque l'organisme se retrouve en précarité d'une année à l'autre à cause du manque de financement de base. Ce défi affecte la vitalité de l'organisme et des personnes qui y œuvrent dans le but de permettre à tous les adultes d'être en mesure de vivre en société de façon confortable et en faisant preuve de compétences en littératie. De plus, la non-reconnaissance de l'éducation informelle semble être un enjeu qui stigmatise la population d'adultes qui n'ont pas suivi la norme (primaire-secondaire) en ce qui concerne l'éducation au Nouveau-Brunswick.

Un autre défi est de desservir la francophonie, par exemple en ayant des documents pour l'éducation des adultes non pas traduits de l'anglais, mais qui sont plutôt authentiquement francophones. Cela nous fait remonter dans le temps en lien avec l'œuvre d'Alexandre J. Savoie (1978), selon qui l'enseignement en français au Nouveau-Brunswick de 1871 à 1971 se faisait avec des documents traduits de l'anglais. Nous pouvons constater que la situation est encore présente en 2026. La lutte pour la reconnaissance de la langue française en contexte minoritaire ne semble toujours pas terminée malgré tout le chemin parcouru.

Finalement, l'hétérogénéité de la population acadienne démontre que la formation continue est appelée à évoluer pour mieux répondre aux besoins des adultes dans une visée inclusive et multiculturelle que comporte la société acadienne et par ricochet, aux enfants.

Trois questions émergent :

1. *Considérant que la formation continue aux adultes est primordiale au Nouveau-Brunswick, comment privilégier la collaboration entre les diverses institutions vers la réussite et l'épanouissement de toutes dans une optique de développement des compétences?*
2. *Considérant que le financement est un enjeu qu'on ne peut ignorer afin de garantir la pérennité d'organismes à but non lucratif, comment assurer un financement qui comble les besoins de base pour*

permettre la continuation des services auprès de la communauté et d'alléger le stress financier des gens qui y œuvrent?

3. Considérant que le développement de la construction identitaire francophone est un enjeu dans la société acadienne, comment serait-il possible de faciliter un rapport entre les adultes faisant partie de la communauté francophone tout en favorisant l'apprentissage par les pairs et en permettant la création de liens authentiques?

Le curriculum et la pédagogie

En ce qui concerne la vision du curriculum éducatif du Nouveau-Brunswick, plusieurs personnes clés y ont participé, dont les aînés qui siègent au Conseil d'éducation Wabanaki, afin d'apporter « une vision holistique qui respecte les connaissances et les points de vue du peuple Wabanaki » (p. 1). Le curriculum concerne le domaine de la petite enfance jusqu'au secondaire. Les principes communs de la petite enfance jusqu'au secondaire sont les suivants : identités, inclusion et équité, histoire et culture des Wabanakis, relations et liens, mieux-être, avenir durable et apprentissage tout au long de la vie. Dans le cadre du présent rapport, nous portons une attention particulière sur le dernier principe nommé, soit celui de l'apprentissage tout au long de la vie. Voici une citation tirée du site du gouvernement du Nouveau-Brunswick (sans date) qui concerne ce principe (p. 1) :

« Le curriculum offre à tous les apprenants une vaste éducation expérientielle culturellement adaptée dans tous les domaines et environnements d'apprentissage. Il reconnaît l'apprentissage qui a lieu avant et en dehors de l'école et soutient les transitions. L'éducation ouvre des voies vers l'apprentissage durable – établir des liens et apporter une contribution au-delà de l'école – pour soutenir l'épanouissement personnel, la croissance et l'autonomie de tous les apprenants afin d'améliorer leur vie et celle des autres. »

À la lumière de ce qui précède, le curriculum reconnaît l'importance et l'impact de l'éducation sur la vie des personnes citoyennes du Nouveau-Brunswick. Cependant, en contexte francophone minoritaire, la littératie est un enjeu qui peut entraver cette croissance au sein de la société acadienne et freiner l'autonomie. En effet, Cormier (2005) mentionne que « L'individu qui aime sa langue et qui se sent fier de son identité résistera plus facilement à l'assimilation et voudra que sa culture rayonne autour de lui. On protège ce que l'on aime » (p. 12). Cela fait référence au fait que l'apprentissage dans un contexte francophone minoritaire ajoute des défis pour les personnes citoyennes, et les enfants qui fréquentent les écoles n'en font pas exception. Ce contexte a un impact sur leur développement en littératie.

En ce qui concerne l'aspect pédagogique, nous pouvons nous référer aux écrits de Cormier (2005; 2011) qui portent sur la pédagogie en contexte minoritaire, à la pédagogie actualisante réalisée par Landry, Ferrer et Vienneau (2002), et à la pédagogie universelle (Desmarais et Rousseau, 2025). En lien avec la pédagogie en contexte minoritaire, il importe de noter que le principe de l'inclusion appelle plutôt une approche hétéroglossique (pluralisme) qui considère la diversité dans la langue française (jargons, interprétations, voix, etc.), mais qui reconnaît surtout que chaque individu peut avoir son propre bagage linguistique et que celui-ci est valorisé et perçu de façon positive et enrichissante. En d'autres mots, l'approche monoglossique en enseignement est désuète puisqu'elle ne favorise pas la pleine participation

de toutes les personnes apprenantes qui constituent la francophonie, excluant les autres langues de la personne apprenante (Lory, 2023). Considérant le bagage multiculturel qui existe au sein de l'Acadie en 2026, une pédagogie en contexte minoritaire prônant la valorisation linguistique de toutes est de mise (Dagenais, 2020). Ainsi : « La quête de la création d'un espace culturel francophone plus inclusif et accueillant reflète aussi la nouvelle réalité d'un effectif scolaire de plus en plus diversifié » (Cormier 2021, p. 102).

De plus, comme Kamano et Benimmas (2021) le stipulent, la présence des élèves immigrants contribue grandement à la « déconstruction des stéréotypes et préjugés » (p. 107). En somme, cela favorise l'apprentissage d'un vivre-ensemble basé sur le respect de toutes.

Voici les huit composantes de la pédagogie actualisante (Landry, Ferrer, Vienneau, 2002) :

- Pédagogie de l'unicité : Chaque élève a le droit de recevoir une éducation adaptée à ses besoins et à ses aptitudes tout en responsabilisant l'élève relativement à son cheminement éducatif;
- Pédagogie de l'accueil et d'appartenance : Cela consiste à faire en sorte que chaque élève se sente accepté individuellement et qu'il ressente qu'il fait partie d'une collectivité tout en développant l'autonomie pour favoriser son engagement social;
- Pédagogie de la conscientisation et de l'engagement : Elle emmène l'élève à connaître le caractère unique de sa personne et de sa richesse dans le monde, ainsi qu'à être invité à participer à un projet de société;
- Pédagogie de la participation et de l'autonomie : L'élève prend part à la gestion en salle de classe et à son apprentissage;
- Pédagogie de la maîtrise de l'apprentissage et du dépassement de soi : L'élève est emmené à réaliser pleinement son potentiel par l'entremise d'activités formatives et d'évaluations sommatives, et ce, dans un souci de différenciation;
- Pédagogie de la coopération : L'élève développe ses habiletés sociales, de collaboration en équipe, d'entraide et de réalisation de défis;
- Pédagogie intégrative et réflexive : Cette pédagogie favorise l'intégration des différents savoirs (savoir, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir) grâce à des activités d'apprentissage expérientielles et réflexives;
- Pédagogie de l'inclusion : Elle met en place un milieu qui accueille tous les élèves.

La pédagogie universelle, quant à elle, vise à rendre l'apprentissage accessible à toutes les apprenantes en réduisant les obstacles. Elle se distingue par ses trois principes clés, soit de fournir plusieurs moyens de présentation de l'information, fournir plusieurs moyens d'action et d'expression, et fournir plusieurs moyens d'engagement (Desmarais et Rousseau, 2025; Desmarais et Flanagan, 2023). Principalement, cette pédagogie est directement alignée avec la visée inclusive et favorise un apprentissage équitable promouvant une approche sociale et flexible permettant de s'adapter à l'élève afin de faciliter l'atteinte de son plein potentiel.

Considérant que l'inclusion est un projet de société, il va de soi de se pencher sur l'aspect communautaire qui y est rattaché. L'apprentissage de toutes est une responsabilité sociale, ce qui signifie que l'éducation va au-delà des murs de l'école. Selon un vieil adage, « ça prend un village pour élever un enfant »; il en va de même pour les adultes qui sont tout simplement de grands enfants. Chaque personne citoyenne peut agir à titre d'acteur ou

d'actrice de changement social et favoriser une société acadienne dans laquelle priment la justice sociale et le vivre ensemble sain. Les pédagogies nommées plus haut sont des leviers pour accomplir cet objectif de société acadienne inclusive.

Trois questions émergent :

- 1) Considérant que la pédagogie est l'outil pour opérationnaliser la transmission de la culture et favoriser le sentiment d'appartenance, comment faciliter l'apprentissage de la pédagogie universelle auprès des membres du personnel œuvrant dans les écoles francophones afin de favoriser l'inclusion?*
- 2) Considérant que l'apprentissage de la littératie dépend de l'importance qu'on y accorde, comment permettre le développement d'un rapport positif à la francophonie afin de faciliter l'apprentissage de la littératie?*
- 3) Considérant que nous avons toutes le pouvoir d'être des acteurs et actrices de changements sociaux, comment favoriser l'ouverture et l'engagement de nos personnes citoyennes?*

Références

- AuCoin, A. (2010). *Pas plus spécial que nécessaire : étude de l'histoire, du cadre légal et du vécu de l'inclusion scolaire chez les Acadiens et les Acadiennes de la Nouvelle-Écosse*. Université de Moncton.
- AuCoin, A et Thériault, K. (2020). Chaque chose en son temps, la Covid-19 exige le changement. *Le Réseau EdCan*, 60(4), 38-40.
- Agence de la santé publique du Canada (2024). *Déterminants sociaux de la santé et inégalités en santé*. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/est-determine-sante.html>
- Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick (2016). *Adresser les facteurs de protection pour améliorer la santé mentale des jeunes*, Moncton, 12.
- Cormier, M. (2005). *La pédagogie en milieu minoritaire francophone : une recension des écrits*. Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques pour le compte de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants. Ottawa. Disponible sur le site de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants au www.ctf-fce.ca.
- Cormier, M. (2011). Au premier plan : les enfants ou les résultats? *Éducation et francophonie*, 39(1), 7–25. <https://doi.org/10.7202/1004327ar>
- Cormier, M. (2021). Dans *L'État de l'Acadie. Un grand tour d'horizon de l'Acadie contemporaine*. Dir. Michelle Landry, Dominique Pépin-Filion et Julien Massicotte. DELBUSSO
- Dagenais, D. (2020). Exploration du plurilinguisme et de la multimodalité dans l'enseignement des littératies en contextes minoritaires. Dans *Didactique du français en contexte minoritaire. Entre normes scolaires et plurilinguismes* (sous la direction de Joël Thibault et Carole Fleuret). Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Desmarais, M-E. (2019). *L'appropriation et la mise en œuvre des principes de flexibilité de la pédagogie universelle en contexte universitaire québécois : mieux comprendre le passage d'un paradigme de normalisation à un paradigme de dénormalisation*. [Thèse de doctorat inédite]. Université du Québec.
- Desmarais, M-É. et Rousseau, N. (2025). *La conception universelle de l'apprentissage. Mettre en œuvre une pédagogie flexible et inclusive*. Presses de l'Université du Québec.
- Desmarais, M.-É. & Flanagan, T. (2023). La pédagogie universelle : la recherche au service de la pratique. *Éducation et francophonie*, 51(1). <https://doi.org/10.7202/1100068ar>
- Desmarais, M.-É., Kenny, A. & Carlson Berg, L. (2022). Le bien-être, un levier pour contrer la pénurie du personnel enseignant ? Points de vue d'actrices et d'acteurs concernés sur les raisons de leur décrochage. *Éducation et francophonie*, 50(2) <https://doi.org/10.7202/1097039ar>

District scolaire francophone Sud (2025). *S'entr'Apprendre-L'innovation au centre de l'éducation*. <https://francophonesud.nbed.nb.ca/district-scolaire/approche-educative/1885-s-entr-apprendre-l-innovationau-centre-de-l-education>

Famille et petite enfance francophone Nouveau-Brunswick (s.d). <https://famillenb.ca/>

Gouvernement du Canada (2021). *Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada 2021-2026*. Fredericton. <https://www.canada.ca/fr/accordapprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/nouveau-brunswick-echelle-canada-2021.html#h2.1>

Gouvernement du Nouveau-Brunswick (s.d). *Programme de subvention pour parents*. Fredericton. <https://www.nbed.nb.ca/parentportal/Content/Demande-de-subvention-pour-parents.pdf>

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2022). *Rapport final de la commissaire sur le racisme systémique*. Fredericton. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Corporate/Promo/systemicracismracismesystemique/RapportFinaldeLaCommissairesurleRacismeSystemique.pdf>

Institut canadien d'information sur la santé (2005). *Quelques points saillants de l'opinion du public sur les déterminants de la santé*. https://secure.cihi.ca/free_products/CPHI_Public_Views_fr.pdf

Kamano, L. et Benimmas, A. (2021). Dans *L'État de l'Acadie. Un grand tour d'horizon de l'Acadie contemporaine*. (sous la direction de Michelle Landry, Dominique Pépin-Filion et Julien Massicotte). DELBUSSO

Lory, M.-P. (2023). Les approches pédagogiques qui valorisent la diversité linguistique et culturelle pour repenser de façon inclusive la francophonie en contexte minoritaire. *Arborescences*, (13), 36–48. <https://doi.org/10.7202/1107653ar>

MACSNB (2020). *Les déterminants de la santé*. <https://www.macsnb.ca/document/Determinants%20de%20la%20sante%20O.pdf>

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (MEDPE). (2014). *La Politique d'aménagement linguistique et culturel*. Un projet de société pour l'éducation de langue française. Fredericton. http://www.gnb.ca/legis/business/past_sessions/57/57-4/LegDoc/Fre/May2014/PolitiqueAmenagementLinguistiqueCulturel.pdf

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau Brunswick. (2013). *Politique 322: Inclusion scolaire*. Fredericton.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (2016). *Profil de sortie d'un élève du système scolaire acadien et francophone du Nouveau-Brunswick*. Fredericton. https://francophonesud.nbed.nb.ca/images/vieScolaire/Profil_de_sortie_dun_eleve.pdf

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (2016). *Donnons à nos enfants une longueur d'avance*. Fredericton. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/DonnonsANosEnfantsUneLongueurDavance.pdf>

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (s.d). *Cadre du curriculum éducatif*. Fredericton. <https://curriculum.nbed.ca/fr/cadre-du-programme-detudes/les-fondements-de-notre-facondenseigner-et-de-nos-enseignements-vision/>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture-UNESCO. (2020). *Inclusion and education: ALL means ALL*. Global Education Monitoring Report. Disponible au : <https://bit.ly/3hVFGga>

Porter, G. & AuCoin, A. (2012). *Consolider l'inclusion pour consolider nos écoles*. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/Inclusion/LInclusion.pdf>

Porter, G. & Towell, D. (2018). *Promouvoir l'inclusion scolaire : Les clés du changement transformationnel dans les systèmes publics d'éducation*. <https://www.inclusiveeducation.ca/fr/iec-resources>

Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences-RESDAC (2023). Le développement des compétences dans la francophonie canadienne : une réflexion stratégique. *Document de réflexion préparé par le RESDAC avec la collaboration des membres de la Table nationale sur l'éducation*. <https://resdac.net/wpcontent/uploads/Reflexion-competences-dans-la-francophonie-canadienne-V2-002.pdf>

Rivest, M.-P. & Iancu, P. (2019). La santé mentale des enfants et des jeunes aux frontières de la médicalisation du social. *Reflète*, 25(2), 8–13. <https://doi.org/10.7202/1067041ar>

Savoie, A.J. (1978). *Un siècle de revendications scolaires au Nouveau-Brunswick 1871-1971*. Du français au compte-gouttes.

Tranchant, C. C., Iancu, P., Dubé, A., Bourdon, L., Clair, L., Doucet, D., Dezetter, A., Robichaud, S., Malchow, J., Joachin, A. & Beaton, A. M. (2019). Expériences de la stigmatisation en lien avec la santé mentale chez des jeunes de trois communautés au Nouveau-Brunswick. *Reflète*, 25 (2), 36–64. <https://doi.org/10.7202/1067043ar>

Santé et vitalité des communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick : enjeux et perspectives

Stéphanie Collin, Ph.D.

Mise en contexte

Les communautés francophones et acadiennes du Nouveau-Brunswick (N.-B.) se mobilisent depuis déjà des décennies autour des services et soins de santé qui leur sont offerts. Une preuve tangible : elles ont influencé le cours de la dernière réforme structurelle lancée en 2008 par le gouvernement Graham. La politique publique mise en œuvre par ce gouvernement ne précisait pas la langue de fonctionnement de chacune des régies régionales de la santé. À la suite de contestations populaires, d'une poursuite judiciaire intentée par *Égalité santé en français* et de la présentation du rapport LeBlanc (2010), la politique publique a été modifiée. En 2026, le système de santé du N.-B. est composé d'une régie régionale de la santé qui fonctionne en français et une autre en anglais.

Lors de la Convention de l'Acadie de 2014, les principaux thèmes de discussion proposés traitaient de la création de communautés en santé et d'une vision élargie de la santé, d'un virage vers le mieux-être en français dans la province ainsi que de la gouvernance et gestion des institutions en santé (SANB, 2014). Dans le cadre des États généraux de 2026, nous trouvons indispensable de poursuivre les réflexions déjà entamées sur les déterminants sociaux de la santé et la gouvernance, en plus de discuter des défis de recrutement et rétention des professionnels de la santé dans un contexte minoritairement francophone.

En santé, l'enjeu qui motive bien souvent les gouvernements est la réduction des temps d'attente et des listes d'attente (Collin & Johnson, 2025). Une analyse des principales promesses électorales du gouvernement progressiste-conservateur Higgs (2018-2024) et libéral Holt (depuis 2024) met en évidence leur désir d'améliorer l'accès aux services et soins de santé. Chacun des gouvernements ont agi en ce sens, Higgs en annonçant une « réforme » en 2020; Holt en promettant l'ouverture d'au moins trente cliniques de soins de santé communautaires au travers la province. Cependant, dans le cadre de ces États généraux, nous invitons les parties prenantes francophones et acadiennes à centrer leurs actions non pas vers les temps d'attente, mais vers les déterminants sociaux de la santé, comme l'éducation, le réseau social et les comportements liés à la santé. Ce virage fait écho au rapport récent publié par le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick (2026) soulignant notamment l'importance d'agir sur les facteurs sociaux pour réduire les décès évitables au N.-B.

Il nous apparaît que la gouvernance et la gestion des institutions francophones en santé devra également être au cœur des réflexions des États généraux 2026. La SANB et *Égalité santé en français* (ÉSF), ainsi que les autres instances de contre-pouvoir, jouent un rôle clé dans le respect des droits des communautés acadiennes. La SANB et ÉSF sont des acteurs centraux du système de santé du N.-B., en accompagnant les communautés dans la promotion de leur voix et leur participation dans l'élaboration et l'évolution des politiques publiques. Dans ce

rapport, il sera d'ailleurs question de la tentative de « réforme » du système de santé en 2020 par le gouvernement Higgs et de ses effets mobilisateurs pour un bon nombre de communautés acadiennes, préoccupées par la qualité des services et soins sur leur territoire.

Le recrutement et la rétention des prestataires de soins, qui n'étaient pas centraux lors des deux derniers États généraux, interpellent dorénavant divers acteurs clés des communautés acadiennes de la province, particulièrement celles en régions rurales. Nous notons l'importance de la formation francophone en santé dans la province, en particulier le Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick (CFMNB) et l'École de science infirmière de l'Université de Moncton, dans le recrutement des médecins et infirmières. Toutefois, la rétention des professionnels de la santé requiert l'engagement actif des communautés acadiennes, en collaboration avec les régies régionales de la santé, notamment la régie Vitalité. L'attachement communautaire apparaît comme un facteur déterminant de la fidélisation des prestataires de soins, ce qui invite à réfléchir au rôle joué par la SANB et ÉSF à cet égard.

Nous proposons que les réflexions lors des États généraux de 2026, portent sur trois axes : *les déterminants sociaux de la santé* (Axe 1), *le recrutement et la rétention des professionnels de la santé* (Axe 2) et *la gouvernance et la gestion des institutions en santé* (Axe 3). Nous souhaitons que chacun des axes intègre le renforcement des capacités des communautés acadiennes, l'équité linguistique dans l'offre des services de santé et la promotion d'un système de santé inclusif et sensible aux besoins des minorités et des populations vulnérables.

Axe 1 : Déterminants sociaux de la santé et renforcement des communautés francophones et acadiennes

Si la pandémie de COVID-19 a accentué les pressions sur le système de santé et révélé certaines de ces limites, la question de l'accès aux services de santé était déjà au cœur des réflexions menées lors des États généraux de 2004 et de 2014. L'accès adéquat et égalitaire aux services de santé interpelle les communautés francophones et acadiennes du N.-B., qui revendiquent, à juste titre, le droit de recevoir en français des soins de santé en temps opportun et d'avoir accès à un prestataire de services de santé primaire. Ces mobilisations exercent une pression considérable sur les gouvernements et constituent un levier pour renforcer la vitalité des communautés et préserver la viabilité du système de santé provincial.

Les revendications, qui sont ancrées dans l'enjeu très concret de l'accès aux services et soins de santé, invitent à des questionnements plus larges sur les orientations des cadres d'action publique (Denis, Usher & Préval, 2023). Bien qu'un virage complet vers une perspective de « production de la santé », au détriment d'une approche de « production des services et soins offerts à la population » (Evans & Stoddart, 2017) relève d'une vision utopique, il demeure néanmoins essentiel que les déterminants sociaux de la santé occupent une plus grande place dans la production des politiques en santé.

Déjà, il y a plus de 20 ans, Richard Wilkinson et Michael Marmot (2004) sous la direction de l'Organisation mondiale de la santé soulignaient que « même dans les pays les plus développés,

les moins riches ont une espérance de vie bien plus courte et sont en moins bonne santé que les plus favorisés » (p.7). Cette affirmation s'inscrit dans la continuité des principes énoncés quelques décennies plus tôt dans la Déclaration d'Alma-Ata (1978), qui reconnaissait que la santé est un droit fondamental et que l'accession au niveau de santé le plus élevé possible était un objectif social majeur.

Les textes de réflexions des États généraux de l'Acadie de 2014 soulignaient les apports du Mouvement Acadien des Communautés en Santé du Nouveau-Brunswick (MACS-NB) et de la Société Santé et Mieux-être en français du Nouveau-Brunswick (SSMEFNB) dans la promotion du mieux-être et la réduction des inégalités sociales. Ces organismes encouragent la participation des partenaires et le renforcement des capacités à l'égard des déterminants sociaux de la santé. Il demeure essentiel de les maintenir au cœur de l'action collective et de conjuguer les efforts pour influencer efficacement les politiques publiques.

À ce stade, il est utile d'illustrer concrètement comment un déterminant social peut influencer la santé, en prenant l'exemple du transport. Pour certaines communautés acadiennes, l'accès aux soins de santé primaires, secondaires et tertiaires est étroitement lié à la géographie. Certaines personnes résidant en régions rurales ou éloignées des grands centres, soit Moncton, Fredericton ou Saint-Jean, déplorent parfois un accès inadéquat à certains services, comme les services d'accouchement (Radio-Canada Acadie, 2023). D'autres obstacles concernent le transport, souvent coûteux ou limité, qui rend difficile la fréquentation des rendez-vous dans ces centres (Collin et coll., 2022). Arcury et coll. (2005) montrent que les personnes ayant un accès limité au transport consultent moins souvent les services de santé, notamment pour les soins préventifs et les suivis médicaux. Les services de transport en commun à prix abordables, comme ceux mis en place dans les commissions des services régionaux (CSR) de la péninsule Acadienne, de la région Chaleur et du Nord-Ouest, constituent un levier pour réduire les inégalités en santé dans les régions rurales. Étant donné que les résidents de ces régions doivent aussi parcourir de plus grandes distances et consacrer davantage de temps aux déplacements lorsqu'ils ont besoin de services de santé spécialisés (Mseke et coll., 2024), l'accès au transport doit être perçu comme un déterminant social de la santé (Mirza & Hulko, 2022; Wilkinson & Marmot, 2004) qui mérite l'attention des acteurs clés des communautés acadiennes.

Le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick (CSNB) a publié en 2026 un rapport sur les décès évitables au N.-B., établissant un lien avec l'espérance de vie, les efforts de prévention et de traitement et le développement de communautés plus saines. L'accès aux soins de santé primaire constitue l'un des déterminants, aux côtés d'autres facteurs importants tels que les conditions sociales et économiques et les comportements liés à la santé (CSNB, 2026). Dans ce rapport, la région Chaleur et Péninsule acadienne (zone sanitaire 6) affiche un taux de décès évitables inférieur à la moyenne canadienne, tandis que la région de Restigouche (zone sanitaire 5) présente le taux le plus élevé de la province (CSNB, 2026). Il est donc essentiel d'analyser ces données afin de comprendre pourquoi certaines communautés francophones et acadiennes obtiennent de meilleurs résultats en santé que d'autres.

En 2024, le gouvernement Holt s'est engagé à soutenir l'ouverture d'au moins trente cliniques de soins de santé communautaires dans la province (Parti libéral du N.-B., 2024). Cet engagement vise à offrir au même endroit des soins communautaires, c'est-à-dire au niveau local, par une variété de professionnels de la santé. Pour les communautés acadiennes, la question dépasse le maintien de cette promesse électorale : ces cliniques permettront-elles de concrétiser un virage vers la promotion de la santé et la prévention des maladies?

Les textes de réflexion préparatoires à la Convention de l'Acadie de 2014 insistaient sur la nécessité « de créer des communautés en santé » et du « virage vers le mieux-être en français au Nouveau-Brunswick » (SANB, 2014). Ces thèmes sont aujourd'hui plus pertinents que jamais. Les interrogations proposées dans ce premier axe sont les suivantes :

- 1) *Faut-il concerter la population acadienne du N.-B. autour d'un discours centré sur la promotion et la prévention en santé, et soutenir ainsi des initiatives visant à améliorer leur santé et bien-être?*
- 2) *Le cas échéant, qui devrait en assumer la responsabilité?*

Axe 2 : Recrutement et rétention des professionnels de la santé dans un contexte minoritairement francophone

Les réformes du système de santé de la province menées depuis 1992 ont visé à améliorer les services de santé, en souhaitant agir par exemple sur l'accès aux soins, et à réduire les dépenses ou améliorer l'efficacité. Ces transformations ont mené à la mise en place d'un système de santé à deux niveaux, composé d'une autorité provinciale et de deux régies régionales de la santé, qui, comme nous l'avons dit, fonctionne respectivement en français et en anglais. Or, ces réformes n'ont pas ciblé explicitement le recrutement et la rétention des prestataires de soins œuvrant dans un contexte minoritairement francophone.

Au N.-B., la rareté des ressources professionnelles affecte l'offre de services et soins de santé et n'épargne pas les régions rurales, où sont concentrées les communautés acadiennes. Elle est la cause d'interruptions de services hospitaliers, comme des fermetures de salles d'urgence et d'une unité de soins intensifs, et a fait dérouter des ambulances (Réseau de santé Vitalité, 2019; 2021, Raiche-Nogue, 2025). Selon le gouvernement provincial, l'avenir est préoccupant : on prévoit un déficit de plus de 1300 infirmières immatriculées d'ici 2028 ainsi que la retraite de 35 % des médecins de famille avant 2027 (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2021).

C'est en 2006 que le Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick (CFMNB) a accueilli sa première cohorte en médecine. Depuis sa création, l'institution de formation a discerné 354 doctorats en médecine dans l'optique de mieux répondre aux besoins de la communauté francophone du N.-B. (Université de Moncton, 2025). Les activités de recherche menée par l'équipe de recherche du CFMNB, composée de professeurs-chercheurs, de professionnels, d'étudiants et de stagiaires postdoctoraux, visent la santé et l'épanouissement des communautés par l'entremise du développement scientifique (CFMNB, 2022).

En cohérence avec cette mission de formation et de recherche, le CFMNB œuvre également à soutenir l'équité du système de santé pour les francophones en situation minoritaire dans la province et, plus largement, à contribuer à la vitalité de l'Acadie (Schofield & Bourgeois, 2024). Diverses études, dont celle de Utzschneider et Landry (2018) ont montré que les médecins formés au CFMNB sont plus susceptibles de pratiquer dans les provinces de l'Atlantique, surtout au N.-B. En effet, un reportage de Radio-Canada en 2022 indiquait que 59 % des médecins spécialistes ayant transité par l'institution de formation et ayant déménagé pour se spécialiser exerçaient dans la province (Cammarano, 2022).

Le premier programme de baccalauréat en science infirmière à l'Université de Moncton a été créé en 1965. Il fut réaménagé en 1992 pour inclure les unités constitutives du Campus d'Edmundston et du Campus de Shippagan (situé à Bathurst) (Université de Moncton, 2026). Aujourd'hui, l'École des sciences infirmières de l'Université de Moncton accueille près de 200 personnes étudiantes par cohorte (Université de Moncton, 2026). À l'instar du CFMNB pour les médecins, elle joue un rôle central dans la formation de la main-d'œuvre infirmière francophone dans la province. En offrant un programme entièrement en français sur trois campus provinciaux (Moncton, Edmundston et Shippagan), l'École contribue à maintenir un accès à des services et soins de santé de qualité pour les communautés acadiennes. Le nombre d'embauches au Réseau Vitalité excède le nombre de départs. Du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, il a embauché 267 professionnels en soins infirmiers (infirmières immatriculées, préposés aux soins et infirmières auxiliaires autorisées) contre 145 départs. Néanmoins, il faut mieux comprendre les raisons expliquant le départ prématuré de plusieurs membres du personnel infirmier au sein des réseaux de santé, en particulier au sein du réseau francophone.

Alors que les milieux de stage constituent un facteur pouvant influencer l'installation d'un médecin ou d'une infirmière dans la province (Levesque et coll., 2018; Wareing et coll., 2017), d'autres éléments entrent en jeu dans leur rétention comme la mobilisation de la communauté et l'accès à l'emploi pour la ou le partenaire (Strasser, 2019). Le sentiment d'appartenance à la communauté traduit l'enracinement d'une personne dans celle-ci et repose sur des facteurs variés comme la langue, les valeurs partagées, la participation à des associations locales et les liens d'amitié (Kasarda & Janowitz, 1974 ; Sebastien, 2016). Les liens sociaux des personnes à l'emploi, y compris leurs relations amicales, professionnelles et personnelles, leur engagement communautaire et leur rapport à l'environnement physique, sont étroitement associés à leur attachement à l'emploi et à l'organisation (Mitchell et coll., 2001). Il apparaît donc essentiel de mieux comprendre le rôle des communautés acadiennes, notamment en milieu rural, dans les efforts de rétention des médecins et infirmières.

Le cadre « Making it Work » (Strasser, 2019) constitue un outil fort pertinent pour guider une réflexion collective sur le recrutement et la rétention des ressources professionnelles, en particulier les médecins, dans les milieux ruraux. La réussite de mise en œuvre du cadre repose sur certaines conditions essentielles, dont la participation des communautés dans les efforts de recrutement et de rétention, conformément à l'idée de « rien qui nous concerne, sans nous » (Strasser, 2019, p.10). En d'autres mots, l'engagement communautaire permet de développer des initiatives qui tiennent en compte les connaissances et préoccupations locales, et qui se

traduisent par des communautés attrayantes, accueillantes pour les nouveaux arrivants, capables d'établir des relations durables et organisées de façon à favoriser le recrutement et la rétention des prestataires de soins.

Les communautés acadiennes doivent être pleinement investies dans les efforts de recrutement et de rétention des professionnels de la santé. Le maintien en poste des médecins et infirmières constitue un levier déterminant pour assurer un accès adéquat aux services de santé en français. La collaboration et les relations de confiance entre ces communautés, les réseaux de santé et les gouvernements sont essentielles. Ce deuxième axe soulève trois interrogations principales :

- 1) *La SANB et ÉSF doivent-elles militer activement en faveur des initiatives de recrutement et de rétention portées par les communautés acadiennes?*
- 2) *Le cas échéant, comment la SANB et ÉSF peuvent-elles soutenir et mobiliser ces communautés afin de contribuer efficacement aux efforts de recrutement et de rétention?*
- 3) *Quelles mesures sont prioritaires pour améliorer le recrutement et la rétention des infirmières et médecins francophones au Nouveau-Brunswick?*

Axe 3 : Gestion et gouvernance des institutions francophones en santé

Près de 25 ans se sont écoulés depuis la modification de la *Loi sur les langues officielles* dans le but d'obliger le gouvernement d'assurer la prestation des soins de santé en français³. L'offre active des services et soins de santé en français est toujours d'actualité pour les communautés acadiennes et suscite de temps à autre des débats passionnés. Le cas récent de M. Ouellet contre le Réseau de santé Horizon (Raiche-Nogue, 2025), largement couvert par les médias canadiens, en est une illustration, car, selon son avocat, « il contribue à faire avancer la cause des droits linguistiques au N.-B. ». Ainsi, maintenir l'offre active des services et soins de santé en français constitue un levier essentiel pour garantir l'équité d'accès aux soins pour les francophones (Bouchard et coll., 2012).

Les textes de réflexion des États généraux de l'Acadie de 2004 et 2014 abordaient déjà la gouvernance et la gestion des institutions de santé dans le contexte de l'épanouissement de la communauté acadienne. La protection et le renforcement des espaces francophones, au cœur des efforts de la SANB, revêtent une forte valeur symbolique pour cette communauté (Collin et coll., 2022). Les enjeux principaux concernent la gouvernance d'institutions distinctes, l'équité dans la prestation des services et des soins aux deux communautés linguistiques et la vitalité linguistique (Collin et coll., 2022).

Les parties prenantes francophones de la province partagent bien souvent un sentiment de « perdre quelque chose » à chaque annonce d'une transformation par le gouvernement. Ce

³ Le lecteur peut se référer à l'article 28 de la Loi sur les langues officielles, LN-B 2002, c O-0.5, en ligne : [https:// canlii.ca/t/6b4f5](https://canlii.ca/t/6b4f5).

sentiment s'est manifesté en 2008, à la suite de la réforme du système de santé de la province, puis à l'hiver 2020, lors de l'annonce par le gouvernement Higgs, d'un « réajustement » des heures d'ouverture des urgences de six hôpitaux de la province (Collin, 2021). Ces mesures ont suscité la mobilisation de divers acteurs communautaires, et le vice-premier ministre et unique député acadien et francophone du gouvernement minoritaire a démissionné, pour siéger comme député indépendant.

En 2020, des communautés acadiennes, notamment dans la région de Kent, se sont impliquées activement dans la conception des services les concernant. Elles ont par exemple rédigé des mémoires pour la ministre de la Santé, dépassant la question de la sauvegarde des hôpitaux, pour traiter des enjeux géographiques, économiques et sociaux de leur région, comme la ruralité et le vieillissement de la population. Les leaders communautaires y ont proposé des améliorations tangibles en vue de l'élaboration du futur plan provincial en santé (Collin, 2022). Cet engagement, né de la plus récente « tentative ratée de réformer » le système de santé, démontre la capacité des communautés acadiennes à influencer les politiques et programmes qui les interpellent directement.

Depuis les derniers vingt ans, presque tous les gouvernements ont apporté des modifications à la structure et l'administration des conseils d'administration (CA) des régies régionales de la santé. Ces changements répétés à la *Loi sur les régies régionales de la santé* ont eu peu d'impact sur l'amélioration des services offerts à la population acadienne et francophone, ainsi que sur leur santé et leur bien-être. De plus, les gouvernements ont parfois contourné les dispositions législatives existantes, c'est-à-dire la *Loi sur les régies régionales de la santé*, en procédant à des nominations politiques ou aux limogeages d'administrateurs selon des affiliations partisans, ce qui peut contribuer à miner la confiance du public (Bernier, 2012).

Pour les parties prenantes acadiennes, la structure et le fonctionnement des CA des régies régionales de la santé représentent un enjeu central. L'abolition de la régie régionale de santé Beauséjour, qui s'était officiellement déclarée francophone en 2002, a d'ailleurs servi de catalyseur à la création d'*Égalité santé en français*, puis aux consultations publiques menées par LeBlanc (2010) lesquelles ont mené à des recommandations visant notamment à ce que plus de la moitié des membres des CA des régies régionales de la santé soient élus au suffrage universel. Un exemple plus récent est la victoire vers la fin de l'année 2025 d'*Égalité santé en français* devant les tribunaux dans un recours judiciaire contre le gouvernement du Nouveau-Brunswick. La juge Bourque a en effet annulé la révocation du CA du Réseau de santé Vitalité à l'été 2022 par le gouvernement Higgs (Raiche-Nogues, 2026).

La SANB (2026), à l'instar d'autres parties prenantes, soutient que l'élection des membres du conseil ne peut être dissociée des enjeux de gestion et de gouvernance des institutions francophones, de la conception d'institutions « par et pour les francophones », ni, plus largement, de la vitalité et de l'épanouissement de la communauté linguistique minoritaire. Comme le soulignait Desjardins en 2003, ce positionnement est solidement ancré dans les principes de la *Loi sur les langues officielles*, consignés dans l'article 16 de la *Charte canadienne sur les droits et libertés*. Dans ce contexte, il importe de réfléchir au rôle de la SANB, ÉSF et des autres

instances de contre-pouvoir pour assurer l'imputabilité des gouvernements quant au respect des droits institutionnels des communautés acadiennes.

Bien que les débats sur la structure et le fonctionnement des CA des régions régionales de la santé soient essentiels, il est pertinent d'aller plus loin dans les réflexions en examinant si l'élection des membres du CA est la voie à privilégier pour renforcer la participation citoyenne. Dans ce troisième axe, nous proposons les questions suivantes :

- 1) Quelles approches novatrices la SANB, ÉSF et les autres instances concernées pourraient-elles déployer pour garantir le respect par les gouvernements des droits institutionnels des communautés acadiennes?*
- 2) De quelles manières les actions à l'égard de la gouvernance et de la gestion des institutions en santé peuvent-elles avoir des impacts positifs sur la santé et le bien-être de la population acadiennes?*

Conclusion

La SANB et ÉSF doivent continuer à occuper pleinement leur place comme acteurs incontournables du système de santé du N-B. Leur influence auprès des communautés acadiennes est considérable, et la mobilisation populaire qu'elles suscitent, contribue à faire évoluer les politiques publiques en faveur des communautés acadiennes.

Les réflexions qui auront lieu lors des États généraux de 2026 permettent d'engager les communautés acadiennes autour des services et soins en santé qui les concernent, en ciblant les déterminants sociaux de la santé, le recrutement et la rétention des médecins et infirmières et la gouvernance et la gestion des institutions en santé. Ces discussions sont essentielles pour la vitalité de ces communautés en contexte linguistique minoritaire et pour construire un avenir commun, à la fois en santé et en français. Après tout, le principe de « par et pour » l'Acadie demeure plus que jamais d'actualité.

Bibliographie

Arcury, T. A., Preisser, J. S., Gesler, W. M., & Powers, J. M. (2005). Access to transportation and health care utilization in a rural region. *The Journal of Rural Health*, 21(1), 31–38.

Bernier, L. (2012). Gouvernance des entreprises publiques. Dans L. Côté & J.-F. Savard (Dir.), *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique* [En ligne]. <https://www.dictionnaire.enap.ca>

Bouchard, L., Beaulieu, M., & Desmeules, M. (2012). L'offre active de services de santé en français en Ontario : une mesure d'équité. *Reflète : Revue d'intervention sociale et communautaire*, 18(2), 38–65.

Cammarano, F. (2025, juillet 2022). *Les stages étudiants, une « petite séduction » pour recruter des médecins*. Ici Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1891892/centre-formation-medicale-nouveau-brunswick-unite-medecine-familiale-recrutement>

Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick (CFMNB). (2022). *Plan de développement de la recherche 2022-2025* (Version finale). [https://www.umoncton.ca/medecine/sites/medecine.prod.umoncton.ca/files/%C3%89quipe%20recherche/Bilans/Plan%20de%20developpement%20de%20la%20recherche%202022-2025%20VF%20\(1\).pdf](https://www.umoncton.ca/medecine/sites/medecine.prod.umoncton.ca/files/%C3%89quipe%20recherche/Bilans/Plan%20de%20developpement%20de%20la%20recherche%202022-2025%20VF%20(1).pdf)

Collin, S. (2021). *Lumière sur la réforme du système de santé du Nouveau-Brunswick. Évolution, jeux d'acteurs et instruments*. Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Collin, S., & Johnson, C. (2025). Comment l'accès aux services de santé a-t-il évolué au Nouveau-Brunswick sous la direction du gouvernement Higgs ? In G. Arsenault (Ed.), *Les années Higgs : Diriger et diviser le Nouveau-Brunswick* (pp. 197–221). Institut Donald J. Savoie / McGill-Queen's University Press. https://idjs.ca/images/publications/Higgs_FR_DIGITAL.pdf#page=213

Collin, S., Grenier, G., McIntyre, M., & Roy, S. (2022). Accès aux services de santé en français et gouvernance en réseau : différentes représentations et stratégies d'action. *Revue Gouvernance/ Governance Review*, 19(2), 1–24. <https://doi.org/10.7202/1094074ar>

Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick. (2026). *Décès évitables au Nouveau-Brunswick : ce que nous disent les données*. <https://csnb.ca/deceseavoidables>

Denis, J. L., Usher, S., & Prével, J. (2023). Health reforms and policy capacity: The Canadian experience. *Policy and Society*, 42(1), 64–89.

Desjardins, L. (2003). *La santé des francophones du Nouveau-Brunswick*. Moncton : Les Éditions de la Francophonie.

Evans, R. G., & Stoddart, G. L. (2017). Producing health, consuming health care. In R. G. Evans, M. L. Barer, & T. R. Marmor (Eds.), *Why are some people healthy and others not? The determinants of health of populations* (pp. 27–64). Routledge.

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2021). *Agir en faveur de soins de santé publique fiables : Document de travail sur l'avenir des soins de santé au Nouveau-Brunswick* (21 p.). <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/Publications/SoinsDeSante/DocumentDeTravail-SoinsDeSantePubliqueFiables.pdf>

Kasarda, J. D., & Janowitz, M. (1974). Community attachment in mass society. *American sociological review*, 328-339.

LeBlanc, G. (2010). *Pour un système de santé en français amélioré au Nouveau-Brunswick*. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/Publications/PourUnSystemeDeSanteEnFrancaisAmeliore.pdf>

Levesque, M., Hatcher, S., Savard, D., Kamyap, R. V., Jean, P., & Larouche, C. (2018). Physician perceptions of recruitment and retention factors in an area with a regional medical campus. *Canadian Medical Education Journal*, 9(1), e74. <https://doi.org/10.36834/cmej.41650>

Mitchell, T. R., Holtom, B. C., Lee, T. W., Sablinski, C. J., & Erez, M. (2001). Why people stay: Using job embeddedness to predict voluntary turnover. *Academy of management journal*, 44(6), 1102-1121.

Mirza, N. A., & Hulko, W. (2022). The complex nature of transportation as a key determinant of health in primary and community care restructuring initiatives in rural Canada. *Journal of Aging Studies*, 60, 101002. <https://doi.org/10.1016/j.jaging.2022.101002>

Mseke, E. P., Jessup, B., & Barnett, T. (2024). Impact of distance and/or travel time on healthcare service access in rural and remote areas: A scoping review. *Journal of Transport & Health*, 37, 101819. <https://doi.org/10.1016/j.jth.2024.101819>

Organisation mondiale de la Santé. (1978). *Déclaration d'Alma-Ata sur les soins de santé primaires*. Conférence internationale sur les soins de santé primaires, Alma-Ata, URSS. <https://iris.who.int/handle/10665/347880>

Parti libéral du Nouveau-Brunswick. (2024). *Notre plateforme*. <https://nbliberal.ca/fr/notreplateforme/>

Radio-Canada. (2023, 11 octobre). *À Campbellton, la fermeture des services d'obstétrique s'éternise depuis trois ans*. ICI Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/info/videos/1-8836257/a-campbellton-fermeture-services-obstetrique-s-eternise-depuis-trois-ans>

Raiche-Nogues, P. (2025, 10 octobre). *Hôpital Stella-Maris : fermeture temporaire de l'urgence*. ICI Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2198741/hopital-stella-maris-urgence-fermeture>

Raiche-Nogue, P. (2025, novembre 4). *Horizon devra verser 5000 \$ à un francophone pour avoir violé ses droits linguistiques*. ICI Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2205324/reseau-sante-horizon-droits-francophones>

Raiche-Nogue, P. (2026, janvier 5). *La révocation du conseil d'administration de Vitalité en 2022 annulée par une juge*. ICI Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2218149/conseil-administration-vitalite-revocation-higgs>

Réseau de santé Vitalité. (2019, 7 novembre). *Hôpital Régional de Campbellton : interruptions temporaires des services d'obstétrique et de pédiatrie*. <https://www.vitalitenb.ca/fr/nouvelles/hopital-regional-de-campbellton-interruptions-temporaires-des-services-dobstetrique-et-de-pediatrie>

Réseau de santé Vitalité. (2021, 26 août). *Fermeture temporaire de l'Unité des soins intensifs de l'Hôpital Régional de Campbellton pour prêter main-forte au Service d'urgence*. <https://www.vitalitenb.ca/fr/nouvelles/fermeture-temporaire-de-lunite-des-soins-intensifs-de-lhopital-regional-de-campbellton-pour-preter>

Schofield, A., & Bourgeois, D. (2024). *Du rêve à la réalité* (300 p.). Éditions de la francophonie. <https://editionsfrancophonie.com/livres/du-reve-a-la-realite/>

Sebastien, L. (2016). *L'attachement au lieu, vecteur de mobilisation collective?. Étude de cinq territoires ruraux. Norois. Environnement, aménagement, société*, (238-239), 23-41.

Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB). (2014). *Textes de réflexion : En vue de la Convention de l'Acadie 2014*. SANB.

Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. (2026, 12 janvier). *La SANB salue une décision historique de la Cour du Banc du Roi renforçant la gouvernance francophone en santé* [Communiqué de presse]. <https://www.sanb.ca/fr/communiques/la-sanb-salue-une-decision-historique-de-la-cour-du-banc-du-roi-renforçant-la-gouvernance-francophone-en-sante>

Strasser, R. (2019). *Making it work: Remote rural workforce stability forum report*. Northern Ontario School of Medicine. <https://www.nosm.ca/wp-content/uploads/2019/04/Making-it-Work-Final-Forum-Report.pdf>

Université de Moncton. (2025). *Rapport annuel 2024-2025* (Rapport du Vice-Rectorat à l'enseignement). https://www.umoncton.ca/gouvernance/sites/gouvernance.prod.umoncton.ca/files/sa_rapports_annuels/2025/UMoncton-Rapport-annuel-2024-2025-VRER.pdf

Université de Moncton. (2026). *Historique – École de science infirmière*. Université de Moncton – Faculté des sciences de la santé et des services communautaires.

<https://www.umoncton.ca/umcm-fsssc-scienceinfirmiere/node/3>

Utzschneider, A., & Landry, M. (2018). Impacts of studying in a regional medical campus on practice location. *Canadian Medical Education Journal*, 9(1), e44.
<https://doi.org/10.36834/cmej.41641>

Wareing, M., Taylor, R., Wilson, A., & Sharples, A. (2017). The influence of placements on adult nursing graduates' choice of first post. *British Journal of Nursing*, 26(4), 228–233.
<https://doi.org/10.12968/bjon.2017.26.4.228>

Wilkinson, R., & Marmot, M. (2004). *Les déterminants sociaux de la santé : Les faits* (2^e éd.). Organisation mondiale de la santé. <https://iris.who.int/handle/10665/107343>

Le développement économique de l'Acadie au Nouveau-Brunswick

Pierre-Marcel Desjardins, Ph.D.

Introduction

Ce document présente un portrait de la situation économique au Nouveau-Brunswick en général et de l'Acadie au Nouveau-Brunswick en particulier. L'analyse est fondée sur les données de Statistique Canada. La plupart de celles-ci sont tirées du recensement de 2021. Pour ne pas alourdir le texte, de nombreux tableaux se retrouvent dans l'annexe statistique.

Le document comprend douze sections. En plus d'un portrait global, lorsque les données pertinentes sont disponibles, l'analyse de base est complétée par une analyse transversale présentant les différences selon le genre, l'âge et l'aspect urbain-rural.

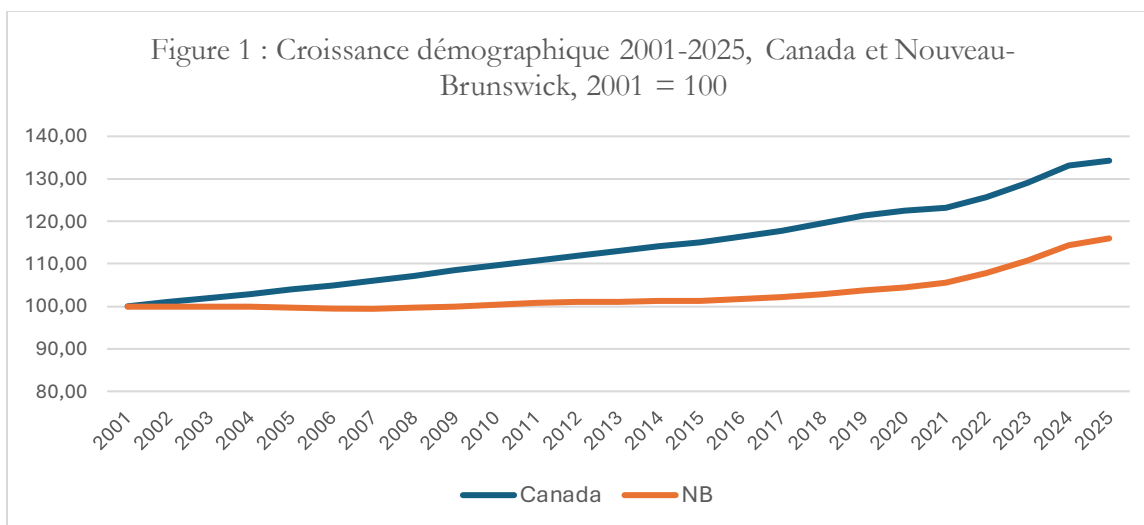
La première section présente les tendances démographiques récentes. La seconde section focus sur la langue maternelle et la connaissance du français. La section 3 brosse un portrait des différences urbaines-rurales, sans reprendre les éléments analysés dans les autres sections. La section 4 porte sur l'immigration. Les revenus sont le thème de la section 5. À la section 6 se retrouve une analyse de l'entrepreneuriat. La saisonnalité de l'emploi est analysée à la section 7. Le marché du travail est le thème de la section 8, alors que nous nous concentrons sur le taux d'activité et le taux de chômage. La formation, mesurée en termes de scolarité, est analysée à la section 9. La section 10 présente une analyse de la présence relative de diverses industries alors que la section 11 présente l'analyse de la présence relative de diverses professions. Finalement, la dernière section brosse un tableau du bénévolat.

Section 1 : Les tendances démographiques

Pendant de nombreuses années, la province du Nouveau-Brunswick connaissait des défis démographiques importants. Par exemple, entre 1986 et 2011, alors que la population du Canada augmentait de 35,7%, celle du Nouveau-Brunswick n'augmentait que de 6,5%⁴. D'ailleurs, entre 2001 et 2008, la population de la province a même diminué de près de 3000 personnes (Figure 1). La situation a toutefois changé depuis 2016, alors que la croissance démographique du Nouveau-Brunswick s'est rapprochée de la moyenne nationale.

La croissance n'est toutefois pas égale partout dans la province. Deux comtés du Nouveau-Brunswick – Westmorland et York – connaissent une croissance supérieure à la croissance nationale (Tableau 1). En revanche, entre 2001 et 2025, 8 des 15 comtés de la province ont connu un déclin démographique. Cette situation a évolué vers la fin de la période. Au cours de la période 2016-2025, seul le comté de Victoria a connu un déclin démographique.

⁴ À moins d'avis contraire, les données sont tirées du recensement de 2021 de Statistique Canada et les tableaux et les calculs sont produit par l'auteur.



Les deux centres urbains qui ont connu la plus grande croissance démographique sont Fredericton et Moncton (Tableau 2). D'autres régions urbaines ont connu un déclin démographique pour la période entre 2001 et 2025, mais la situation a toutefois changé à la fin de la période, quand tous les centres urbains de la province ont connu une croissance démographique entre 2016 et 2025.

Tableau 1 : Variation de la population, Nouveau-Brunswick et comtés, 2001-2025 et 2016-2025

	2001-2025	2016-2025		2001-2025	2016-2025
Canada	34,3%	15,3%	Kent	8,7%	13,0%
NB	16,0%	13,9%	Northumberland	-5,1%	5,1%
Saint-Jean	10,2%	14,3%	York	36,6%	19,1%
Charlotte	-1,4%	7,0%	Carleton	-0,2%	4,4%
Sunbury	11,4%	4,1%	Victoria	-13,1%	-0,4%
Queens	-1,4%	13,0%	Madawaska	-2,5%	6,9%
Kings	15,9%	8,8%	Restigouche	-14,0%	1,2%
Albert	22,3%	12,9%	Gloucester	-6,6%	2,3%
Westmorland	58,2%	32,4%			

Il existe d'importantes disparités entre le Nouveau-Brunswick urbain et le Nouveau-Brunswick rural. Entre 2001 et 2025, alors que la population des centres urbains augmentait de 28%, celle des régions rurales diminuait de 1,4%. La situation s'est améliorée pour les régions rurales au cours des dix dernières années, mais l'écart urbain-rural reste important.

Tableau 2 : Variation de la population, Canada, Nouveau-Brunswick, centres urbains et régions rurales, 2001-2025 et 2016-2025

	2001-2025	2016-2025
Canada	34,3%	15,3%
NB	16,0%	13,9%
Bathurst (AR)	-2,6%	5,9%
Campbellton (partie du NB) (AR)	-11,9%	3,1%
Edmundston (AR)	3,2%	10,6%
Fredericton (RMR)	40,3%	19,0%
Miramichi (AR)	-0,7%	8,1%
Moncton (RMR)	59,3%	32,1%
Saint-Jean (RMR)	13,4%	12,0%
Total – centres urbains	28,0%	18,9%
Total – régions rurales	-1,4%	5,7%

Comme nous l'avons souligné plus tôt, la performance de la province s'est grandement rapprochée de la moyenne nationale. Le tableau 3 révèle que tous les centres urbains de la province – sans exception – ont grimpé au classement national de la croissance démographique au cours des dix dernières années, autant pour les régions métropolitaines de recensement que pour les agglomérations de recensement. Ceci veut dire que les centres urbains du Nouveau-Brunswick ont performé mieux que la plupart des autres centres urbains du pays en matière de croissance démographique. Soulignons que la région de Moncton a menée l'ensemble des grandes villes canadiennes au chapitre de la croissance démographique entre 2016 et 2025.

Tableau 3 : Variation de la population – rang au niveau canadien, Nouveau-Brunswick, centres urbains (régions métropolitaines de recensement – RMR, et agglomérations de recensement – AR, 2001-2025 et 2016-2025

	2001-2025	2016-2025
	Rang	
Régions métropolitaines de recensement (RMR)		
Fredericton (RMR)	19 / 41	17 / 41
Moncton (RMR)	10 / 41	1 / 41
Saint-Jean (RMR)	39 / 41	34 / 41
Agglomérations de recensement (AR)		
Bathurst (AR)	100 / 111	75 / 111
Campbellton (partie du NB) (AR)	108 / 111	89 / 111
Edmundston (AR)	89 / 111	46 / 111
Miramichi (AR)	98 / 111	62 / 111

Les principales questions soulevées par cette première section sont :

- 1) *La récente croissance démographique a-t-elle été davantage bénéfique que négative pour l'Acadie?*
- 2) *Si ce fut davantage positif, comment pouvons-nous maintenir une telle croissance?*
- 3) *Comment pouvons-nous faire que toutes les régions bénéficient de la croissance démographique?*

Section 2 : La langue maternelle et la connaissance du français

Le bilinguisme est un atout indéniable, autant pour l'individu que pour l'économie de la province. Le tableau 4 montre que plus du tiers de la population de la province est bilingue. Cinq comtés du Nouveau-Brunswick ont une population majoritairement bilingue.

Tableau 4 : Nombre et pourcentage d'individus bilingues (français et anglais), Nouveau-Brunswick et comtés, 2021

	Nombre	%		Nombre	%
NB	260 120	34,0%	Kent	21 500	67,5%
Saint-Jean	10 095	13,4%	Northumberland	11 640	26,3%
Charlotte	2 225	8,6%	York	23 010	22,1%
Sunbury	5 330	19,2%	Carleton	2 500	9,6%
Queens	1 000	9,3%	Victoria	7 895	43,7%
Kings	12 355	17,5%	Madawaska	18 945	60,2%
Albert	7 760	25,4%	Restigouche	15 230	50,9%
Westmorland	81 170	50,4%	Gloucester	39 465	51,4%

Les francophones – mesurés en fonction de la langue maternelle – sont majoritaires dans 4 des 15 comtés de la province, soit les comtés de Madawaska, Gloucester, Kent et Restigouche (Tableau 5). On en retrouve également un pourcentage important dans les comtés de Victoria, Westmorland et Northumberland. Au pays, le Nouveau-Brunswick arrive au second rang des provinces, derrière le Québec, en ce qui a trait au pourcentage d'individus de langue maternelle française et au troisième rang en ce qui a trait au nombre, derrière le Québec et l'Ontario (Tableau 11).

Tableau 5 : Nombre et pourcentage d'individus de langue maternelle française, Nouveau-Brunswick et comtés, 2021

	Nombre	%		Nombre	%
NB	225 565	29,5%	Kent	20 370	63,9%
Saint-Jean	2 700	3,6%	Northumberland	9 115	20,6%
Charlotte	510	2,0%	York	6 350	6,1%
Sunbury	2 490	9,0%	Carleton	400	1,5%
Queens	390	3,6%	Victoria	7 275	40,2%
Kings	2 130	3,0%	Madawaska	28 650	91,1%
Albert	2 195	7,2%	Restigouche	18 670	62,4%
Westmorland	60 840	37,8%	Gloucester	63 475	82,6%

La variable « connaissance du français » présente des résultats intéressants (Tableaux 12 et 13). Dans ce cas, c'est maintenant cinq comtés qui ont une majorité de leur population avec une connaissance du français, avec l'ajout du comté de Westmorland, et le comté de Victoria est juste au-dessous du seuil de 50%, soit 49,2%. C'est donc près de 42% de la population du Nouveau-Brunswick qui ont une connaissance du français, plaçant la province toujours au second rang national. Toutefois, la province se retrouve, pour cette variable, au 4^e rang parmi les provinces canadiennes pour ce qui est du nombre d'individus avec une connaissance du

français : il y a plus de francophones en Ontario et en Colombie-Britannique qu'au Nouveau-Brunswick.

Certains pourraient penser que toutes les personnes – ou presque – de langue maternelle française sont bilingues. Ce n'est pas le cas (Tableaux 14 et 15). Plus du quart des individus de langue maternelle française sont unilingues français. C'est particulièrement le cas dans les trois comtés du nord de la province. En fait, à l'exception du Québec, le Nouveau-Brunswick est la province canadienne où les personnes de langue maternelle française sont le moins bilingues.

Les individus de langue maternelle anglaise sont moins bilingues (Tableaux 16 et 17). Au Nouveau-Brunswick, 16% d'entre eux le sont. Ceci place la province au second rang, loin derrière le Québec, où 67% des anglophones sont bilingues. Au Nouveau-Brunswick, c'est dans les comtés majoritairement francophones où les anglophones sont les plus bilingues.

L'âge a une incidence sur le niveau de bilinguisme, autant chez les francophones que les anglophones (Tableau 14). Les plus jeunes sont proportionnellement plus bilingues que les cohortes plus âgées. Chez les francophones de moins de 55 ans, c'est plus de 80% qui sont bilingues. Chez les anglophones, le taux de bilinguisme est beaucoup plus élevé chez les moins de 55 ans. Il est même d'environ 32% chez les 15 à 24 ans.

La section deux soulève deux questions principales :

- *Comment peut-on accroître le bilinguisme en Acadie du Nouveau-Brunswick?*
- *Comment peut-on maximiser les bénéfices économiques du bilinguisme?*

Section 3 : L'urbain et le rural

Au Nouveau-Brunswick, 63% de la population se retrouve dans les 7 grandes centres urbains de la province (Tableau 6). Le centre urbain le plus peuplé est la région de Moncton, avec plus de 20% de la population de la province. Soulignons que dans la majorité des autres provinces, le centre urbain le plus peuplé a normalement un poids démographique, par rapport à la population de la province, plus important que c'est le cas pour Moncton. Les anglophones sont concentrés dans les centres urbains : plus de 68% des anglophones y vivent. La majorité des francophones (51,7%), cependant, vivent dans les régions rurales.

On retrouve plus de personnes bilingues dans les régions rurales que dans les centres urbains (Tableau 19). C'est le reflet du nombre d'unilingues anglophones vivant en milieu urbain, car autant pour les anglophones que les francophones, on retrouve plus d'individus bilingues en région urbaine. Les centres urbains où l'on a les pourcentages les plus élevés de personnes bilingues sont situés dans le nord de la province.

Il y a peu de différences entre la distribution géographique des hommes et des femmes dans la province (Tableau 20). On remarque toutefois qu'il y a un peu plus de femmes que

d'hommes en milieu urbain, particulièrement pour les francophones, alors que c'est l'inverse pour les régions rurales.

Tableau 6 : Distribution, population totale et de langue maternelle anglaise et française, Nouveau-Brunswick et centres urbains, Nombre et pourcentage, 2021

			Langue maternelle			
	Total	%	Anglais	%	Français	%
NB	759 195	100%	483 490	100%	224 445	100%
Bathurst (AR)	30 545	4,0%	9 535	2,0%	19 690	8,8%
Campbellton (partie du NB) (AR)	11 335	1,5%	3 955	0,8%	6 720	3,0%
Edmundston (AR)	20 925	2,8%	960	0,2%	19 165	8,5%
Fredericton (RMR)	107 160	14,1%	90 105	18,6%	7 020	3,1%
Miramichi (AR)	27 040	3,6%	23 825	4,9%	2 035	0,9%
Moncton (RMR)	154 245	20,3%	88 060	18,2%	49 260	21,9%
Saint-Jean (RMR)	128 385	16,9%	115 375	23,9%	4 490	2,0%
Total – centres urbains	479 635	63,2%	331 815	68,6%	108 380	48,3%
Total – régions rurales	279 560	36,8%	151 675	31,4%	116 065	51,7%

Les statistiques portant sur l'âge présentent de plus importantes différences entre les milieux urbain et ruraux (Tableaux 21 et 22). Les francophones sont beaucoup plus âgés que la moyenne néo-brunswickoise. Par exemple, alors que 15,6% des anglophones ont moins de 15 ans et que la moyenne néo-brunswickoise est de 14,6% pour cette catégorie d'âge, seuls 11,6% des francophones ont moins de 15 ans. À l'opposé, alors que 21,3% des anglophones ont plus de 65 ans et que la moyenne provinciale se situe à 22,0%, ce sont 26,2% des francophones qui ont plus de 65 ans. Il y a aussi des différences urbaines-rurales. Alors que 20,3% des personnes vivant en milieu urbain ont plus de 65 ans, le pourcentage est de 24,9% en milieu rural. Notons que l'écart entre francophones et anglophones n'est pas le seul reflet de la plus grande concentration de francophones en milieu rural. Ainsi, 15,7% des anglophones en milieu urbain ont moins de 15 ans alors que le pourcentage n'est que de 12,3% pour les francophones. La population de langue maternelle française est plus vieille que les anglophones, autant en milieu urbain qu'en milieu rural. Cela dit, la concentration des francophones en milieu rural amplifie les défis, car les populations en milieu rural sont globalement plus vieilles qu'en milieu urbain.

Cette section nous amène à poser les questions suivantes :

- *Quels sont les impacts d'une population francophone plus vieille?*
- *Quelles stratégies pouvons-nous mettre en place pour faire face aux défis démographiques?*

Section 4 : L'immigration

L'immigration peut être un élément de la solution pour les défis démographiques en général et les défis de main-d'œuvre en particulier. Or, la présence d'immigrants au Nouveau-

Brunswick est bien en deçà de la moyenne canadienne (Tableau 23). Alors que les immigrants représentaient, en 2021, 23% de la population canadienne, ils ne représentaient que 5,8% de la population du Nouveau-Brunswick. Ce sont les comtés de York, Westmorland, Saint-Jean et Charlotte qui avaient les taux plus élevés. En fait, à eux seuls, les comtés de Westmorland et York avait plus de la moitié des immigrants dans la province.

La concentration des immigrants dans les régions de Moncton et Fredericton s'est accrue au cours des années (Tableau 7). Alors que 17,8% des immigrants arrivés avant 1980 se retrouvaient à Moncton, le pourcentage était passé à 38% pour la période de 2011 à 2021. En fait, alors que 37,7% des immigrants arrivés avant 1980 se retrouvent dans les régions rurales, ce n'est que 15,7% des immigrants arrivés entre 2011 et 2021 qui se retrouvent dans des régions rurales.

Notons que les immigrants ont une plus faible connaissance du français que la population en général, que ce soit pour le Canada, le Nouveau-Brunswick, les centres urbains ou les régions rurales (Tableau 24).

Tableau 7 : Distribution des immigrants, urbain-rural, total et selon certaines périodes

	Total	Avant 1980	1980- 1990	1991- 2000	2001- 2010	2011- 2021
Bathurst (AR)	1,8%	2,2%	1,8%	2,0%	1,7%	1,5%
Campbellton (partie du NB) (AR)	0,7%	0,6%	0,0%	1,4%	0,6%	0,7%
Edmundston (AR)	1,6%	2,2%	1,5%	1,7%	1,6%	1,4%
Fredericton (RMR)	21,3%	17,2%	17,5%	27,2%	25,0%	21,9%
Miramichi (AR)	2,0%	2,5%	2,4%	2,5%	2,2%	1,5%
Moncton (RMR)	28,7%	17,8%	18,8%	20,9%	28,1%	38,3%
Saint-Jean (RMR)	19,0%	19,8%	20,2%	16,6%	18,4%	19,0%
Total – centres urbains	75,1%	62,3%	62,1%	72,3%	77,6%	84,3%
Total – régions rurales	24,9%	37,7%	37,9%	27,7%	22,4%	15,7%

Deux des principales questions que soulèvent cette section sont :

- *Comment peut-on accroître le nombre d'immigrants en régions rurales?*
- *Comment peut-on accroître le pourcentage d'immigrants avec une connaissance du français?*

Section 5 : Les revenus

Le revenu d'emploi moyen au Nouveau-Brunswick est beaucoup plus bas que la moyenne nationale (Tableau 25). Seul le comté de Kings a un revenu d'emploi moyen supérieur à la moyenne canadienne. Fait important, dans tous les comtés du Nouveau-Brunswick, le revenu d'emploi moyen des personnes bilingues est supérieur à la moyenne du comté : le bilinguisme est payant. Toutefois, à une exception près (Sunbury), le revenu d'emploi moyen des unilingues francophones est inférieur au revenu d'emploi moyen des unilingues anglophones.

Le revenu d'emploi moyen est supérieur en milieu urbain qu'en milieu rural (Tableau 26). Autant dans les régions urbaines que rurales, les personnes bilingues ont un revenu d'emploi moyen supérieur à la moyenne, alors que c'est l'inverse pour les unilingues francophones.

Les femmes ont des revenus d'emplois moyens inférieurs aux hommes, que l'on considère le monde urbain, le monde rural, les personnes bilingues ou unilingues (Tableau 27). Fait intéressant, le bilinguisme réduit l'écart entre hommes et femmes, lorsque l'on fait la comparaison avec les unilingues anglophones. L'écart entre hommes et femmes unilingues francophones est toutefois l'écart le plus petit, autant dans les régions rurales que les centres urbains.

L'avantage du bilinguisme, comparativement à la moyenne, n'est présent que pour les personnes âgées entre 25 et 64 ans, autant dans les régions rurales que les centres urbains (Tableau 29). Pour les personnes ayant entre 15 et 24 ans et celles ayant plus de 65 ans, le revenu moyen est soit inférieur, soit égal aux personnes unilingues anglophones.

Finalement, soulignons que le pourcentage de personnes déclarant avoir un revenu d'emploi est plus élevé dans les centres urbains que les régions rurales, et aussi beaucoup plus élevé pour les personnes bilingues que les unilingues anglophones et surtout les unilingues francophones (Tableau 30).

Deux questions que soulève cette section sont :

- *Comment réduire les inégalités de revenus entre hommes et femmes?*
- *Comment accroître le bilinguisme chez les unilingues francophones?*

Section 6 : L'entrepreneuriat

Il n'existe malheureusement pas de données disponibles permettant de brosser un portrait précis des propriétaires d'entreprises. Nous avons toutefois des données sur les travailleurs autonomes, par opposition aux employés. Un propriétaire d'entreprise qui est salarié n'est donc pas considéré comme travailleur autonome. Aussi, les données décrivent l'emploi principal d'une personne. Une enseignante qui offrirait des cours de musiques les soirs et la fin de semaine, mais qui recevrait la majorité de son revenu de son travail d'enseignante, ne se retrouverait pas dans la catégorie des travailleurs autonomes.

Nous présentons donc les données sur la catégorie des travailleurs autonomes afin de brosser un tableau (incomplet) de l'entrepreneuriat. Le Nouveau-Brunswick a proportionnellement moins de travailleurs autonomes que le Canada (Tableau 31). Les comtés ruraux de Queens et de Charlotte comptent le pourcentage le plus élevé de travailleurs autonomes alors que Sunbury et Saint-Jean en comptent le moins. Les personnes bilingues et unilingues francophones ont moins tendance à être travailleurs autonomes.

On retrouve plus de travailleurs autonomes chez les personnes plus âgées, et ce dans toutes les régions de la province. Ceci peut refléter l'impact des personnes ayant pris leur retraite de leur employeur et s'adonnant à un travail autonome (Tableau 32).

Cette section soulève la question suivante :

- *Comment peut-on accroître l'entrepreneuriat?*

Section 7 : La saisonnalité

Les données nous permettant d'effectuer une analyse précise du travail saisonnier ne sont malheureusement pas disponibles. Nous avons toutefois des données sur les personnes ayant travaillé toute l'année ou encore une partie de l'année. Pour ces données du recensement, la définition du travail pour une partie de l'année correspond à moins de 49 semaines pendant l'année. Le temps partiel correspond à moins de 30 heures par semaine.

Le Nouveau-Brunswick compte un pourcentage plus élevé que la moyenne nationale pour les personnes ayant travaillé une partie de l'année. Ce sont les comtés de Kent, Northumberland, Gloucester et Restigouche qui comptent le pourcentage le plus élevé de ces travailleurs saisonniers (Tableaux 33 et 34). Les unilingues francophones sont plus souvent des travailleurs saisonniers que les unilingues anglophones, alors que les personnes bilingues ont généralement plus souvent travaillé toute l'année.

Les femmes se retrouvent plus souvent que les hommes avec un travail une partie de l'année et/ou à temps partiel (Tableau 35). L'écart entre les hommes et les femmes est plus élevé dans les centres urbains que les régions rurales. Le travail saisonnier et/ou à temps partiel est aussi plus important dans les régions rurales que les centres urbains.

Le travail à temps partiel pour les personnes ayant travaillé toute l'année fluctue peu selon les régions (Tableaux 36 et 37). Il y a un pourcentage plus élevé de personnes ayant travaillé à temps partiel une partie de l'année qu'ayant travaillé à temps partiel toute l'année.

La section 7 nous amène à poser la question suivante :

- *Comment peut-on améliorer les conditions de vie des travailleurs saisonniers?*

Section 8 : Le taux d'activité et le taux de chômage

Les taux d'activité et de chômage sont des indicateurs de la santé du marché du travail. Le taux d'activité mesure le pourcentage de la population en âge de travailler soit ayant un emploi, soit cherchant pour un emploi. Le taux de chômage mesure le pourcentage de la population en âge de travailler sans emploi qui cherche pour un emploi.

Le taux d'activité est plus faible et le taux de chômage plus élevé dans les comtés plus ruraux que les comtés plus urbains (Tableau 38). Dans tous les comtés, le taux d'activité des personnes bilingues est plus élevé que le taux d'activité moyen. Dans seulement deux comtés (Kings et Carleton), le taux de chômage est plus élevé. Ceci démontre clairement l'avantage économique du bilinguisme.

Le taux d'activité est plus faible dans les régions rurales alors que le taux de chômage y est plus élevé (Tableau 8). La même tendance se retrouve pour les femmes, comparativement aux hommes, autant dans les régions rurales que les centres urbains.

Les jeunes ont un taux d'activité relativement faible et un taux de chômage relativement élevé (Tableaux 39 et 40). Ceci reflète le fait qu'ils sont généralement soit encore aux études, soit en processus d'intégration au milieu du travail. Nous avons un phénomène similaire pour les personnes âgées de 65 ans et plus, cette fois-ci reflétant le fait que plusieurs ont pris leur retraite. Néanmoins, une part non négligeable des personnes âgées de plus de 65 ans sont toujours actives sur le marché du travail.

Cette section amène à poser la question suivante :

- *Devrait-on considérer des initiatives de développement économique ciblant spécifiquement les régions rurales?*

Tableau 8 : Taux d'activité et taux de chômage, Nouveau-Brunswick, centres urbains et régions rurales, hommes et femmes, 2021

	Total		Hommes		Femmes	
	T. act.	T. ch.	T. act.	T. ch.	T. act.	T. ch.
Canada	63,7%	10,3%	67,7%	9,9%	59,8%	10,7%
NB	60,1%	10,3%	63,3%	11,8%	57,0%	8,8%
Bathurst (AR)	53,1%	12,0%	56,1%	14,8%	50,2%	9,1%
Campbellton (partie du NB) (AR)	53,9%	13,2%	55,0%	17,0%	53,0%	9,6%
Edmundston (AR)	56,1%	8,5%	60,1%	9,3%	52,2%	7,6%
Fredericton (RMR)	65,5%	8,1%	68,9%	8,8%	62,3%	7,5%
Miramichi (AR)	56,9%	12,0%	59,2%	15,5%	54,9%	8,4%
Moncton (RMR)	65,2%	8,4%	68,9%	8,9%	61,7%	8,0%
Saint-Jean (RMR)	61,7%	9,8%	64,8%	11,1%	58,8%	8,5%
Total – centres urbains	62,3%	9,2%	65,6%	10,3%	59,2%	8,1%
Total – régions rurales	56,2%	12,4%	59,5%	14,4%	53,1%	10,2%

Section 9 : La scolarité

Il existe d'importantes disparités en matière de scolarité. Les niveaux de scolarisation sont plus élevés pour les personnes bilingues alors les unilingues francophones ont généralement un

niveau de scolarité beaucoup plus faible que les unilingues anglophones (Tableau 41). Les disparités urbaines-rurales sont très importantes, et ce autant pour les unilingues anglophones, les unilingues francophones et les personnes bilingues. Soulignons que plus de la moitié des unilingues francophones en milieu rural n'ont pas de certificat, diplôme ou grade.

L'âge est un facteur important au niveau de la scolarité. Les personnes âgées entre 45 et 64 ans ont en moyenne des niveaux de scolarité sensiblement inférieurs comparativement aux personnes âgées entre 25 et 44 ans (Tableau 42).

Les femmes ont généralement des niveaux de scolarité plus élevés que les hommes, autant en région urbaine qu'en région rurale (Tableau 43).

Cette section amène à poser la question suivante :

- *Comment peut-on accroître les niveaux de scolarité en général et en région rurale en particulier?*

Section 10 : Les industries

Pour analyser l'importance relative de la présence des divers secteurs économiques, nous utilisons une variable – le quotient de localisation – pour décrire le poids relatif des secteurs. Notre référence est le Canada. Si nous avons un quotient de localisation de 1, ceci veut dire que nous avons pour le secteur donné exactement le même pourcentage d'emplois dans celui-ci que l'ensemble du Canada. Un quotient de localisation de 2 signifie que la présence est deux fois plus importante que pour l'ensemble du Canada, alors qu'un quotient de localisation de 0,50 veut dire que nous avons la moitié de la présence de ce secteur, comparativement à l'ensemble du pays.

L'économie du Nouveau-Brunswick est concentrée dans le secteur primaire (agriculture, foresterie, pêche et chasse), les administrations publiques et les services publics (Tableau 44). Les services publics comptent les emplois au niveau de la production, transport et distribution d'électricité, de la distribution de gaz naturel et les réseaux d'aqueduc et d'égout. Les employés de la centrale nucléaire de Pointe Lepreau, par exemple, se retrouvent dans cette catégorie.

Le poids du secteur primaire reflète l'importance du sous-secteur de la foresterie et exploitation forestière et surtout de celui de la pêche, chasse et piégeage (Tableau 45). La présence de ce dernier secteur est 35 fois plus important dans le comté de Charlotte que pour le Canada en général, 27 fois plus important pour les comtés de Gloucester et de Kent et 15 fois plus important pour le comté de Northumberland. Les comtés de Victoria, de Madawaska et de Restigouche sont ceux où le poids relatif du sous-secteur de la foresterie est le plus important, de 9 à 11 fois plus que pour l'ensemble du Canada.

Le poids du secteur manufacturier au Nouveau-Brunswick est le même que pour l'ensemble du Canada. Certains sous-secteurs ont toutefois un poids très différent de la moyenne nationale (Tableau 46). La raffinerie de Saint-Jean, par exemple, fait en sorte que la présence du sous-secteur de la fabrication de produits du pétrole et du charbon est 19 fois plus

important pour le comté de Kings que pour l'ensemble du pays et 16 fois plus important pour le comté de Saint-Jean. Les sous-secteurs de la fabrication des produits en bois et de celui de fabrication du papier sont très présents dans les comtés de Queens, Madawaska, Restigouche, ainsi que les comtés de Victoria, Kent et Northumberland. Finalement, la fabrication d'aliments a un poids élevé dans les comtés de Charlotte, Carleton, Gloucester, Kent et Northumberland. Soulignons que la vaste majorité des sous-secteurs manufacturiers où nous retrouvons un poids relativement plus important au Nouveau-Brunswick sont liés à la transformation de nos ressources naturelles.

Du côté du secteur de la santé, son poids dans la province est important, comparativement à la moyenne nationale, pour tous les sous-secteurs, sauf les services de soins de santé ambulatoires (Tableau 47). Le sous-secteur à une représentation élevée dans tous les comtés de la province. Il en va de même pour les établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes, à l'exception de Sunbury. Finalement, les comtés avec une présence importante du sous-secteur des hôpitaux sont les trois comtés du nord de la province – Madawaska, Restigouche et Gloucester – Saint-Jean et Kings, et, avec une importance relative moindre, Westmorland. Ces résultats sont le reflet de la présence des plus importants hôpitaux de la province dans ces comtés.

Les administrations publiques sont très présentes au Nouveau-Brunswick (Tableau 48). Le fédéral est particulièrement présent dans les comtés de Sunbury (base des forces armées canadienne de Gagetown), Northumberland, Westmorland et York. La fonction publique provinciale a un poids important, environ 50% de plus que la moyenne nationale. York, avec la capitale Fredericton, est l'endroit où elle est la plus présente. Les administrations publiques locales sont, en revanche, moins présentes que la moyenne nationale.

La présence d'employés bilingue varie grandement selon les secteurs (Tableau 49). Il y a également d'importantes différences à ce niveau entre les régions rurales et les centres urbains. En milieu urbain, seuls trois secteurs ont plus de 40% d'employés bilingues, soient les soins de santé et assistance sociale, les arts, spectacles et loisirs et les services d'hébergement et de restauration. Dans les régions rurales, 13 des 20 secteurs ont plus de 40% d'employés bilingues. Soulignons l'importante concentration d'unilingues francophones, en milieu urbain, dans le secteur des soins de santé et assistance sociale (Tableau 50). En fait, un unilingue francophone sur 4 travaillant en milieu urbain se trouve dans ce secteur alors qu'il représente 15% de la main-d'œuvre en milieu urbain. En régions rurales, c'est dans les secteurs de la fabrication et de l'agriculture, foresterie, pêche et chasse que l'on retrouve relativement plus d'unilingues francophones.

Les hommes et les femmes ne sont pas présents dans les divers secteurs avec les mêmes proportions (Tableau 51). Les femmes sont beaucoup présentes dans les services tels les services immobiliers, les arts, spectacles et loisirs, et les soins de santé et assistance sociale. Les hommes sont très présents dans les secteurs primaires, la fabrication et des services tels le commerce de gros et les industries de l'information et industrie culturelle. Notons qu'il y a des

différences, parfois importantes, entre la distribution hommes-femmes lorsque l'on compare les centres urbains et les régions rurales.

Les défis démographiques, avec de nombreuses personnes se rapprochant de la retraite, sont importants (Tableau 52). Ces défis sont beaucoup plus importants dans les régions rurales. Alors qu'un seul secteur en milieu urbain a plus du tiers de sa main-d'œuvre âgée de 55 ans et plus, ce sont neuf secteurs qui se trouvent dans cette situation en milieu rural. Notons également que les jeunes sont très présents dans les secteurs du commerce de détail, des arts, spectacles et loisirs et des services d'hébergement et de restauration, autant dans les centres urbains que les régions rurales.

Statistique Canada définit les secteurs de la technologie de l'information et des communications comme suit : « des parties des secteurs de la « Fabrication » (SCIAN 31-33), du « Commerce de gros » (SCIAN 41), de l' « Industrie de l'information et industrie culturelle » (SCIAN 51), des « Services professionnels, scientifiques et techniques » (SCIAN 54) et des « Autres services (sauf les administrations publiques) » (SCIAN 81) ». ⁵ Les secteurs inclus sont la fabrication de matériel informatique et périphérique, la fabrication de matériel de communication, la fabrication de matériel audio et vidéo, la fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques, la fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques, les grossistes-marchands d'ordinateurs et de matériel de communication, les éditeurs de logiciels, les télécommunications, le traitement de données, hébergement de données et services connexes et la réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision.

Le Nouveau-Brunswick est très peu présent dans les TIC, mais c'est particulièrement le cas pour les unilingues francophones et même les personnes bilingues (Tableau 53).

Section 11 : Les professions

L'analyse des professions offre un angle alternatif sur le marché du travail. Nous constatons que le Nouveau-Brunswick est relativement peu présent au chapitre de professions telles les cadres supérieurs, les professions dans le domaine des affaires, finance et administration, des sciences naturelles ou encore des arts, culture, sport et loisir. En revanche, la province est très présente, sans surprise, dans les professions liées aux ressources naturelles (Tableau 54).

Sur une base linguistique, les unilingues francophones sont relativement plus présents dans les professions liées aux ressources naturelles et à la fabrication et services d'utilité publique (Tableau 55). Les personnes bilingues, pour leur part, sont relativement plus présentes dans les catégories de cadres supérieurs, affaires, finance et administration, le secteur de la santé,

5

https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=1205615&CVD=1205616&CPV=ICT/TIC&CST=01012017&CLV=1&MLV=6

l'enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux et les arts, culture, sports et loisirs.

Les professions relativement plus présentes en milieu rural sont les métiers, transport, machinerie et domaines apparentés, les ressources naturelles et la fabrication et services d'utilité publique (Tableau 56).

Les hommes sont particulièrement présents dans les sciences naturelles, dans les métiers, transport, machinerie et domaines apparentés, dans les ressources naturelles et dans la fabrication et services d'utilité publique, quoi que dans ce dernier cas, la présence est moins importante en milieu rural qu'en milieu urbain (Tableau 57). Les femmes se retrouvent en majorité dans des professions telles les affaires, finance et administration, dans le secteur de la santé, et dans l'enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux.

Le pourcentage d'individus dans la catégorie des cadres supérieurs ayant plus de 65 ans est le double en milieu rural qu'en milieu urbain (Tableau 58). En fait, on retrouve régulièrement plus de 30% des individus dans les professions en milieu rural ayant plus de 55 ans. Bien que le défi démographique soit présent dans les centres urbains, les données confirment que le défi est particulièrement plus grand en milieu rural.

Section 12 : Le bénévolat

Nous ne disposons pas de données sur le bénévolat sur une base régionale ou linguistique. Les données nationales et provinciales pour 2018 et 2023 donnent néanmoins des résultats intéressants (Tableau 9). Alors que plus de jeunes font plus de bénévolat, la moyenne d'heures de bénévolat est plus importante chez les plus âgés. On constate également une diminution du bénévolat entre 2018 et 2023. Cette diminution fut moins importante au Nouveau-Brunswick que la moyenne nationale, mais est néanmoins importante. Finalement, il y a peu de différence entre les hommes et les femmes.

Tableau 9 : Taux de bénévolat et moyenne d'heures annuelles,
Canada et Nouveau-Brunswick, 2018 et 2023

	Canada				Nouveau-Brunswick			
	2018		2023		2018		2023	
	Taux de bénévolat	Moyenne d'heures	Taux de bénévolat	Moyenne d'heures	Taux de bénévolat	Moyenne d'heures	Taux de bénévolat	Moyenne d'heures
Total	79,4 %	206	72,8 %	173	77,8 %	N/D	74,0 %	144
Hommes	78,7 %	171	73 %	156	79,3 %	N/D	72,4 %	130
Femmes	80,2 %	238	72,4 %	188	76,8 %	N/D	75,3 %	159
Âge								
15-24 ans	85,8	150	81,1	127	86,9	N/D	79,8	88
25-34 ans	85	165	76,2	141	81,2	148	84	103
35-44 ans	81,5	165	75,6	128	78,1	146	77	128
45-54 ans	79	208	73,6	163	84,2	231	75,6	138
55-64 ans	78,2	258	72,3	214	75	210	70,2	169
65-74 ans	75,9	287	67,9	283	75,2	234	70,5	221
75 ans +	61,3	276	55,1	204	57,7	238	60,2	166

Source : Statistique Canada. Tableau 45-10-0040-01. *Taux de bénévolat et heures annuelles moyennes de bénévolat, selon la définition du bénévolat et le genre* et Tableau 45-10-0039-01. *Taux de bénévolat et heures annuelles moyennes de bénévolat, selon la définition du bénévolat et le groupe d'âge*.

Cette section soulève la question suivante :

- *Quel est l'impact de la diminution du bénévolat?*

Conclusion

Les francophones se retrouvent beaucoup en régions rurales, ce qui accroît les défis économiques. Il existe de nombreuses disparités, particulièrement urbaines-rurales et entre hommes et femmes. Les francophones sont peu présents dans les secteurs « TIC ». Les francophones ont également un défi démographique plus important que la population en général. Un élément à considérer pour contribuer au développement économique serait de mieux tirer avantage du bilinguisme dans la province.

Annexe statistique

Tableau 5 : Nombre et pourcentage d'individus de langue maternelle française, Canada, provinces et territoires, 2021

	Nombre	%		Nombre	%
Canada	7 189 245	19,6%	MB	36 740	2,8%
TNL	2 215	0,4%	SK	12 565	1,1%
IPÉ	4 555	3,0%	AB	64 855	1,5%
NÉ	27 345	2,9%	CB	57 420	1,2%
NB	225 565	29,5%	YU	1 785	4,5%
QC	6 291 440	74,8%	TNO	1 130	2,8%
ON	463 120	3,3%	NU	520	1,4%

Tableau 6 : Nombre et pourcentage d'individus avec une connaissance du français (français et anglais, et français seulement), Nouveau-Brunswick et comtés, 2021

	Nombre	%		Nombre	%
NB	320 295	41,9%	Kent	23 590	74,1%
Saint-Jean	10 225	13,5%	Northumberland	13 040	29,4%
Charlotte	2 235	8,7%	York	23 335	22,4%
Sunbury	5 615	20,2%	Carleton	2 515	9,7%
Queens	1 010	9,3%	Victoria	8 895	49,2%
Kings	12 400	17,6%	Madawaska	30 640	97,4%
Albert	7 830	25,7%	Restigouche	22 520	75,2%
Westmorland	86 780	53,9%	Gloucester	69 660	90,7%

Tableau 7 : Nombre et pourcentage d'individus avec une connaissance du français (français et anglais, et français seulement), Canada, provinces et territoires, 2021

	Nombre	%		Nombre	%
Canada	1 066 9570	29,1%	MB	112 115	8,4%
TNL	26 075	5,2%	SK	52 415	4,7%
IPÉ	19 515	12,8%	AB	261 435	6,2%
NÉ	99 545	10,4%	CB	328 645	6,6%
NB	320 295	41,9%	YU	5 745	14,4%
QC	7 879 255	93,7%	TNO	4 395	10,8%
ON	1 558 675	11,1%	NU	1 450	4,0%

Tableau 9 : Nombre et pourcentage d'individus bilingues (français et anglais), Canada, provinces et territoires, 2021

	Nombre	%		Nombre	%
Canada	6 581 680	18,0%	MB	110 435	8,3%
TNL	25 945	5,1%	SK	51 970	4,7%
IPÉ	19 380	12,7%	AB	258 330	6,1%
NÉ	98 940	10,3%	CB	326 865	6,6%
NB	260 120	34,0%	YU	5 660	14,2%
QC	3 898 980	46,4%	TNO	4 295	10,6%
ON	1 519 365	10,8%	NU	1 390	3,8%

Tableau 10 : Nombre et pourcentage d'individus bilingues (français et anglais),
langue maternelle française, Nouveau-Brunswick et comtés, 2021

	Nombre	%		Nombre	%
NB	164 695	73,0%	Kent	18 210	89,4%
Saint-Jean	2 345	86,9%	Northumberland	7 590	83,3%
Charlotte	430	84,3%	York	5 905	93,0%
Sunbury	2 150	86,3%	Carleton	355	88,8%
Queens	325	83,3%	Victoria	6 235	85,7%
Kings	1 945	91,3%	Madawaska	17 105	59,7%
Albert	2 085	95,0%	Restigouche	11 365	60,9%
Westmorland	55 235	90,8%	Gloucester	33 405	52,6%

Tableau 11 : Nombre et pourcentage d'individus bilingues (français et anglais),
langue maternelle française, Canada, provinces et territoires, 2021

	Nombre	%		Nombre	%
Canada	3 419 880	47,6%	MB	32 870	89,5%
TNL	1 875	84,7%	SK	10 335	82,3%
IPÉ	4 070	89,4%	AB	56 860	87,7%
NÉ	25 305	92,5%	CB	51 110	89,0%
NB	164 695	73,0%	YU	1 650	92,4%
QC	2 653 710	42,2%	TNO	980	86,7%
ON	415 950	89,8%	NU	475	91,3%

Tableau 12 : Nombre et pourcentage d'individus bilingues (français et anglais),
langue maternelle anglaise, Nouveau-Brunswick et comtés, 2021

	Nombre	%		Nombre	%
NB	77 975	16,0%	Kent	2 395	27,5%
Saint-Jean	6 730	10,1%	Northumberland	3 340	10,1%
Charlotte	1 640	6,8%	York	14 720	16,8%
Sunbury	2 735	11,3%	Carleton	1 995	8,2%
Queens	610	6,0%	Victoria	1 230	12,4%
Kings	9 785	14,8%	Madawaska	1 080	63,9%
Albert	5 085	19,0%	Restigouche	3 015	30,0%
Westmorland	19 110	23,1%	Gloucester	4 505	40,4%

Tableau 13 : Nombre et pourcentage d'individus bilingues (français et anglais),
langue maternelle anglaise, Canada, provinces et territoires, 2021

	Nombre	%		Nombre	%
Canada	1 806 605	9,0%	MB	60 710	6,5%
TNL	22 445	4,6%	SK	33 975	3,7%
IPÉ	13 710	10,4%	AB	148 190	4,8%
NÉ	62 930	7,4%	CB	203 985	6,1%
NB	77 975	16,0%	YU	3 185	10,0%
QC	428 760	67,1%	TNO	2 755	8,9%
ON	747 420	8,1%	NU	570	4,7%

Tableau 14 : Pourcentage d'individus bilingues (français et anglais) par catégorie d'âge, total et selon la langue maternelle (anglais et français), Nouveau-Brunswick, 2021

	Total	Anglais	Français
Total	34,0%	16,0%	73,0%
15 à 24 ans	44,7%	32,1%	83,3%
25 à 34 ans	37,5%	20,3%	83,2%
35 à 44 ans	38,8%	19,5%	84,0%
45 à 54 ans	35,9%	16,0%	80,0%
55 à 64 ans	30,4%	8,1%	71,5%
65 à 74 ans	30,0%	7,0%	69,9%
75 à 84 ans	28,9%	5,9%	67,6%
85 ans et plus	25,4%	4,7%	60,2%

Tableau 16 : Pourcentage d'individus bilingues (français et anglais), total et selon la langue maternelle (anglais et français), Nouveau-Brunswick, centres urbains et régions rurales, 2021

	Total	Anglais	Français
NB	34,0%	15,9%	73,3%
Bathurst (AR)	65,2%	37,8%	78,1%
Campbellton (partie du NB) (AR)	57,4%	32,9%	70,4%
Edmundston (AR)	59,7%	72,0%	58,9%
Fredericton (RMR)	22,5%	16,7%	92,0%
Miramichi (AR)	17,6%	10,5%	92,2%
Moncton (RMR)	46,0%	22,6%	90,6%
Saint-Jean (RMR)	15,8%	12,8%	91,1%
Total – centres urbains	33,1%	17,4%	81,6%
Total – régions rurales	35,6%	12,6%	65,5%

Tableau 17 : Distribution des hommes et des femmes, population totale et de langue maternelle anglaise et française, Nouveau-Brunswick et centres urbains, pourcentage, 2021

	Population totale		Langue maternelle			
	H	F	Anglais		Français	
			H	F	H	F
NB	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Bathurst (AR)	4,0%	4,0%	2,0%	1,9%	8,7%	8,8%
Campbellton (partie du NB) (AR)	1,5%	1,5%	0,8%	0,8%	3,0%	3,0%
Edmundston (AR)	2,7%	2,8%	0,2%	0,2%	8,5%	8,6%
Fredericton (RMR)	14,1%	14,2%	18,6%	18,7%	3,1%	3,2%
Miramichi (AR)	3,5%	3,6%	4,9%	5,0%	0,8%	1,0%
Moncton (RMR)	20,2%	20,4%	18,4%	18,1%	21,1%	22,7%
Saint-Jean (RMR)	16,7%	17,1%	23,5%	24,2%	1,9%	2,0%
Total – centres urbains	62,8%	63,6%	68,4%	68,9%	47,2%	49,3%
Total – régions rurales	37,2%	36,4%	31,6%	31,1%	52,8%	50,7%

Tableau 34 : Distribution selon certaines catégories d'âge, population totale et de langue maternelle anglaise et française, Nouveau-Brunswick et centres urbains, pourcentage, 2021

Population totale						
	Catégorie d'âge					
	Total	0-14	15-24	25-54	55-64	65+
NB	100%	14,6%	10,6%	36,7%	16,2%	22,0%
Bathurst (AR)	100%	11,4%	9,1%	33,7%	18,4%	27,5%
Campbellton (partie du NB) (AR)	100%	11,9%	9,9%	31,8%	20,5%	25,9%
Edmundston (AR)	100%	12,2%	9,0%	33,6%	18,9%	26,3%
Fredericton (RMR)	100%	16,0%	12,6%	39,5%	13,8%	18,1%
Miramichi (AR)	100%	13,6%	9,9%	34,2%	16,9%	25,4%
Moncton (RMR)	100%	15,8%	11,4%	40,6%	13,5%	18,6%
Saint-Jean (RMR)	100%	15,7%	11,2%	37,6%	15,8%	19,8%
Total – centres urbains	100%	15,2%	11,3%	38,2%	15,1%	20,3%
Total – régions rurales	100%	13,7%	9,5%	33,9%	18,0%	24,9%
Population de langue maternelle anglaise						
	Catégorie d'âge					
	Total	0-14	15-24	25-54	55-64	65+
NB	100%	15,6%	11,1%	36,0%	15,9%	21,2%
Bathurst (AR)	100%	12,7%	11,1%	33,2%	17,5%	25,7%
Campbellton (partie du NB) (AR)	100%	13,1%	10,0%	28,1%	20,5%	28,3%
Edmundston (AR)	100%	16,1%	7,3%	41,7%	14,1%	20,8%
Fredericton (RMR)	100%	15,7%	12,5%	38,4%	14,3%	19,0%
Miramichi (AR)	100%	14,2%	10,1%	33,4%	16,9%	25,5%
Moncton (RMR)	100%	16,2%	11,5%	38,6%	14,3%	19,4%
Saint-Jean (RMR)	100%	15,9%	11,0%	36,7%	16,3%	20,1%
Total – centres urbains	100%	15,7%	11,5%	37,2%	15,3%	20,3%
Total – régions rurales	100%	15,6%	10,4%	33,4%	17,3%	23,3%
Population de langue maternelle française						
	Catégorie d'âge					
	Total	0-14	15-24	25-54	55-64	65+
NB	100%	11,6%	8,4%	35,3%	18,4%	26,2%
Bathurst (AR)	100%	10,8%	7,7%	33,4%	19,2%	28,9%
Campbellton (partie du NB) (AR)	100%	10,9%	9,2%	33,2%	21,1%	25,7%
Edmundston (AR)	100%	12,0%	9,0%	32,7%	19,3%	27,0%
Fredericton (RMR)	100%	14,7%	8,8%	42,0%	15,8%	18,9%
Miramichi (AR)	100%	6,9%	7,1%	39,1%	18,7%	28,5%
Moncton (RMR)	100%	13,6%	9,8%	40,3%	15,0%	21,4%
Saint-Jean (RMR)	100%	6,5%	4,6%	37,5%	17,9%	33,3%
Total – centres urbains	100%	12,3%	8,9%	37,2%	17,1%	24,5%
Total – régions rurales	100%	11,0%	8,0%	33,5%	19,6%	27,9%

Tableau 35 : Distribution de certaines catégories d'âge, population totale et de langue maternelle anglaise et française, Nouveau-Brunswick et centres urbains, pourcentage, 2021

Population totale						
	Catégorie d'âge					
	Total	0-14	15-24	25-54	55-64	65+
NB	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Bathurst (AR)	4,0%	3,1%	3,4%	3,7%	4,6%	5,0%
Campbellton (partie du NB) (AR)	1,5%	1,2%	1,4%	1,3%	1,9%	1,8%
Edmundston (AR)	2,8%	2,3%	2,3%	2,5%	3,2%	3,3%
Fredericton (RMR)	14,1%	15,4%	16,8%	15,2%	12,1%	11,6%
Miramichi (AR)	3,6%	3,3%	3,3%	3,3%	3,7%	4,1%
Moncton (RMR)	20,3%	22,0%	21,9%	22,5%	17,0%	17,2%
Saint-Jean (RMR)	16,9%	18,2%	17,8%	17,3%	16,5%	15,2%
Total – centres urbains	63,2%	65,5%	67,1%	65,9%	59,0%	58,3%
Total – régions rurales	36,8%	34,5%	32,9%	34,1%	41,0%	41,7%
Population de langue maternelle anglaise						
	Catégorie d'âge					
	Total	0-14	15-24	25-54	55-64	65+
NB	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Bathurst (AR)	2,0%	1,6%	2,0%	1,8%	2,2%	2,4%
Campbellton (partie du NB) (AR)	0,8%	0,7%	0,7%	0,6%	1,1%	1,1%
Edmundston (AR)	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%
Fredericton (RMR)	18,6%	18,8%	21,0%	19,8%	16,7%	16,7%
Miramichi (AR)	4,9%	4,5%	4,5%	4,6%	5,2%	5,9%
Moncton (RMR)	18,2%	18,8%	18,8%	19,5%	16,3%	16,7%
Saint-Jean (RMR)	23,9%	24,2%	23,6%	24,3%	24,4%	22,6%
Total – centres urbains	68,6%	68,8%	70,7%	70,9%	66,0%	65,5%
Total – régions rurales	31,4%	31,2%	29,3%	29,1%	34,0%	34,5%
Population de langue maternelle française						
	Catégorie d'âge					
	Total	0-14	15-24	25-54	55-64	65+
NB	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Bathurst (AR)	8,8%	8,1%	8,1%	8,3%	9,2%	9,7%
Campbellton (partie du NB) (AR)	3,0%	2,8%	3,3%	2,8%	3,4%	2,9%
Edmundston (AR)	8,5%	8,8%	9,1%	7,9%	8,9%	8,8%
Fredericton (RMR)	3,1%	3,9%	3,3%	3,7%	2,7%	2,3%
Miramichi (AR)	0,9%	0,5%	0,8%	1,0%	0,9%	1,0%
Moncton (RMR)	21,9%	25,6%	25,6%	25,0%	17,8%	17,9%
Saint-Jean (RMR)	2,0%	1,1%	1,1%	2,1%	1,9%	2,5%
Total – centres urbains	48,3%	51,0%	51,1%	50,9%	44,9%	45,1%
Total – régions rurales	51,7%	49,0%	48,9%	49,1%	55,1%	54,9%

Tableau 18 : Pourcentage et distribution des immigrants, Canada, Nouveau-Brunswick et comtés, 2021

	Immigrants - pourcentage de la population	Pourcentage des immigrants de la province
Canada	23,0%	
NB	5,8%	
Saint-Jean	7,6%	12,8%
Charlotte	7,5%	4,4%
Sunbury	2,7%	1,7%
Queens	4,0%	1,0%
Kings	4,8%	7,7%
Albert	5,0%	3,4%
Westmorland	8,5%	30,7%
Kent	4,0%	2,9%
Northumberland	2,5%	2,5%
York	9,2%	21,6%
Carleton	5,8%	3,4%
Victoria	3,8%	1,5%
Madawaska	3,8%	2,7%
Restigouche	1,7%	1,2%
Gloucester	1,5%	2,6%

Tableau 20 : Connaissance du français, non-immigrants et immigrants, Canada, Nouveau-Brunswick et centres urbains, pourcentage du total de la catégorie, 2021

	Non-immigrants	Immigrants
CND	34,1%	15,9%
NB	43,7%	21,9%
Bathurst (AR)	80,6%	42,1%
Campbellton (partie du NB) (AR)	76,8%	39,6%
Edmundston (AR)	99,1%	81,1%
Fredericton (RMR)	22,9%	13,9%
Miramichi (AR)	17,3%	8,3%
Moncton (RMR)	51,3%	31,0%
Saint-Jean (RMR)	16,0%	8,9%
Total – centres urbains du NB	40,5%	21,4%
Total – régions rurales du NB	52,8%	23,3%

Tableau 21 : Revenu d'emploi moyen, Canada, Nouveau-Brunswick et comtés, population avec revenu d'emploi, total et en fonction de la connaissance des langues officielles, 2020

	Revenu d'emploi moyen	Connaissance des langues officielles		
		Anglais seulement	Français seulement	Anglais et français
Canada	50 280 \$	51 000 \$	38 160 \$	54 150 \$
NB	41 600 \$	41 480 \$	28 640 \$	43 720 \$
Saint-Jean	41 000 \$	40 120 \$	20 000 \$	46 200 \$
Charlotte	39 760 \$	39 720 \$	N/D	40 400 \$
Sunbury	45 000 \$	43 440 \$	44 000 \$	50 600 \$
Queens	37 040 \$	36 640 \$	N/D	40 200 \$
Kings	51 900 \$	51 400 \$	N/D	53 650 \$
Albert	42 320 \$	41 360 \$	22 000 \$	44 760 \$
Westmorland	42 760 \$	39 040 \$	34 120 \$	46 040 \$
Kent	35 800 \$	33 680 \$	25 300 \$	36 760 \$
Northumberland	36 640 \$	36 360 \$	21 200 \$	38 600 \$
York	45 720 \$	43 760 \$	43 000 \$	51 850 \$
Carleton	38 640 \$	38 080 \$	N/D	43 520 \$
Victoria	36 640 \$	33 280 \$	27 600 \$	40 200 \$
Madawaska	38 800 \$	44 000 \$	32 360 \$	41 400 \$
Restigouche	34 920 \$	31 560 \$	29 480 \$	38 080 \$
Gloucester	34 320 \$	34 320 \$	26 560 \$	38 400 \$

Tableau 22 : Revenu d'emploi, Nouveau-Brunswick, centres urbains et régions rurales, total et en fonction de la connaissance des langues officielles, 2020

	Population totale	Connaissance des langues officielles		
		Anglais seulement	Français seulement	Anglais et français
NB	41 600 \$	41 480 \$	28 640 \$	43 720 \$
Bathurst (AR)	37 760 \$	35 560 \$	25 560 \$	39 720 \$
Campbellton (partie du NB) (AR)	34 880 \$	30 840 \$	29 250 \$	37 240 \$
Edmundston (AR)	39 320 \$	50 000 \$	32 240 \$	42 120 \$
Fredericton (RMR)	45 880 \$	44 040 \$	43 000 \$	51 700 \$
Miramichi (AR)	39 760 \$	38 160 \$	48 000 \$	46 560 \$
Moncton (RMR)	43 360 \$	40 080 \$	34 040 \$	46 920 \$
Saint-Jean (RMR)	47 360 \$	46 520 \$	20 000 \$	51 250 \$
Total – centres urbains	44 102 \$	43 210 \$	31 008 \$	46 552 \$
Total – régions rurales	37 110 \$	37 560 \$	27 672 \$	39 139 \$

Tableau 36 : Revenu d'emploi – hommes et femmes, Nouveau-Brunswick, centres urbains et régions rurales, total et en fonction de la connaissance des langues officielles, 2020

	Population totale		Connaissance des langues officielles					
			Anglais seulement		Français seulement		Anglais et français	
	H	F	H	F	H	F	H	F
NB	46 680 \$	36 120 \$	47 320 \$	34 680 \$	31 120 \$	25 840 \$	48 160 \$	39 440 \$
Bathurst (AR)	40 520 \$	34 680 \$	39 640 \$	30 120 \$	24 600 \$	26 700 \$	42 720 \$	36 600 \$
Campbellton (partie du NB) (AR)	36 680 \$	33 000 \$	35 000 \$	25 800 \$	29 700 \$	28 800 \$	38 840 \$	35 760 \$
Edmundston (AR)	43 120 \$	34 800 \$	77 000 \$	16 400 \$	34 280 \$	29 720 \$	46 280 \$	37 280 \$
Fredericton (RMR)	51 850 \$	39 640 \$	50 040 \$	37 160 \$	48 000 \$	40 000 \$	58 600 \$	46 160 \$
Miramichi (AR)	43 720 \$	35 800 \$	41 880 \$	34 120 \$	56 000 \$	N/D	54 100 \$	41 680 \$
Moncton (RMR)	48 120 \$	38 320 \$	45 360 \$	33 600 \$	40 200 \$	29 900 \$	51 450 \$	42 640 \$
Saint-Jean (RMR)	54 900 \$	39 600 \$	53 800 \$	38 560 \$	N/D	N/D	61 550 \$	43 520 \$
Total – centres urbains	49 570 \$	38 352 \$	49 244 \$	36 297 \$	32 708 \$	29 228 \$	51 540 \$	41 983 \$
Total – régions rurales	41 655 \$	31 976 \$	43 031 \$	30 949 \$	30 485 \$	24 452 \$	43 090 \$	35 013 \$

Tableau 37 : Revenu d'emploi – catégories d'âge, Nouveau-Brunswick, centres urbains et régions rurales, total et en fonction de la connaissance des langues officielles, 2020

	Population totale	Connaissance des langues officielles		
		Anglais seulement	Français seulement	Anglais et français
Total - Âge	41 600 \$	41 480 \$	28 640 \$	43 720 \$
15 à 24 ans	15 660 \$	17 040 \$	15 360 \$	14 260 \$
25 à 44 ans	46 480 \$	44 080 \$	32 200 \$	51 400 \$
45 à 64 ans	50 400 \$	50 680 \$	31 720 \$	53 800 \$
65 ans et plus	21 600 \$	22 200 \$	17 260 \$	21 340 \$

Tableau 38 : Revenu d'emploi – catégories d'âge, Nouveau-Brunswick, centres urbains et régions rurales, total et en fonction de la connaissance des langues officielles, 2020

	Population totale		Connaissance des langues officielles					
			Anglais seulement		Français seulement		Anglais et français	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Total - Âge	44 102 \$	37 110 \$	43 210 \$	37 560 \$	31 008 \$	27 672 \$	46 552 \$	39 139 \$
15 à 24 ans	15 261 \$	16 457 \$	16 383 \$	18 529 \$	N/D	N/D	14 049 \$	14 680 \$
25 à 44 ans	48 336 \$	42 575 \$	45 284 \$	40 953 \$	N/D	N/D	53 648 \$	47 128 \$
45 à 64 ans	55 063 \$	43 008 \$	53 675 \$	44 350 \$	N/D	N/D	59 696 \$	45 875 \$
65 ans +	22 496 \$	20 283 \$	22 852 \$	20 954 \$	N/D	N/D	22 856 \$	19 584 \$

Tableau 39 : Pourcentage des déclarants avec un revenu d'emploi, Nouveau-Brunswick, centres urbains et régions rurales, total et en fonction de la connaissance des langues officielles, 2020

	Population totale	Connaissance des langues officielles		
		Anglais seulement	Français seulement	Anglais et français
NB	67,1%	65,5%	53,7%	72,6%
Bathurst (AR)	60,7%	55,3%	42,5%	65,9%
Campbellton (partie du NB) (AR)	61%	53,2%	47,4%	68%
Edmundston (AR)	65,9%	62,5%	54,9%	72%
Fredericton (RMR)	70,9%	68,5%	61,3%	80,2%
Miramichi (AR)	63,6%	61,9%	60%	71,5%
Moncton (RMR)	71,4%	68,3%	61,1%	75,3%
Saint-Jean (RMR)	67,5%	66,1%	69,2%	76,2%
Total – centres urbains	68,6%	66,7%	52,0%	74,2%
Total – régions rurales	64,5%	63,0%	54,4%	70,2%

Tableau 23 : Pourcentage de travailleurs autonomes (travailleurs autonomes/ (travailleurs autonomes + employés), Canada, Nouveau-Brunswick et comtés, total et en fonction de la connaissance des langues officielles, 2021

	Pourcentage total	Connaissance des langues officielles		
		Anglais seulement	Français seulement	Anglais et français
Canada	14,8%	15,6%	11,9%	12,9%
NB	10,2%	11,0%	8,0%	9,2%
Saint-Jean	8,0%	8,3%	N/D	6,5%
Charlotte	13,4%	13,4%	N/D	13,5%
Sunbury	6,7%	7,6%	N/D	3,6%
Queens	13,9%	14,2%	N/D	11,2%
Kings	12,1%	13,3%	N/D	7,5%
Albert	10,7%	11,7%	N/D	8,0%
Westmorland	10,2%	11,1%	6,8%	9,5%
Kent	11,0%	9,7%	10,7%	11,5%
Northumberland	8,4%	8,4%	N/D	8,9%
York	10,9%	11,9%	N/D	7,7%
Carleton	12,5%	13,1%	N/D	7,5%
Victoria	12,3%	12,7%	12,8%	11,9%
Madawaska	9,4%	16,7%	8,3%	9,7%
Restigouche	9,6%	7,6%	10,8%	9,8%
Gloucester	8,9%	11,3%	7,4%	9,3%

Tableau 40 : Pourcentage de travailleurs autonomes (travailleurs autonomes/ (travailleurs autonomes + employés) pour diverses catégories d'âge, Canada, Nouveau-Brunswick et comtés, 2021

	20 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus
Canada	4,8%	9,6%	14,7%	16,7%	19,6%	34,8%
NB	2,6%	6,0%	9,6%	11,0%	13,5%	25,7%
Saint-Jean	2,2%	4,7%	6,8%	8,6%	12,0%	21,6%
Charlotte	3,0%	6,4%	11,3%	12,5%	18,7%	32,0%
Sunbury	1,4%	3,8%	6,2%	7,8%	10,8%	20,7%
Queens	6,1%	10,1%	13,8%	12,0%	17,0%	25,3%
Kings	3,4%	4,8%	12,0%	13,2%	16,5%	30,5%
Albert	4,3%	6,1%	8,8%	10,5%	15,6%	26,5%
Westmorland	2,1%	6,5%	9,8%	12,3%	13,6%	25,5%
Kent	3,8%	6,4%	9,0%	10,9%	14,5%	22,5%
Northumberland	2,5%	5,9%	8,7%	8,6%	9,7%	19,0%
York	2,9%	6,4%	10,4%	11,3%	15,7%	31,9%
Carleton	2,3%	9,2%	10,1%	11,4%	17,7%	31,9%
Victoria	3,4%	7,9%	11,8%	12,2%	15,6%	28,4%
Madawaska	3,1%	5,2%	9,0%	10,9%	11,5%	26,1%
Restigouche	1,8%	7,9%	10,9%	11,7%	9,9%	18,5%
Gloucester	2,1%	5,8%	9,0%	9,7%	10,0%	20,1%

Tableau 24 : Pourcentage des personnes ayant travaillé toute l'année à temps plein, connaissance des langues officielles, Canada, Nouveau-Brunswick et comtés, 2021

	Pourcentage total	Connaissance des langues officielles		
		Anglais seulement	Français seulement	Anglais et français
Canada	53,2%	53,4%	52,3%	53,6%
NB	52,9%	54,4%	35,0%	53,2%
Saint-Jean	55,0%	55,1%	N/D	54,8%
Charlotte	48,9%	49,1%	N/D	45,6%
Sunbury	62,6%	61,8%	63,6%	65,6%
Queens	49,1%	48,8%	N/D	49,5%
Kings	57,5%	58,3%	N/D	54,2%
Albert	56,2%	56,8%	N/D	55,0%
Westmorland	54,8%	53,2%	42,1%	56,5%
Kent	45,8%	42,4%	25,0%	47,5%
Northumberland	46,3%	48,5%	16,0%	43,5%
York	56,6%	55,9%	50,0%	59,0%
Carleton	57,2%	58,3%	N/D	49,4%
Victoria	51,2%	48,5%	32,6%	54,2%
Madawaska	55,0%	47,1%	51,4%	56,7%
Restigouche	46,8%	44,1%	37,4%	50,8%
Gloucester	39,8%	42,6%	28,0%	45,4%

Tableau 25 : Pourcentage des personnes ayant travaillé une partie de l'année à temps plein, connaissance des langues officielles, Canada, Nouveau-Brunswick et comtés, 2021

	Pourcentage total	Connaissance des langues officielles		
		Anglais seulement	Français seulement	Anglais et français
Canada	25,2%	25,0%	28,2%	24,2%
NB	29,2%	27,7%	46,3%	28,8%
Saint-Jean	26,2%	26,3%	N/D	24,7%
Charlotte	32,2%	32,8%	N/D	26,3%
Sunbury	22,8%	24,1%	27,3%	18,5%
Queens	30,9%	31,7%	N/D	24,8%
Kings	23,2%	23,5%	N/D	21,7%
Albert	25,2%	25,5%	N/D	24,3%
Westmorland	27,7%	28,7%	35,1%	26,6%
Kent	39,3%	43,3%	52,5%	37,6%
Northumberland	37,3%	34,9%	62,8%	41,1%
York	23,8%	25,2%	25,0%	19,5%
Carleton	26,2%	26,6%	N/D	22,5%
Victoria	30,6%	32,8%	37,2%	28,2%
Madawaska	29,7%	33,3%	33,5%	28,1%
Restigouche	36,0%	38,7%	45,9%	31,6%
Gloucester	41,9%	38,8%	52,4%	37,0%

Tableau 26 : Pourcentage de la main-d'œuvre active ayant seulement travaillé une partie de l'année et/ou à temps partiel, Nouveau-Brunswick, centres urbains et régions rurales, hommes et femmes, 2021

	Hommes	Femmes
NB	43,0%	50,9%
Bathurst (AR)	45,1%	49,3%
Campbellton (partie du NB) (AR)	51,6%	50,8%
Edmundston (AR)	53,0%	49,5%
Fredericton (RMR)	42,9%	46,7%
Miramichi (AR)	39,0%	46,5%
Moncton (RMR)	46,9%	48,2%
Saint-Jean (RMR)	41,1%	47,3%
Total – centres urbains	41,6%	47,1%
Total – régions rurales	51,2%	53,3%

Tableau 41 : Pourcentage des personnes ayant travaillé toute l'année à temps partiel, connaissance des langues officielles, Canada, Nouveau-Brunswick et comtés, 2021

	Pourcentage total	Connaissance des langues officielles		
		Anglais seulement	Français seulement	Anglais et français
Canada	5,6%	5,6%	5,6%	5,6%
NB	5,0%	5,3%	4,2%	4,7%
Saint-Jean	5,4%	5,4%	N/D	5,2%
Charlotte	5,2%	4,9%	N/D	9,6%
Sunbury	5,0%	4,8%	N/D	5,9%
Queens	7,0%	7,3%	N/D	4,0%
Kings	6,3%	6,2%	N/D	6,4%
Albert	5,0%	4,7%	N/D	5,8%
Westmorland	4,5%	4,9%	5,2%	4,3%
Kent	3,9%	4,3%	5,0%	3,8%
Northumberland	4,5%	5,1%	4,3%	3,3%
York	5,5%	5,6%	N/D	5,5%
Carleton	4,5%	4,4%	N/D	6,0%
Victoria	5,7%	5,0%	9,3%	6,2%
Madawaska	4,8%	N/D	5,1%	4,7%
Restigouche	5,0%	5,3%	4,8%	5,0%
Gloucester	4,2%	4,5%	3,6%	4,5%

Tableau 42 : Pourcentage des personnes ayant travaillé une partie de l'année à temps partiel, connaissance des langues officielles, Canada, Nouveau-Brunswick et comtés, 2021

	Pourcentage total	Connaissance des langues officielles		
		Anglais seulement	Français seulement	Anglais et français
Canada	15,9%	15,9%	14,0%	16,7%
NB	12,9%	12,5%	14,4%	13,2%
Saint-Jean	13,4%	13,1%	N/D	15,3%
Charlotte	13,6%	13,2%	N/D	18,4%
Sunbury	9,5%	9,3%	N/D	10,2%
Queens	13,2%	12,2%	N/D	21,8%
Kings	13,1%	12,0%	N/D	17,6%
Albert	13,5%	13,0%	N/D	14,9%
Westmorland	12,9%	13,2%	17,7%	12,6%
Kent	11,0%	10,2%	16,3%	11,0%
Northumberland	11,9%	11,6%	18,1%	12,2%
York	14,0%	13,4%	N/D	16,0%
Carleton	12,1%	10,8%	N/D	22,2%
Victoria	12,5%	13,6%	18,6%	11,3%
Madawaska	10,5%	15,7%	10,2%	10,5%
Restigouche	12,3%	11,9%	11,7%	12,6%
Gloucester	14,1%	14,0%	16,0%	13,1%

Tableau 27 : Taux d'activité et taux de chômage, Nouveau-Brunswick et comtés, total et en fonction de la connaissance des langues officielles, 2021

	Population totale		Connaissance des langues officielles					
			Anglais seulement		Français seulement		Anglais et français	
	T. act.	T. ch.	T. act.	T. ch.	T. act.	T. ch.	T. act.	T. ch.
Canada	63,7%	10,3%	63,9%	11,1%	54,6%	7,4%	71,3%	8,3%
NB	60,1%	10,3%	58,8%	10,5%	44,7%	15,1%	65,4%	9,4%
Saint-Jean	60,6%	11,0%	59,5%	11,1%	N/D	N/D	69,0%	10,4%
Charlotte	58,3%	12,2%	57,6%	12,7%	N/D	N/D	66,8%	7,8%
Sunbury	65,5%	6,6%	63,1%	7,4%	66,7%	N/D	75,7%	3,8%
Queens	49,4%	13,1%	49,1%	13,2%	N/D	N/D	51,4%	12,0%
Kings	62,0%	8,5%	59,7%	8,4%	N/D	N/D	73,8%	8,8%
Albert	62,3%	9,2%	58,7%	10,0%	62,5%	N/D	73,4%	7,3%
Westmorland	64,2%	8,9%	61,2%	10,2%	54,8%	8,2%	67,3%	8,0%
Kent	56,1%	13,7%	49,8%	19,3%	28,0%	19,5%	60,2%	11,9%
Northumberland	54,5%	16,1%	53,8%	16,3%	33,3%	30,1%	58,6%	14,7%
York	64,3%	8,4%	61,8%	8,9%	51,6%	N/D	74,1%	6,8%
Carleton	62,1%	8,8%	61,0%	8,6%	N/D	N/D	72,6%	9,5%
Victoria	54,2%	11,4%	49,2%	13,2%	N/D	N/D	62,6%	9,7%
Madawaska	56,8%	8,8%	49,5%	15,4%	47,6%	10,8%	61,9%	7,9%
Restigouche	53,0%	14,3%	43,6%	18,3%	47,1%	19,3%	59,9%	11,3%
Gloucester	53,1%	13,6%	48,5%	14,5%	43,8%	16,0%	60,2%	12,1%

Tableau 43 : Taux d'activité, Nouveau-Brunswick et comtés, total et catégories d'âge, 2021

	Total	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans +
Canada	63,7%	43,1%	76,1%	85,1%	86,5%	85,3%	66,1%	15,8%
NB	60,1%	49,3%	79,1%	85,3%	86,6%	84,7%	63,1%	13,2%
Saint-Jean	60,6%	42,8%	77,1%	83,8%	85,0%	85,1%	61,5%	12,6%
Charlotte	58,3%	47,1%	77,9%	84,3%	84,3%	84,6%	66,4%	15,1%
Sunbury	65,5%	47,2%	83,0%	88,2%	84,1%	79,2%	59,9%	13,7%
Queens	49,4%	46,4%	77,6%	85,1%	79,8%	77,6%	58,9%	10,5%
Kings	62,0%	49,4%	79,0%	85,5%	89,5%	88,9%	64,9%	13,9%
Albert	62,3%	48,9%	81,8%	84,7%	89,3%	87,8%	65,7%	14,9%
Westmorland	64,2%	49,2%	79,7%	87,7%	89,1%	87,7%	65,1%	14,2%
Kent	56,1%	48,0%	72,4%	82,3%	84,4%	82,4%	65,9%	13,8%
Northumberland	54,5%	43,6%	75,0%	81,7%	82,0%	81,2%	62,7%	12,6%
York	64,3%	48,1%	85,1%	86,7%	87,1%	86,5%	65,9%	15,1%
Carleton	62,1%	45,9%	80,0%	87,0%	86,5%	83,2%	69,4%	16,5%
Victoria	54,2%	54,5%	79,3%	78,5%	82,6%	79,5%	58,9%	12,3%
Madawaska	56,8%	69,9%	74,5%	87,6%	89,3%	82,5%	57,9%	10,7%
Restigouche	53,0%	57,0%	78,9%	81,0%	83,7%	82,5%	56,8%	10,4%
Gloucester	53,1%	54,8%	70,8%	81,1%	84,0%	80,1%	59,8%	10,4%

Tableau 44 : Taux de chômage, Nouveau-Brunswick et comtés, total et catégories d'âge, 2021

	Total	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans +
Canada	10,3%	21,0%	18,7%	9,9%	7,6%	7,5%	9,6%	13,5%
NB	10,3%	16,9%	17,8%	9,7%	7,2%	7,3%	11,0%	16,5%
Saint-Jean	11,0%	25,5%	19,2%	10,7%	8,3%	8,2%	9,5%	14,3%
Charlotte	12,2%	16,7%	15,3%	12,7%	11,0%	11,1%	11,9%	13,2%
Sunbury	6,6%	15,6%	9,3%	5,5%	4,4%	5,2%	6,9%	16,0%
Queens	13,1%	0,0%	22,0%	15,1%	11,3%	9,1%	13,1%	15,7%
Kings	8,5%	16,8%	20,7%	9,1%	5,0%	4,9%	7,6%	13,0%
Albert	9,2%	17,1%	16,2%	9,2%	7,1%	6,5%	8,4%	15,5%
Westmorland	8,9%	17,4%	15,6%	8,6%	6,4%	6,0%	8,7%	15,4%
Kent	13,7%	12,1%	20,7%	11,5%	9,6%	12,1%	15,9%	21,8%
Northumberland	16,1%	13,6%	24,7%	16,2%	11,0%	11,9%	19,4%	24,9%
York	8,4%	16,5%	16,3%	8,3%	5,4%	5,6%	7,5%	9,2%
Carleton	8,8%	12,9%	17,1%	11,3%	5,9%	6,2%	7,2%	9,5%
Victoria	11,4%	11,5%	16,2%	11,9%	8,9%	7,6%	13,6%	16,4%
Madawaska	8,8%	12,8%	15,6%	7,2%	5,7%	6,6%	8,8%	21,4%
Restigouche	14,3%	24,5%	19,9%	11,9%	10,2%	8,7%	16,6%	27,9%
Gloucester	13,6%	16,1%	23,9%	10,9%	9,7%	9,3%	16,4%	24,2%

Tableau 29 : Plus haut certificat, diplôme ou grade, certaines catégories, pourcentage de la population de 15 ans et plus, Nouveau-Brunswick, centres urbains et régions rurales, connaissance des langues officielles 2021

	Aucun certificat, diplôme ou grade	Diplôme d'études secondaires	Certificat ou dipl., école de métiers	Certificat ou diplôme, collège	Bacc. ou grade supérieur
Anglais seulement					
NB	15,8%	33,8%	8,0%	23,0%	17,7%
Bathurst (AR)	18,8%	36,0%	10,9%	20,7%	12,1%
Campbellton (partie du NB) (AR)	25,5%	32,5%	10,1%	19,7%	10,6%
Edmundston (AR)	14,8%	39,3%	8,2%	18,0%	18,0%
Fredericton (RMR)	12,0%	30,6%	6,9%	20,6%	28,2%
Miramichi (AR)	16,0%	34,4%	9,4%	25,5%	13,3%
Moncton (RMR)	14,2%	33,2%	6,8%	25,3%	18,5%
Saint-Jean (RMR)	13,7%	33,2%	7,9%	24,3%	19,1%
Total – centres urbains	13,8%	32,6%	7,5%	23,5%	20,8%
Total – régions rurales	20,1%	36,1%	8,9%	22,0%	11,3%
Français seulement					
NB	46,9%	21,6%	8,6%	14,3%	6,5%
Bathurst (AR)	45,8%	22,1%	10,7%	15,4%	4,7%
Campbellton (partie du NB) (AR)	51,1%	17,8%	9,7%	15,6%	5,3%
Edmundston (AR)	36,8%	28,7%	11,7%	13,4%	6,8%
Fredericton (RMR)	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Miramichi (AR)	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Moncton (RMR)	19,5%	15,6%	8,0%	20,0%	32,1%
Saint-Jean (RMR)	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Total – centres urbains	37,8%	23,6%	10,4%	15,0%	10,4%
Total – régions rurales	50,7%	20,8%	7,8%	14,0%	4,8%
Anglais et français					
NB	18,1%	25,0%	7,4%	23,8%	23,5%
Bathurst (AR)	20,0%	25,5%	9,9%	27,9%	14,6%
Campbellton (partie du NB) (AR)	20,5%	25,4%	8,1%	28,1%	15,4%
Edmundston (AR)	12,8%	27,5%	13,4%	21,6%	21,5%
Fredericton (RMR)	11,5%	21,9%	3,2%	15,8%	45,7%
Miramichi (AR)	18,2%	22,1%	6,1%	28,7%	23,1%
Moncton (RMR)	14,3%	24,4%	5,5%	25,4%	28,4%
Saint-Jean (RMR)	16,1%	24,1%	4,5%	19,7%	34,1%
Total – centres urbains	15,1%	24,4%	6,4%	23,6%	28,4%
Total – régions rurales	22,7%	25,9%	8,8%	24,2%	16,0%

Tableau 45 : Plus haut certificat, diplôme ou grade, certaines catégories, pourcentage de la population de 15 ans et plus, Nouveau-Brunswick, centres urbains et régions rurales, total, catégories d'âge, 2021

	Aucun certificat, diplôme ou grade	Diplôme d'études secondaires	Certificat ou dipl., école de métiers	Certificat ou diplôme, collège	Bacc. ou grade supérieur
Total					
NB	18,9%	29,8%	7,8%	22,6%	19,0%
Bathurst (AR)	22,9%	27,2%	10,2%	24,9%	12,9%
Campbellton (partie du NB) (AR)	26,6%	25,8%	8,9%	24,1%	12,6%
Edmundston (AR)	21,2%	28,1%	12,7%	18,6%	16,4%
Fredericton (RMR)	12,1%	28,7%	6,0%	19,5%	31,9%
Miramichi (AR)	16,5%	32,3%	8,8%	26,0%	14,9%
Moncton (RMR)	14,4%	28,7%	6,2%	25,2%	23,4%
Saint-Jean (RMR)	14,3%	31,8%	7,4%	23,5%	21,4%
Total – centres urbains	15,2%	29,5%	7,2%	23,2%	23,0%
Total – régions rurales	25,2%	30,3%	8,7%	21,7%	12,2%
25 à 44 ans					
NB	6,7%	26,2%	7,1%	29,3%	29,1%
Bathurst (AR)	7,3%	25,1%	7,6%	35,6%	23,2%
Campbellton (partie du NB) (AR)	9,7%	23,2%	6,6%	36,2%	22,7%
Edmundston (AR)	6,8%	23,2%	11,3%	29,3%	27,2%
Fredericton (RMR)	3,9%	23,0%	5,9%	22,0%	43,7%
Miramichi (AR)	5,4%	28,8%	7,4%	32,7%	24,3%
Moncton (RMR)	5,3%	22,9%	5,3%	30,0%	34,6%
Saint-Jean (RMR)	5,0%	26,5%	6,6%	28,5%	31,9%
Total – centres urbains	5,1%	24,3%	6,3%	28,2%	34,5%
Total – régions rurales	9,9%	30,1%	8,9%	31,6%	17,9%
45 à 64 ans					
NB	14,4%	30,7%	8,4%	25,4%	19,0%
Bathurst (AR)	17,8%	28,9%	9,9%	29,2%	12,0%
Campbellton (partie du NB) (AR)	21,4%	25,0%	10,5%	27,0%	13,5%
Edmundston (AR)	14,7%	30,3%	14,8%	20,7%	15,9%
Fredericton (RMR)	8,1%	27,8%	6,4%	22,7%	33,1%
Miramichi (AR)	11,0%	33,5%	9,5%	29,6%	14,7%
Moncton (RMR)	9,7%	28,9%	6,8%	28,4%	24,0%
Saint-Jean (RMR)	9,4%	31,3%	8,1%	26,8%	22,3%
Total – centres urbains	10,5%	29,6%	8,0%	26,5%	23,4%
Total – régions rurales	20,4%	32,4%	9,2%	23,6%	12,3%

Tableau 46 : Plus haut certificat, diplôme ou grade, certaines catégories, pourcentage de la population de 15 ans et plus, Nouveau-Brunswick, centres urbains et régions rurales, total, hommes et femmes, 2021

	Aucun certificat, diplôme ou grade	Diplôme d'études secondaires	Certificat ou dipl., école de métiers	Certificat ou diplôme, collège	Bacc. ou grade supérieur
Total					
NB	16,2%	26,7%	8,7%	18,8%	26,7%
Bathurst (AR)	18,9%	29,8%	7,8%	22,6%	19,0%
Campbellton (partie du NB) (AR)	22,9%	27,2%	10,2%	24,9%	12,9%
Edmundston (AR)	26,6%	25,8%	8,9%	24,1%	12,6%
Fredericton (RMR)	21,2%	28,1%	12,7%	18,6%	16,4%
Miramichi (AR)	12,1%	28,7%	6,0%	19,5%	31,9%
Moncton (RMR)	16,5%	32,3%	8,8%	26,0%	14,9%
Saint-Jean (RMR)	14,4%	28,7%	6,2%	25,2%	23,4%
Total – centres urbains	15,2%	29,5%	7,2%	23,2%	23,0%
Total – régions rurales	25,2%	30,3%	8,7%	21,7%	12,2%
Hommes					
NB	17,1%	27,1%	12,2%	16,4%	24,8%
Bathurst (AR)	20,6%	30,3%	11,4%	19,7%	16,6%
Campbellton (partie du NB) (AR)	23,8%	26,9%	14,5%	23,1%	10,6%
Edmundston (AR)	28,8%	26,9%	12,3%	19,6%	11,0%
Fredericton (RMR)	21,9%	29,5%	16,3%	16,8%	13,5%
Miramichi (AR)	13,2%	30,1%	8,9%	16,3%	30,2%
Moncton (RMR)	18,1%	32,5%	14,1%	22,0%	11,9%
Saint-Jean (RMR)	15,2%	30,5%	9,1%	22,6%	20,9%
Total – centres urbains	16,1%	30,3%	10,8%	20,4%	20,9%
Total – régions rurales	28,0%	30,2%	12,4%	18,5%	9,5%
Femmes					
NB	15,3%	26,3%	5,4%	21,2%	28,5%
Bathurst (AR)	17,3%	29,4%	4,3%	25,4%	21,2%
Campbellton (partie du NB) (AR)	22,1%	27,6%	6,1%	26,7%	15,0%
Edmundston (AR)	24,6%	24,9%	5,6%	28,3%	14,0%
Fredericton (RMR)	20,6%	26,8%	9,3%	20,4%	19,1%
Miramichi (AR)	11,0%	27,3%	3,3%	22,6%	33,6%
Moncton (RMR)	15,0%	32,1%	4,0%	29,7%	17,7%
Saint-Jean (RMR)	13,7%	27,0%	3,4%	27,6%	25,8%
Total – centres urbains	14,3%	28,8%	3,9%	25,8%	25,0%
Total – régions rurales	22,4%	30,4%	5,1%	24,9%	14,8%

Tableau 30 : Concentration des diverses industries, emplois, quotient de localisation :
Canada = 1, Nouveau-Brunswick et comtés, 2021

Secteur	NB	Saint Jean	Charlotte	Sunbury
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse	1,78	0,45	5,67	0,60
21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	0,69	0,33	0,26	0,41
22 Services publics	1,31	2,18	2,47	1,17
23 Construction	0,96	0,97	0,85	0,78
31-33 Fabrication	1,00	0,78	1,78	0,39
41 Commerce de gros	0,74	0,91	0,61	0,42
44-45 Commerce de détail	1,05	1,22	0,83	0,95
48-49 Transport et entreposage	0,93	0,99	0,93	0,65
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	0,80	1,00	0,50	0,56
52 Finance et assurances	0,79	0,78	0,25	0,45
53 Services immobiliers et services de location et de location à bail	0,60	0,75	0,61	0,33
54 Services professionnels, scientifiques et techniques	0,60	0,71	0,42	0,43
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	0,61	0,62	0,62	0,00
56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	1,04	1,69	0,81	1,01
61 Services d'enseignement	0,97	0,82	0,85	0,82
62 Soins de santé et assistance sociale	1,14	1,28	0,93	0,95
71 Arts, spectacles et loisirs	0,83	0,74	0,84	0,60
72 Services d'hébergement et de restauration	1,04	1,20	1,16	0,90
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	1,04	0,99	1,05	0,86
91 Administrations publiques	1,47	0,84	0,83	5,15
Secteur	Queens	Kings	Albert	Westmorland
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse	2,39	1,42	0,73	0,73
21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	0,69	0,78	0,60	0,44
22 Services publics	1,40	2,82	0,27	0,38
23 Construction	1,58	1,09	0,93	0,82
31-33 Fabrication	1,18	1,00	0,64	0,85
41 Commerce de gros	0,64	0,97	1,17	0,94
44-45 Commerce de détail	0,78	1,01	1,23	1,05
48-49 Transport et entreposage	0,97	0,79	1,29	1,13
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	0,37	0,79	1,02	0,99
52 Finance et assurances	0,49	0,82	1,78	1,33
53 Services immobiliers et services de location et de location à bail	0,21	0,87	0,93	0,76
54 Services professionnels, scientifiques et techniques	0,45	0,75	0,66	0,64
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	0,00	1,37	0,86	0,76
56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	1,51	0,92	1,55	1,36
61 Services d'enseignement	0,70	1,00	0,87	0,98
62 Soins de santé et assistance sociale	1,09	1,21	0,84	1,06
71 Arts, spectacles et loisirs	1,09	0,83	1,52	1,02
72 Services d'hébergement et de restauration	0,77	0,86	0,98	1,13
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	1,20	1,04	1,03	0,99
91 Administrations publiques	1,55	1,05	0,95	1,39

Tableau 30 (suite) : Concentration des diverses industries, emplois, quotient de localisation :
Canada = 1, Nouveau-Brunswick et comtés, 2021

Secteur	Kent	Northumb.	York	Carleton
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse	3,66	3,00	0,79	3,92
21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	0,91	1,95	0,28	0,38
22 Services publics	0,31	0,63	2,61	0,59
23 Construction	1,37	1,12	0,88	0,78
31-33 Fabrication	1,89	1,09	0,46	1,71
41 Commerce de gros	0,60	0,41	0,58	0,79
44-45 Commerce de détail	0,87	1,03	1,02	0,99
48-49 Transport et entreposage	1,03	0,73	0,66	2,12
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	0,42	0,42	1,16	1,03
52 Finance et assurances	0,50	0,27	0,62	0,43
53 Services immobiliers et services de location et de location à bail	0,21	0,31	0,68	0,34
54 Services professionnels, scientifiques et techniques	0,38	0,32	1,07	0,37
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	0,00	0,37	0,75	0,00
56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	0,65	0,70	0,88	0,57
61 Services d'enseignement	0,92	1,00	1,36	0,83
62 Soins de santé et assistance sociale	1,03	1,21	1,04	0,98
71 Arts, spectacles et loisirs	0,74	0,79	0,87	0,50
72 Services d'hébergement et de restauration	0,74	0,97	1,09	0,90
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	0,98	0,93	1,07	1,16
91 Administrations publiques	1,14	2,04	2,04	0,74
Secteur	Victoria	Madawaska	Restigouche	Gloucester
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse	3,30	2,45	3,35	3,39
21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	0,30	0,09	0,58	2,12
22 Services publics	1,14	0,27	1,26	0,87
23 Construction	1,25	0,84	0,93	1,10
31-33 Fabrication	1,17	1,94	1,10	1,33
41 Commerce de gros	0,98	0,59	0,39	0,49
44-45 Commerce de détail	1,04	1,04	1,17	1,11
48-49 Transport et entreposage	1,20	0,76	0,78	0,56
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	0,39	0,47	0,49	0,46
52 Finance et assurances	0,57	0,52	0,36	0,55
53 Services immobiliers et services de location et de location à bail	0,56	0,36	0,32	0,38
54 Services professionnels, scientifiques et techniques	0,30	0,32	0,27	0,32
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	0,00	0,00	0,00	0,27
56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	0,91	0,79	0,64	0,58
61 Services d'enseignement	0,87	0,79	0,95	0,83
62 Soins de santé et assistance sociale	1,08	1,52	1,60	1,28
71 Arts, spectacles et loisirs	0,66	0,60	0,60	0,59
72 Services d'hébergement et de restauration	0,92	0,98	1,09	1,09
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	1,08	1,04	1,23	1,16
91 Administrations publiques	1,26	1,13	1,08	1,20

Tableau 47 : Concentration du secteur primaire, emplois, quotient de localisation :
Canada = 1, Nouveau-Brunswick et comtés, 2021

	NB	Saint Jean	Charlotte	Sunbury
111-112 Fermes	1,07	0,24	3,14	0,34
113 Foresterie et exploitation forestière	3,16	0,88	2,60	1,23
114 Pêche, chasse et piégeage	6,97	2,12	35,32	1,58
115 Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	1,93	0,38	0,90	1,40
211 Extraction de pétrole et de gaz	0,46	0,63	0,27	0,31
212 Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	1,15	0,20	0,34	0,52
213 Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière	0,45	0,23	0,25	0,45
	Queens	Kings	Albert	Westmorland
111-112 Fermes	1,41	1,27	0,56	0,61
113 Foresterie et exploitation forestière	6,98	2,85	0,80	0,69
114 Pêche, chasse et piégeage	1,93	1,02	2,01	1,99
115 Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	9,72	2,01	0,73	0,58
211 Extraction de pétrole et de gaz	0,00	0,73	1,07	0,83
212 Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	1,37	0,97	0,20	0,27
213 Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière	0,00	0,63	0,61	0,24
	Kent	Northumb.	York	Carleton
111-112 Fermes	1,38	0,72	0,63	4,21
113 Foresterie et exploitation forestière	2,43	8,83	1,71	6,47
114 Pêche, chasse et piégeage	27,07	15,63	0,58	0,00
115 Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	2,02	6,71	1,78	2,15
211 Extraction de pétrole et de gaz	0,00	0,22	0,17	0,34
212 Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	2,20	4,16	0,39	0,57
213 Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière	0,34	1,33	0,25	0,00
	Victoria	Madawaska	Restigouche	Gloucester
111-112 Fermes	2,73	1,72	2,43	0,90
113 Foresterie et exploitation forestière	9,64	10,73	11,36	3,11
114 Pêche, chasse et piégeage	1,08	0,74	3,78	27,93
115 Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	4,77	3,36	4,56	1,64
211 Extraction de pétrole et de gaz	0,00	0,00	0,00	0,18
212 Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	0,38	0,21	1,09	4,98
213 Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière	0,38	0,00	0,54	1,11

Tableau 48 : Concentration du secteur manufacturier, emplois, quotient de localisation :
Canada = 1, Nouveau-Brunswick et comtés, 2021

	NB	Saint Jean	Charlotte	Sunbury
311 Fabrication d'aliments	1,93	0,66	7,24	0,16
312 Fabrication de boissons et de produits du tabac	1,24	1,12	0,99	0,44
321 Fabrication de produits en bois	2,65	1,25	2,19	3,33
322 Fabrication du papier	2,79	3,78	3,69	0,46
323 Impression et activités connexes de soutien	0,35	0,55	0,00	0,48
324 Fabrication de produits du pétrole et du charbon	4,29	16,67	2,58	0,00
325 Fabrication de produits chimiques	0,37	0,08	0,00	0,00
326 Fabr. de produits en plastique et en caoutchouc	0,63	0,50	0,30	0,00
327 Fabrication de produits minéraux non métalliques	0,88	1,48	0,78	0,00
331 Première transformation des métaux	0,21	0,00	0,00	0,00
332 Fabrication de produits métalliques	0,86	1,10	0,69	0,30
333 Fabrication de machines	0,47	0,17	0,00	0,27
334 Fabr. de produits informatiques et électroniques	0,36	0,00	0,00	0,00
336 Fabrication de matériel de transport	0,20	0,05	0,19	0,00
337 Fabrication de meubles et de produits connexes	0,60	0,24	0,00	0,72
339 Activités diverses de fabrication	0,82	0,31	0,93	0,00
	Queens	Kings	Albert	Westmorland
311 Fabrication d'aliments	0,49	0,81	0,56	1,55
312 Fabrication de boissons et de produits du tabac	0,00	1,35	1,86	1,91
321 Fabrication de produits en bois	11,37	2,40	1,27	1,22
322 Fabrication du papier	0,00	5,72	2,22	2,52
323 Impression et activités connexes de soutien	0,00	0,44	0,00	0,31
324 Fabrication de produits du pétrole et du charbon	0,00	19,13	1,38	0,96
325 Fabrication de produits chimiques	0,00	0,21	0,54	0,62
326 Fabr. de produits en plastique et en caoutchouc	0,00	0,50	0,84	0,75
327 Fabrication de produits minéraux non métalliques	0,00	1,84	0,00	0,47
331 Première transformation des métaux	0,00	0,00	0,00	0,13
332 Fabrication de produits métalliques	1,45	0,79	0,63	0,94
333 Fabrication de machines	0,00	0,81	0,15	0,32
334 Fabr. de produits informatiques et électroniques	0,00	0,00	0,99	0,92
336 Fabrication de matériel de transport	0,00	0,05	0,21	0,22
337 Fabrication de meubles et de produits connexes	1,22	0,23	0,80	1,06
339 Activités diverses de fabrication	0,00	0,30	1,08	0,47
	Kent	Northumb.	York	Carleton
311 Fabrication d'aliments	4,16	2,77	0,43	5,73
312 Fabrication de boissons et de produits du tabac	1,07	0,30	1,26	0,00
321 Fabrication de produits en bois	4,36	3,66	1,33	1,87
322 Fabrication du papier	1,28	0,48	1,95	2,88
323 Impression et activités connexes de soutien	0,00	0,00	0,35	0,52
324 Fabrication de produits du pétrole et du charbon	0,00	1,04	0,79	0,00
325 Fabrication de produits chimiques	0,54	0,81	0,14	1,12
326 Fabr. de produits en plastique et en caoutchouc	1,33	0,23	0,24	0,00
327 Fabrication de produits minéraux non métalliques	0,76	0,66	0,43	0,00
331 Première transformation des métaux	0,00	0,36	0,17	0,34
332 Fabrication de produits métalliques	3,56	0,75	0,30	0,19
333 Fabrication de machines	2,25	0,26	0,31	1,76
334 Fabr. de produits informatiques et électroniques	0,00	0,25	0,47	0,00
336 Fabrication de matériel de transport	0,37	0,53	0,12	1,01
337 Fabrication de meubles et de produits connexes	2,21	0,22	0,31	0,86
339 Activités diverses de fabrication	0,48	1,53	0,70	0,80
	Victoria	Madawaska	Restigouche	Gloucester
311 Fabrication d'aliments	2,63	2,54	0,21	4,47
312 Fabrication de boissons et de produits du tabac	0,00	0,41	3,33	0,63
321 Fabrication de produits en bois	4,56	9,37	9,63	2,06
322 Fabrication du papier	2,78	7,94	6,27	0,41
323 Impression et activités connexes de soutien	0,00	0,56	0,00	0,19

324 Fabrication de produits du pétrole et du charbon	0,00	0,00	0,00	1,78
325 Fabrication de produits chimiques	1,14	0,00	0,00	0,23
326 Fabr. de produits en plastique et en caoutchouc	0,90	3,01	0,00	0,69
327 Fabrication de produits minéraux non métalliques	1,18	2,45	0,00	1,40
331 Première transformation des métaux	0,54	0,00	0,00	0,58
332 Fabrication de produits métalliques	0,59	0,65	0,59	0,95
333 Fabrication de machines	0,46	0,30	0,23	0,57
334 Fabr. de produits informatiques et électroniques	0,00	0,00	0,00	0,00
336 Fabrication de matériel de transport	0,19	0,11	0,00	0,23
337 Fabrication de meubles et de produits connexes	0,00	0,45	0,50	0,50
339 Activités diverses de fabrication	0,51	4,17	1,00	1,42

Tableau 49 : Concentration du secteur de la santé et des services sociaux, emplois, quotient de localisation :
Canada = 1, Nouveau-Brunswick et comtés, 2021

	NB	Saint Jean	Charlotte	Sunbury
621 Services de soins de santé ambulatoires ⁶	0,90	0,82	0,57	0,79
622 Hôpitaux	1,15	1,48	0,63	0,87
623 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	1,34	1,36	1,47	0,86
624 Assistance sociale	1,30	1,58	1,44	1,41
	Queens	Kings	Albert	Westmorland
621 Services de soins de santé ambulatoires	0,51	1,07	0,74	0,89
622 Hôpitaux	0,72	1,31	0,77	1,15
623 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	2,01	1,12	1,03	1,10
624 Assistance sociale	1,67	1,34	0,91	1,16
	Kent	Northumb.	York	Carleton
621 Services de soins de santé ambulatoires	0,82	0,91	1,02	0,89
622 Hôpitaux	0,70	1,04	0,91	0,75
623 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	1,65	1,55	1,01	1,08
624 Assistance sociale	1,31	1,63	1,28	1,41
	Victoria	Madawaska	Restigouche	Gloucester
621 Services de soins de santé ambulatoires	1,13	0,93	1,01	0,84
622 Hôpitaux	0,75	1,83	1,91	1,45
623 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	1,11	2,22	2,12	2,02
624 Assistance sociale	1,46	1,28	1,49	1,00

⁶ Comprend les cabinets de médecins, de dentistes et d'autres praticiens de la santé, les centres ambulatoires, les laboratoires médicaux et d'analyses diagnostiques, les services de soins de santé à domicile et les autres services de soins de santé ambulatoires.

Tableau 50 : Concentration du secteur des administrations publiques, emplois, quotient de localisation :
Canada = 1, Nouveau-Brunswick et comtés, 2021

	NB	Saint Jean	Charlotte	Sunbury
911 Administration publique fédérale	1,97	0,93	1,20	10,59
912 Administrations publiques provinciales et territoriales	1,55	1,07	0,82	2,00
913 Administrations publiques locales, municipales et régionales	0,67	0,59	0,34	0,54
914 Administrations publiques autochtones	1,43	0,00	0,00	1,60
	Queens	Kings	Albert	Westmorland
911 Administration publique fédérale	1,95	1,04	1,24	2,35
912 Administrations publiques provinciales et territoriales	2,03	1,23	0,77	0,91
913 Administrations publiques locales, municipales et régionales	0,65	1,02	0,80	0,59
914 Administrations publiques autochtones	0,00	0,00	0,00	0,06
	Kent	Northumb.	York	Carleton
911 Administration publique fédérale	1,47	3,11	2,04	0,62
912 Administrations publiques provinciales et territoriales	1,01	1,41	3,70	0,97
913 Administrations publiques locales, municipales et régionales	0,41	0,67	0,59	0,35
914 Administrations publiques autochtones	4,59	6,11	1,54	4,23
	Victoria	Madawaska	Restigouche	Gloucester
911 Administration publique fédérale	1,03	0,64	0,78	1,45
912 Administrations publiques provinciales et territoriales	1,34	1,76	1,59	1,41
913 Administrations publiques locales, municipales et régionales	0,67	1,27	0,80	0,72
914 Administrations publiques autochtones	10,35	1,17	3,52	0,49

Tableau 51 : Distribution des emplois en fonction de la connaissance des langues officielles, selon diverses industries, Nouveau-Brunswick urbain et rural, 2021

Secteur	Total	Anglais seulement	Français seulement	Anglais et français
		Urbain		
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse	100,0%	60,8%	2,5%	36,6%
21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	100,0%	59,0%	8,4%	32,6%
22 Services publics	100,0%	65,0%	1,2%	34,5%
23 Construction	100,0%	69,6%	0,0%	30,7%
31-33 Fabrication	100,0%	70,3%	2,4%	27,3%
41 Commerce de gros	100,0%	62,0%	4,6%	33,3%
44-45 Commerce de détail	100,0%	67,4%	1,0%	31,0%
48-49 Transport et entreposage	100,0%	63,9%	2,2%	33,8%
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	100,0%	70,1%	1,8%	28,0%
52 Finance et assurances	100,0%	62,2%	0,4%	37,3%
53 Services immobiliers et services de location et de location à bail	100,0%	60,1%	0,9%	39,0%
54 Services professionnels, scientifiques et techniques	100,0%	69,5%	0,8%	29,8%
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	100,0%	65,1%	0,6%	34,2%
56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	100,0%	73,3%	0,0%	24,8%

61 Services d'enseignement	100,0%	68,8%	2,9%	28,0%
62 Soins de santé et assistance sociale	100,0%	52,9%	3,0%	44,1%
71 Arts, spectacles et loisirs	100,0%	55,3%	4,2%	40,4%
72 Services d'hébergement et de restauration	100,0%	52,1%	1,6%	46,3%
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	100,0%	64,9%	2,4%	32,3%
91 Administrations publiques	100,0%	63,2%	3,0%	33,6%
		Rural		
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse	100,0%	47,9%	11,2%	40,9%
21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	100,0%	48,5%	19,0%	32,2%
22 Services publics	100,0%	40,1%	19,3%	40,1%
23 Construction	100,0%	65,0%	1,7%	32,2%
31-33 Fabrication	100,0%	45,3%	10,9%	43,8%
41 Commerce de gros	100,0%	44,1%	17,7%	37,9%
44-45 Commerce de détail	100,0%	51,6%	6,6%	43,1%
48-49 Transport et entreposage	100,0%	46,7%	11,2%	42,1%
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	100,0%	61,9%	6,6%	31,6%
52 Finance et assurances	100,0%	52,0%	8,2%	40,2%
53 Services immobiliers et services de location et de location à bail	100,0%	40,7%	7,5%	52,0%
54 Services professionnels, scientifiques et techniques	100,0%	58,3%	5,1%	36,1%
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	100,0%	49,7%	5,2%	45,4%
56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	100,0%	66,7%	0,0%	50,0%
61 Services d'enseignement	100,0%	58,4%	6,7%	34,9%
62 Soins de santé et assistance sociale	100,0%	45,8%	9,5%	44,7%
71 Arts, spectacles et loisirs	100,0%	45,2%	11,1%	43,8%
72 Services d'hébergement et de restauration	100,0%	50,3%	7,2%	42,0%
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	100,0%	47,9%	13,2%	38,9%
91 Administrations publiques	100,0%	46,7%	12,0%	41,4%

Tableau 52 : Distribution des emplois en fonction de la connaissance des langues officielles, diverses industries, Nouveau-Brunswick selon urbain et rural, 2021

Secteur	Total	Anglais seulement	Français seulement	Anglais et français
		Urbain		
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse	1,7%	1,6%	5,6%	1,5%
21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	0,7%	0,8%	0,4%	0,7%
22 Services publics	1,2%	1,4%	0,0%	1,0%
23 Construction	6,7%	7,8%	6,4%	5,0%
31-33 Fabrication	5,7%	5,8%	10,4%	5,2%
41 Commerce de gros	2,6%	2,9%	1,0%	2,2%
44-45 Commerce de détail	13,0%	13,7%	11,5%	12,0%
48-49 Transport et entreposage	4,7%	5,4%	3,4%	3,6%
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	2,0%	2,1%	0,3%	2,1%
52 Finance et assurances	3,9%	3,8%	1,5%	4,1%
53 Serv. immobiliers et serv. de location et de loc. à bail	1,3%	1,5%	0,4%	1,1%
54 Services professionnels, scientifiques et techniques	6,0%	6,4%	1,4%	5,6%
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	0,2%	0,2%	0,0%	0,1%
56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	5,2%	5,9%	5,9%	4,0%
61 Services d'enseignement	7,7%	6,7%	9,1%	9,3%
62 Soins de santé et assistance sociale	15,2%	13,8%	25,8%	16,8%
71 Arts, spectacles et loisirs	1,9%	1,6%	1,2%	2,4%
72 Services d'hébergement et de restauration	6,7%	7,1%	6,3%	5,9%
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	4,4%	4,5%	5,1%	4,0%

91 Administrations publiques	9,3%	7,0%	3,7%	13,5%
	Rural			
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse	8,8%	8,9%	15,0%	6,9%
21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	1,1%	0,9%	1,8%	1,0%
22 Services publics	0,6%	0,8%	0,1%	0,5%
23 Construction	8,7%	8,2%	8,5%	9,3%
31-33 Fabrication	12,2%	11,3%	19,4%	11,3%
41 Commerce de gros	1,9%	2,0%	1,1%	2,0%
44-45 Commerce de détail	10,7%	10,5%	10,8%	11,0%
48-49 Transport et entreposage	5,0%	6,5%	2,9%	3,9%
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	1,0%	1,1%	0,7%	1,0%
52 Finance et assurances	2,2%	1,9%	1,5%	2,8%
53 Serv. immobiliers et serv. de location et de loc. à bail	0,7%	0,9%	0,3%	0,6%
54 Services professionnels, scientifiques et techniques	3,0%	3,1%	1,4%	3,3%
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%
56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	3,2%	3,9%	1,9%	2,7%
61 Services d'enseignement	6,8%	6,5%	5,8%	7,4%
62 Soins de santé et assistance sociale	13,3%	12,6%	13,3%	14,3%
71 Arts, spectacles et loisirs	1,5%	1,6%	1,0%	1,6%
72 Services d'hébergement et de restauration	5,9%	5,9%	7,0%	5,6%
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	4,8%	4,7%	5,1%	4,8%
91 Administrations publiques	8,5%	8,7%	2,5%	9,9%

Tableau 53 : Distribution des emplois – hommes et femmes, selon diverses industries, Nouveau-Brunswick, urbain et rural, 2021

Secteur	Urbain		Rural	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse	51,1%	48,9%	52,3%	47,7%
21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	76,0%	24,0%	77,7%	22,3%
22 Services publics	81,1%	18,9%	89,4%	10,6%
23 Construction	79,9%	20,1%	81,4%	18,6%
31-33 Fabrication	88,9%	11,1%	90,8%	9,2%
41 Commerce de gros	78,7%	21,3%	68,5%	31,5%
44-45 Commerce de détail	72,6%	27,4%	73,4%	26,6%
48-49 Transport et entreposage	48,8%	51,2%	43,4%	56,6%
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	74,5%	25,5%	74,1%	25,9%
52 Finance et assurances	60,8%	39,2%	51,8%	48,2%
53 Services immobiliers et services de location et de location à bail	37,8%	62,2%	27,2%	72,8%
54 Services professionnels, scientifiques et techniques	60,2%	39,8%	54,2%	45,8%
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	59,1%	40,9%	48,1%	51,9%
56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	46,3%	53,7%	45,0%	55,0%
61 Services d'enseignement	57,7%	42,3%	58,3%	41,7%
62 Soins de santé et assistance sociale	32,3%	67,7%	25,3%	74,7%
71 Arts, spectacles et loisirs	19,1%	80,9%	13,4%	86,6%
72 Services d'hébergement et de restauration	54,5%	45,5%	54,6%	45,4%
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	40,1%	59,9%	30,7%	69,3%
91 Administrations publiques	49,1%	50,9%	53,6%	46,4%

Tableau 54 : Distribution des emplois en fonction de certaines catégories d'âge, selon diverses industries, Nouveau-Brunswick urbain et rural, 2021

	15 – 24	25-34	35-44	45-54	55+
	Urbain				
Total	13,7%	19,8%	21,4%	21,9%	23,2%
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse	17,3%	19,6%	17,6%	18,9%	26,0%
21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	6,7%	14,9%	25,9%	28,0%	24,5%
22 Services publics	7,7%	20,4%	25,8%	24,6%	21,1%
23 Construction	10,7%	20,1%	20,7%	20,9%	27,7%
31-33 Fabrication	11,4%	18,5%	21,6%	23,1%	25,4%
41 Commerce de gros	6,0%	15,8%	22,1%	28,5%	27,2%
44-45 Commerce de détail	27,0%	16,8%	15,8%	17,7%	22,6%
48-49 Transport et entreposage	5,6%	15,7%	21,5%	27,8%	29,5%
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	8,0%	21,3%	26,7%	26,2%	17,4%
52 Finance et assurances	5,5%	23,4%	29,8%	23,4%	18,0%
53 Serv. immobiliers et services de location et de location à bail	7,4%	14,3%	18,1%	21,2%	37,2%
54 Services professionnels, scientifiques et techniques	7,6%	24,4%	24,8%	21,9%	21,4%
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	2,0%	12,2%	27,6%	34,7%	18,4%
56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	15,3%	22,4%	20,2%	17,6%	24,6%
61 Services d'enseignement	7,6%	19,8%	24,1%	26,6%	21,9%
62 Soins de santé et assistance sociale	10,6%	22,6%	21,8%	22,1%	22,9%
71 Arts, spectacles et loisirs	30,9%	17,5%	15,4%	15,3%	21,0%
72 Services d'hébergement et de restauration	36,0%	19,1%	15,1%	14,2%	15,4%
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	12,0%	19,8%	18,2%	21,2%	29,1%
91 Administrations publiques	7,7%	19,0%	26,8%	25,4%	21,1%
	Rural				
Total	11,9%	16,4%	19,1%	22,8%	29,8%
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse	10,9%	14,4%	18,3%	21,9%	34,7%
21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	3,5%	14,8%	23,2%	25,0%	33,5%
22 Services publics	6,9%	13,8%	23,8%	25,6%	31,3%
23 Construction	9,6%	17,7%	18,3%	21,1%	33,3%
31-33 Fabrication	9,7%	15,5%	17,9%	22,8%	34,3%
41 Commerce de gros	8,0%	14,7%	21,5%	23,6%	33,1%
44-45 Commerce de détail	25,2%	12,9%	15,7%	18,7%	27,5%
48-49 Transport et entreposage	4,6%	11,7%	19,8%	27,7%	36,0%
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	11,6%	19,1%	18,4%	27,1%	25,3%
52 Finance et assurances	5,2%	19,2%	27,1%	26,5%	21,6%
53 Serv. immobiliers et services de location et de location à bail	5,9%	12,8%	20,9%	21,9%	44,9%
54 Services professionnels, scientifiques et techniques	9,3%	19,2%	19,7%	24,1%	27,7%
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	17,6%	11,8%	23,5%	35,3%	47,1%
56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	10,4%	15,9%	16,6%	23,9%	33,1%
61 Services d'enseignement	6,2%	16,0%	21,4%	29,5%	26,8%
62 Soins de santé et assistance sociale	9,8%	19,1%	20,8%	23,6%	26,7%
71 Arts, spectacles et loisirs	18,2%	13,9%	16,5%	18,2%	33,8%
72 Services d'hébergement et de restauration	30,9%	15,4%	13,6%	15,4%	24,8%
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	9,1%	16,4%	19,7%	21,3%	32,9%
91 Administrations publiques	9,2%	22,0%	22,6%	23,3%	22,8%

*Tableau 31 : Concentration des emplois des secteurs de la technologie de l'information et des communications (TIC), emplois, total et selon la connaissance des langues officielles, quotient de localisation :
Canada = 1, Nouveau-Brunswick, centres urbains et régions rurales, 2021*

	Total	Anglais seulement	Français seulement	Anglais et français
NB	0,86	1,00	0,24	0,61
Bathurst (AR)	0,37	0,24	N/D	0,36
Campbellton (partie du NB) (AR)	0,18	N/D	N/D	0,23
Edmundston (AR)	0,54	N/D	N/D	0,60
Fredericton (RMR)	1,27	1,37	N/D	0,68
Miramichi (AR)	0,35	0,27	N/D	0,32
Moncton (RMR)	1,28	1,40	N/D	0,97
Saint-Jean (RMR)	1,17	1,11	N/D	1,12
Total – centres urbains	1,09	1,18	N/D	0,80
Total – régions rurales	0,44	0,59	N/D	0,31

Tableau 32 : Concentration des diverses professions, emplois, quotient de localisation :
Canada = 1, Nouveau-Brunswick et comtés, 2021

	NB	Saint Jean	Charlotte	Sunbury
0 Membres des corps législatifs et cadres supérieurs	0,69	0,48	0,69	0,24
1 Affaires, finance et administration	0,87	0,92	0,64	0,84
2 Sc. naturelles et appliquées et domaines apparentés	0,75	0,91	0,49	0,61
3 Secteur de la santé	1,13	1,13	0,89	0,87
4 Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	1,07	0,95	0,92	2,28
5 Arts, culture, sports et loisirs	0,64	0,59	0,54	0,55
6 Vente et services	1,07	1,28	0,88	0,91
7 Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	1,05	0,94	1,18	0,96
8 Ress. naturelles, agriculture et production connexe	1,32	0,51	3,31	0,76
9 Fabrication et services d'utilité publique	1,13	0,79	2,54	0,40
	Queens	Kings	Albert	Westm.
0 Membres des corps législatifs et cadres supérieurs	0,52	0,96	0,91	0,70
1 Affaires, finance et administration	0,65	0,93	1,04	1,00
2 Sc. naturelles et appliquées et domaines apparentés	0,65	0,92	0,72	0,80
3 Secteur de la santé	1,07	1,27	0,95	1,11
4 Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	0,76	1,13	0,82	0,98
5 Arts, culture, sports et loisirs	0,71	0,64	0,70	0,77
6 Vente et services	0,96	0,90	1,25	1,18
7 Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	1,57	1,06	1,05	0,95
8 Ress. naturelles, agriculture et production connexe	2,09	1,31	0,85	0,68
9 Fabrication et services d'utilité publique	1,16	0,97	0,66	0,89
	Kent	Northumb.	York	Carleton
0 Membres des corps législatifs et cadres supérieurs	0,54	0,53	0,95	0,58
1 Affaires, finance et administration	0,72	0,78	0,95	0,86
2 Sc. naturelles et appliquées et domaines apparentés	0,41	0,36	1,26	0,60
3 Secteur de la santé	1,02	1,15	1,06	0,97
4 Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	0,89	1,14	1,39	0,90
5 Arts, culture, sports et loisirs	0,40	0,43	0,93	0,58
6 Vente et services	0,86	0,98	1,01	0,89
7 Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	1,38	1,19	0,81	1,28
8 Ress. naturelles, agriculture et production connexe	2,55	2,17	0,74	2,63
9 Fabrication et services d'utilité publique	2,28	1,51	0,46	1,50
	Victoria	Madaw.	Restig.	Glouc.
0 Membres des corps législatifs et cadres supérieurs	0,42	0,77	0,58	0,60
1 Affaires, finance et administration	0,69	0,72	0,62	0,69
2 Sc. naturelles et appliquées et domaines apparentés	0,45	0,48	0,42	0,43
3 Secteur de la santé	0,99	1,48	1,45	1,30
4 Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	0,95	0,85	1,07	0,81
5 Arts, culture, sports et loisirs	0,45	0,42	0,38	0,48
6 Vente et services	1,02	1,06	1,13	1,08
7 Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	1,36	1,05	1,12	1,22
8 Ress. naturelles, agriculture et production connexe	2,26	1,59	1,89	2,11
9 Fabrication et services d'utilité publique	1,59	2,12	1,37	1,69

Tableau 55 : Distribution des emplois en fonction de la connaissance des langues officielles, selon diverses professions, Nouveau-Brunswick, 2021

	Total	Anglais seul.	Français seul.	Anglais et français
Toutes les professions	100,0%	56,2%	5,6%	38,1%
0 Membres des corps législatifs et cadres supérieurs/cadres supérieures	100,0%	52,0%	2,9%	45,0%
1 Affaires, finance et administration	100,0%	54,3%	2,8%	42,8%
10 Personnel d'encadrement intermédiaire spécialisé dans les services administratifs, les services financiers et commerciaux et la communication (sauf la radiodiffusion)	100,0%	55,3%	1,3%	43,5%
11 Personnel professionnel en finance et en gestion des affaires	100,0%	51,5%	2,1%	46,5%
12 Personnel de supervision du travail administratif et financier et personnel administratif spécialisés	100,0%	53,3%	1,8%	44,9%
13 Personnel administratif et personnel de la logistique du transport	100,0%	54,4%	4,2%	41,3%
14 Personnel de soutien administratif et finance et en logistiques de chaîne d'approvisionnement	100,0%	56,1%	3,1%	40,7%
2 Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	100,0%	61,8%	1,3%	36,8%
20 Cadres intermédiaires spécialisés/cadres intermédiaires spécialisées en génie, en architecture, en sciences et en systèmes informatiques	100,0%	61,9%	0,0%	38,1%
21 Personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées	100,0%	61,4%	1,1%	37,6%
22 Personnel technique assimilé aux sciences naturelles et appliquées	100,0%	62,2%	1,8%	35,9%
3 Secteur de la santé	100,0%	50,8%	5,7%	43,6%
30 Cadres intermédiaires spécialisés/cadres intermédiaires spécialisées des soins de santé	100,0%	42,8%	6,6%	50,6%
31 Personnel professionnel des soins de santé	100,0%	47,3%	2,6%	50,1%
32 Personnel technique des soins de santé	100,0%	52,2%	3,6%	44,1%
33 Personnel de soutien des services de santé	100,0%	54,5%	10,7%	34,8%
4 Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	100,0%	52,2%	4,0%	43,8%
40 Directeurs/directrices de la fonction publique, de l'enseignement et des services sociaux et communautaires et des services de la protection du public	100,0%	44,8%	2,8%	52,3%
41 Personnel professionnel du droit, d'enseignement, des services gouvernementaux, sociaux et communautaires	100,0%	46,0%	3,2%	50,8%
42 Services de protection publique de première ligne et personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	100,0%	53,9%	5,2%	40,8%
43 Personnel de soutien en éducation et en protection juridique et publique	100,0%	60,9%	3,7%	35,4%
44 Prestataires de soins et personnel de soutien de juridique et de la protection du public	100,0%	65,9%	6,1%	27,8%
45 Surveillants/surveillantes d'élèves, brigadiers/brigadières et autres professions connexes	100,0%	72,3%	0,0%	23,4%
5 Arts, culture, sports et loisirs	100,0%	49,2%	3,4%	47,3%
50 Cadres intermédiaires spécialisés/cadres intermédiaires spécialisées des arts, de la culture, des sports et des loisirs	100,0%	55,7%	0,0%	43,4%
51 Personnel professionnel des arts et de la culture	100,0%	48,3%	0,9%	50,6%
52 Personnel technique des arts, de la culture et des sports	100,0%	54,4%	3,2%	42,2%
53 Personnel des arts, de la culture et des sports	100,0%	52,3%	6,4%	41,3%
54 Personnel de soutien des sports	100,0%	37,9%	4,7%	57,7%

Tableau 55 (suite) : Distribution des emplois en fonction de la connaissance des langues officielles, selon diverses professions, Nouveau-Brunswick, 2021

	Total	Anglais seul.	Français seul.	Anglais et français
6 Vente et services	100,0%	58,4%	5,7%	35,8%
60 Cadres intermédiaires dans le commerce de détail, de gros et des services à la clientèle	100,0%	61,1%	4,8%	33,8%
62 Personnel de supervision des ventes au détail et des services et personnel des ventes et des services spécialisés	100,0%	68,2%	2,8%	28,8%
63 Personnel des ventes et des services	100,0%	56,4%	7,8%	35,6%
64 Représentants/représentantes des ventes et du service et autres professions des services à la clientèle et personnels	100,0%	58,6%	3,7%	37,6%
65 Personnel de soutien aux ventes et services	100,0%	56,5%	7,1%	36,3%
7 Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	100,0%	60,8%	6,6%	32,5%
70 Cadres intermédiaires des métiers, des transports, de la production et des services d'utilité publique	100,0%	65,2%	1,7%	33,0%
72 Officiers/officières et contrôleurs/contrôleuses des métiers techniques et des transports	100,0%	58,6%	6,2%	35,1%
73 Métiers généraux	100,0%	61,3%	7,4%	31,3%
74 Personnel au courrier et à la distribution de messages, autres conducteurs/conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	100,0%	59,7%	10,1%	30,1%
75 Aides et ouvriers/ouvrières et autres opérateurs/opératrices et manouvres de transport et personnel assimilé	100,0%	63,9%	6,5%	29,4%
8 Ressources naturelles, agriculture et production connexe	100,0%	55,1%	12,4%	32,3%
80 Cadres intermédiaires de la production et de l'agriculture	100,0%	69,0%	4,1%	27,0%
82 Superviseurs/superviseuses en ressources naturelles, en agriculture et en production connexe	100,0%	58,5%	10,6%	31,4%
83 Personnel en ressources naturelles et en production connexe	100,0%	44,7%	24,4%	30,7%
84 Travailleurs/travailleuses en ressources naturelles, en agriculture et en production connexe	100,0%	51,0%	16,4%	32,5%
85 Manoeuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	100,0%	57,5%	7,1%	35,1%
9 Fabrication et services d'utilité publique	100,0%	51,6%	14,7%	33,4%
90 Cadres intermédiaires de la fabrication et des services d'utilité publique	100,0%	62,6%	3,0%	34,8%
92 Personnel de supervision dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique et opérateurs/opératrices et contrôleurs/contrôleuses d'utilités publiques	100,0%	61,9%	6,1%	31,8%
93 Opérateurs/opératrices de poste central de contrôle et monteurs/monteuses et inspecteurs/inspectrices de montage d'aéronefs	100,0%	69,4%	0,0%	28,9%
94 Opérateurs/opératrices de machines, monteurs/monteuses et inspecteurs/inspectrices dans le traitement, la fabrication et l'impression	100,0%	49,3%	17,1%	32,9%
95 Manoeuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	100,0%	46,9%	18,3%	34,4%

Tableau 56 : Distribution des emplois selon diverses professions, Nouveau-Brunswick urbain et rural, 2021

	Urbain	Rural
Toutes les professions	64,4%	35,6%
0 Membres des corps législatifs et cadres supérieurs/cadres supérieures	70,5%	29,5%
1 Affaires, finance et administration	70,6%	29,4%
10 Personnel d'encadrement intermédiaire spécialisé dans les services administratifs, les services financiers et commerciaux et la communication (sauf la radiodiffusion)	74,3%	25,7%
11 Personnel professionnel en finance et en gestion des affaires	76,7%	23,3%
12 Personnel de supervision du travail administratif et financier et personnel administratif spécialisés	71,8%	28,2%
13 Personnel administratif et personnel de la logistique du transport	67,3%	32,7%
14 Personnel de soutien administratif et finance et en logistiques de chaîne d'approvisionnement	68,1%	31,9%
2 Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	78,1%	21,9%
20 Cadres intermédiaires spécialisés/cadres intermédiaires spécialisées en génie, en architecture, en sciences et en systèmes informatiques	83,7%	16,3%
21 Personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées	82,5%	17,5%
22 Personnel technique assimilé aux sciences naturelles et appliquées	72,4%	27,6%
3 Secteur de la santé	68,0%	32,0%
30 Cadres intermédiaires spécialisés/cadres intermédiaires spécialisées des soins de santé	71,1%	28,9%
31 Personnel professionnel des soins de santé	72,8%	27,2%
32 Personnel technique des soins de santé	67,5%	32,5%
33 Personnel de soutien des services de santé	62,4%	37,6%
4 Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	66,3%	33,7%
40 Directeurs/directrices de la fonction publique, de l'enseignement et des services sociaux et communautaires et des services de la protection du public	66,6%	33,4%
41 Personnel professionnel du droit, d'enseignement, des services gouvernementaux, sociaux et communautaires	71,0%	29,0%
42 Services de protection publique de première ligne et personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	70,2%	29,8%
43 Personnel de soutien en éducation et en protection juridique et publique	55,2%	44,8%
44 Prestataires de soins et personnel de soutien de juridique et de la protection du public	54,0%	46,0%
45 Surveillants/surveillantes d'élèves, brigadiers/brigadières et autres professions connexes	75,0%	25,0%
5 Arts, culture, sports et loisirs	70,9%	29,1%
50 Cadres intermédiaires spécialisés/cadres intermédiaires spécialisées des arts, de la culture, des sports et des loisirs	57,0%	43,0%
51 Personnel professionnel des arts et de la culture	74,7%	25,3%
52 Personnel technique des arts, de la culture et des sports	71,8%	28,2%
53 Personnel des arts, de la culture et des sports	64,8%	35,2%
54 Personnel de soutien des sports	73,5%	26,5%
6 Vente et services	68,7%	31,3%
60 Cadres intermédiaires dans le commerce de détail, de gros et des services à la clientèle	67,9%	32,1%

Tableau 56 (suite): Distribution des emplois selon diverses professions,
Nouveau-Brunswick urbain et rural, 2021

	Urbain	Rural
62 Personnel de supervision des ventes au détail et des services et personnel des ventes et des services spécialisés	72,9%	27,1%
63 Personnel des ventes et des services	65,3%	34,7%
64 Représentants/représentantes des ventes et du service et autres professions des services à la clientèle et personnels	75,4%	24,6%
7 Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	57,1%	42,9%
70 Cadres intermédiaires des métiers, des transports, de la production et des services d'utilité publique	72,0%	28,0%
72 Officiers/officières et contrôleurs/contrôleuses des métiers techniques et des transports	56,2%	43,8%
73 Métiers généraux	52,1%	47,9%
74 Personnel au courrier et à la distribution de messages, autres conducteurs/conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	62,9%	37,1%
75 Aides et ouvriers/ouvrières et autres opérateurs/opératrices et manouvres de transport et personnel assimilé	61,0%	39,0%
8 Ressources naturelles, agriculture et production connexe	34,5%	65,5%
80 Cadres intermédiaires de la production et de l'agriculture	31,3%	68,7%
82 Superviseurs/superviseuses en ressources naturelles, en agriculture et en production connexe	51,1%	48,9%
83 Personnel en ressources naturelles et en production connexe	25,2%	74,8%
84 Travailleurs/travailleuses en ressources naturelles, en agriculture et en production connexe	23,4%	76,6%
85 Manoeuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	44,6%	55,4%
9 Fabrication et services d'utilité publique	41,0%	59,0%
90 Cadres intermédiaires de la fabrication et des services d'utilité publique	55,1%	44,9%
92 Personnel de supervision dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique et opérateurs/opératrices et contrôleurs/contrôleuses d'utilités publiques	57,1%	42,9%
93 Opérateurs/opératrices de poste central de contrôle et monteurs/monteuses et inspecteurs/inspectrices de montage d'aéronefs	82,5%	17,5%
94 Opérateurs/opératrices de machines, monteurs/monteuses et inspecteurs/inspectrices dans le traitement, la fabrication et l'impression	38,9%	61,1%
95 Manoeuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	31,6%	68,4%

Tableau 57 : Distribution des emplois, hommes et femmes, selon diverses professions, Nouveau-Brunswick urbain et rural, 2021

	Urbain		Rural	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Toutes les professions	51,0%	49,0%	52,5%	47,5%
0 Membres des corps législatifs et cadres supérieurs/cadres supérieures	65,4%	34,8%	63,1%	36,0%
1 Affaires, finance et administration	31,1%	68,9%	23,4%	76,6%
10 Personnel d'encadrement intermédiaire spécialisé dans les services administratifs, les services financiers et commerciaux et la communication (sauf la radiodiffusion)	46,0%	53,8%	40,4%	60,6%
11 Personnel professionnel en finance et en gestion des affaires	44,8%	55,2%	35,5%	64,4%
12 Personnel de supervision du travail administratif et financier et personnel administratif spécialisés	29,7%	70,2%	22,4%	77,7%
13 Personnel administratif et personnel de la logistique du transport	15,3%	84,8%	8,5%	91,3%
14 Personnel de soutien administratif et finance et en logistiques de chaîne d'approvisionnement	30,9%	69,1%	27,0%	73,0%
2 Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	78,5%	21,4%	76,1%	24,2%
20 Cadres intermédiaires spécialisés/cadres intermédiaires spécialisées en génie, en architecture, en sciences et en systèmes informatiques	N/D	N/D	N/D	N/D
21 Personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées	76,9%	23,1%	71,2%	28,8%
22 Personnel technique assimilé aux sciences naturelles et appliquées	81,7%	18,4%	78,9%	20,8%
3 Secteur de la santé	17,9%	82,1%	12,0%	87,9%
30 Cadres intermédiaires spécialisés/cadres intermédiaires spécialisées des soins de santé	N/D	N/D	N/D	N/D
31 Personnel professionnel des soins de santé	20,2%	79,8%	13,7%	86,2%
32 Personnel technique des soins de santé	17,3%	82,8%	15,3%	84,7%
33 Personnel de soutien des services de santé	14,6%	85,4%	8,7%	91,4%
4 Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	34,9%	65,1%	33,8%	66,2%
40 Directeurs/directrices de la fonction publique, de l'enseignement et des services sociaux et communautaires et des services de la protection du public	49,1%	51,8%	51,5%	46,3%
41 Personnel professionnel du droit, d'enseignement, des services gouvernementaux, sociaux et communautaires	35,6%	64,3%	31,1%	69,0%
42 Services de protection publique de première ligne et personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	29,7%	70,2%	23,1%	76,9%
43 Personnel de soutien en éducation et en protection juridique et publique	42,1%	57,9%	48,3%	51,8%
44 Prestataires de soins et personnel de soutien de juridique et de la protection du public	21,2%	78,3%	24,7%	76,1%
45 Surveillants/surveillantes d'élèves, brigadiers/brigadières et autres professions connexes	N/D	N/D	N/D	N/D
5 Arts, culture, sports et loisirs	46,0%	54,0%	43,3%	56,5%
50 Cadres intermédiaires spécialisés/cadres intermédiaires spécialisées des arts, de la culture, des sports et des loisirs	44,3%	55,7%	43,5%	56,5%
51 Personnel professionnel des arts et de la culture	48,7%	51,0%	42,9%	58,8%
52 Personnel technique des arts, de la culture et des sports	N/D	N/D	N/D	N/D
53 Personnel des arts, de la culture et des sports	42,8%	57,2%	36,4%	64,3%
54 Personnel de soutien des sports	39,8%	59,1%	45,3%	57,9%

Tableau 57 (suite): Distribution des emplois, hommes et femmes, selon diverses professions, Nouveau-Brunswick urbain et rural, 2021

	Urbain		Rural	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
6 Vente et services	44,5%	55,5%	37,0%	63,0%
60 Cadres intermédiaires dans le commerce de détail, de gros et des services à la clientèle	55,9%	44,0%	53,4%	46,7%
62 Personnel de supervision des ventes au détail et des services et personnel des ventes et des services spécialisés	49,7%	50,3%	45,5%	54,5%
63 Personnel des ventes et des services	39,3%	60,6%	22,6%	77,7%
64 Représentants/représentantes des ventes et du service et autres professions des services à la clientèle et personnels	45,4%	54,6%	42,4%	57,5%
65 Personnel de soutien aux ventes et services	40,8%	59,2%	33,2%	66,9%
7 Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	92,9%	7,1%	93,2%	6,8%
70 Cadres intermédiaires des métiers, des transports, de la production et des services d'utilité publique	83,4%	15,3%	86,4%	16,4%
72 Officiers/officières et contrôleurs/contrôleuses des métiers techniques et des transports	96,4%	3,5%	96,6%	3,4%
73 Métiers généraux	93,5%	6,5%	93,4%	6,6%
74 Personnel au courrier et à la distribution de messages, autres conducteurs/conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	79,4%	20,2%	74,5%	25,9%
75 Aides et ouvriers/ouvrières et autres opérateurs/opératrices et manœuvres de transport et personnel assimilé	91,9%	8,1%	91,1%	9,0%
8 Ressources naturelles, agriculture et production connexe	83,4%	16,4%	81,4%	18,7%
80 Cadres intermédiaires de la production et de l'agriculture	N/D	N/D	N/D	N/D
82 Superviseurs/superveuses en ressources naturelles, en agriculture et en production connexe	N/D	N/D	N/D	N/D
83 Personnel en ressources naturelles et en production connexe	N/D	N/D	N/D	N/D
84 Travailleurs/travailleuses en ressources naturelles, en agriculture et en production connexe	N/D	N/D	N/D	N/D
85 Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	79,5%	20,8%	69,8%	30,0%
9 Fabrication et services d'utilité publique	83,2%	16,8%	65,6%	34,4%
90 Cadres intermédiaires de la fabrication et des services d'utilité publique	N/D	N/D	N/D	N/D
92 Personnel de supervision dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique et opérateurs/opératrices et contrôleurs/contrôleuses d'utilités publiques	88,7%	10,4%	81,3%	19,4%
93 Opérateurs/opératrices de poste central de contrôle et monteurs/monteuses et inspecteurs/inspectrices de montage d'aéronefs	N/D	N/D	N/D	N/D
94 Opérateurs/opératrices de machines, monteurs/monteuses et inspecteurs/inspectrices dans le traitement, la fabrication et l'impression	84,1%	15,6%	64,6%	35,6%
95 Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	78,5%	21,2%	61,9%	38,2%

Tableau 58 : Distribution des emplois, catégories d'âge, selon diverses professions,
Nouveau-Brunswick urbain et rural, 2021

	Urbain			
	15 – 24 ans	25 – 54 ans	55 – 64 ans	65 ans+
Toutes les professions	15,0%	60,2%	18,5%	6,4%
0 Membres des corps législatifs et cadres supérieurs	0,0%	63,3%	25,1%	10,8%
1 Affaires, finance et administration	7,1%	64,9%	20,9%	7,1%
2 Sc. naturelles et appliquées et domaines apparentés	7,0%	74,2%	14,9%	3,8%
3 Secteur de la santé	8,7%	69,2%	17,5%	4,6%
4 Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	11,0%	67,6%	15,5%	5,9%
5 Arts, culture, sports et loisirs	23,5%	52,0%	15,3%	8,5%
6 Vente et services	26,6%	50,6%	16,9%	5,9%
7 Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	10,8%	57,5%	23,4%	8,4%
8 Ress. naturelles, agriculture et production connexe	26,5%	47,2%	15,9%	9,5%
9 Fabrication et services d'utilité publique	14,8%	58,8%	21,5%	4,8%
	Rural			
	15 – 24 ans	25 – 54 ans	55 – 64 ans	65 ans+
Toutes les professions	13,3%	54,8%	23,4%	8,6%
0 Membres des corps législatifs et cadres supérieurs	1,8%	50,7%	28,4%	20,4%
1 Affaires, finance et administration	7,2%	58,6%	24,9%	9,3%
2 Sc. naturelles et appliquées et domaines apparentés	8,0%	66,2%	19,5%	6,6%
3 Secteur de la santé	10,1%	65,6%	19,5%	4,7%
4 Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	9,5%	65,8%	18,1%	6,5%
5 Arts, culture, sports et loisirs	19,1%	50,5%	18,6%	13,5%
6 Vente et services	24,0%	45,5%	22,5%	8,1%
7 Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	8,7%	53,9%	26,8%	10,6%
8 Ress. naturelles, agriculture et production connexe	15,0%	49,7%	24,3%	11,4%
9 Fabrication et services d'utilité publique	13,1%	51,9%	27,9%	7,3%

Pouvoir et droits de l'Acadie au Nouveau-Brunswick

Daniel Bourgeois, Ph.D.

Introduction

Ce document de réflexion, élaboré à partir d'une recension des écrits sur les mécanismes de nationalisme, notamment en Europe, propose quelques perspectives en matière de pouvoir politique et de droits individuels et collectifs pour l'Acadie au sein du Nouveau-Brunswick. Il exclut donc un pays souverain et une province distincte. Ces deux options nationalistes, en transformant l'Acadie d'une minorité à une majorité, lui accorderaient une autodétermination et évacueraient la question de droits linguistiques francophones. Cependant, elles ne sont pas des options réalistes en ce moment. Les prochains États généraux pourront les aborder.

Cette synthèse des écrits sur le pouvoir et les droits minoritaires s'assoit sur quatre postulats :

- L'Acadie doit, veut et peut assurer sa vitalité et celle de sa langue et de sa culture.
- L'Acadie est la mieux en mesure d'assurer sa vitalité « par et pour » l'Acadie.
- L'Acadie doit pouvoir prendre et mettre en œuvre les décisions afférentes.
- L'Acadie doit contrôler autant de leviers décisionnels qu'elle peut au sein du Nouveau-Brunswick pour assurer sa vitalité et celle de sa langue et de sa culture.

Ces postulats suggèrent deux objectifs nationalistes stratégiques. Du côté *quantitatif*, l'Acadie doit compter sur le plus grand nombre d'institutions distinctes et de représentants élus aux forums législatifs coercitifs. Du côté *qualitatif*, elle doit assurer que ses élus, ses institutions et ses droits contribuent proactivement à sa vitalité. Ces objectifs doivent permettre à l'Acadie d'accomplir les résultats immédiats visés dans ses plans de développement global et ses plans sectoriels. Ces objectifs et ces plans doivent viser un but existentiel à long terme : assurer la vitalité de l'Acadie¹. Quels moyens lui permettront d'exercer le plus grand degré d'autonomie pour pouvoir prendre des décisions « par et pour » l'Acadie au sein du Nouveau-Brunswick?

Ce texte étale des mécanismes nationalistes sur un continuum selon le degré d'autonomie qu'ils fournissent à l'Acadie – du degré supérieur au degré inférieur. Il contient sept sections. La première aborde un parlement de l'Acadie. Ensuite, la députation acadienne au Parlement du Canada et à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. La troisième porte sur le pouvoir acadien au sein des institutions sous-étatiques : municipalités, conseils scolaires, régies de santé, etc. En quatrième lieu, la dualité institutionnelle. La cinquième section traite de la présence acadienne au sein des conseils d'administration des institutions étatiques. La sixième section aborde la participation citoyenne et les démarches politiques « par et pour » l'Acadie entre les élections fédérales, provinciales et sous-étatiques. La dernière porte sur les droits individuels et collectifs exercés par l'Acadie et ses membres pour assurer sa vitalité.

Section 1 : Le parlement de l'Acadie

L'Acadie peut compter sur plusieurs mécanismes formels et informels de prise de décision collective dans plusieurs secteurs. Certains de ces mécanismes œuvrent spécifiquement à la vitalité de l'Acadie (par ex, la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick ou SANB); d'autres

y contribuent dans un secteur particulier, tout en contribuant à l'épanouissement individuel de leurs membres (par ex, l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick et la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick). Tout comme les conseils scolaires (CÉD), les organismes de la communauté assument un double mandat : combler les besoins de leurs membres et assurer la vitalité de l'Acadie. Ces mécanismes jouent aussi un rôle démocratique en fournissant à leurs membres qui siègent à leur conseil d'administration, une formation et une expérience dans la prise de décisions collectives ayant un impact sur cette vitalité. Ils y contribuent aussi en menant des démarches politiques au bénéfice de l'Acadie. L'Acadie jouit d'un important capital social généré par le mouvement associatif.

Toutefois, les décisions prises par les conseils des organismes de l'Acadie n'ont pas l'impact qu'ont celles prises par les institutions étatiques et sous-étatiques². Ces dernières exercent un monopole sur les décisions collectives *coercitives* – c'est-à-dire les décisions qui imposent un comportement à toute la population sur l'ensemble du territoire néo-brunswickois et/ou acadien. Seules les institutions étatiques et sous-étatiques peuvent adopter des lois et des règlements contraignants qui obligent les citoyens à faire ou ne pas faire telle ou telle chose et percevoir des impôts afin de mettre en œuvre leurs politiques et leurs programmes. Seules ces institutions ont l'appui des forces de l'ordre et des tribunaux, qui peuvent imposer des sanctions (par exemple, des amendes) en vertu des lois et des règlements qu'elles ont adopté.

Le mécanisme décisionnel idéal dans notre système démocratique est un parlement. L'Acadie peut établir un parlement et y élire ses représentants selon le mode de scrutin qu'elle préfère. Elle peut établir une capitale pour héberger ses délibérations. Elle peut élire un conseil des ministres ou déléguer cette tâche aux élus. Ces ministres peuvent adopter des règlements et mettre en œuvre les lois et les budgets. Le parlement peut prélever des revenus des citoyens pour assurer la mise en œuvre de ces décisions législatives, réglementaires et budgétaires.

Cependant, ces décisions ne peuvent pas être coercitives sans la permission de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Elle seule peut décentraliser son pouvoir coercitif au parlement de l'Acadie dans les domaines qu'elle exerce en vertu de la *Loi constitutionnelle*³, tels que l'éducation, la santé et la justice. Le parlement de l'Acadie ne peut cueillir des impôts de la population acadienne et ne peut obliger celle-ci à respecter ses lois et ses règlements sans l'autorisation statutaire de l'Assemblée législative. Or, même si restreint, un parlement peut fournir à l'Acadie une plus grande autonomie décisionnelle que tous les autres mécanismes.

Le degré d'autonomie peut varier. À un extrême (autonomie forte), le parlement de l'Acadie pourrait exercer les mêmes pouvoirs que ceux de l'Assemblée législative, du moins sur le territoire acadien. Le Nouveau-Brunswick serait ainsi maintenu comme province, mais il serait gouverné par deux parlements territoriaux – un pour chacune des deux communautés de langues officielles. À l'autre extrême (autonomie faible), le parlement lui permettrait de délibérer régulièrement des grands enjeux et des lois, services et moyens assurant sa vitalité, mais il s'agirait d'un mécanisme sans pouvoir et sans ressources qui exercerait seulement une influence auprès de l'Assemblée législative. Entre ces extrémités, l'Acadie pourrait établir un parlement doté de quelques responsabilités sous une Assemblée législative commune. Il s'agirait ici d'un parlement « hybride » se trouvant quelque part entre les deux extrémités.

Une analogie permet d'expliquer la différence : un parlement de l'Acadie fort agirait comme la Chambre des communes alors qu'un parlement faible agirait comme le Sénat. La Chambre peut adopter des projets de loi, choisir le Cabinet et adopter et gérer des budgets. Le Sénat peut proposer des projets de loi et réagir à ceux de la Chambre, mais il ne peut proposer des mesures financières et il n'administre pas de programmes publics. Si l'Acadie veut établir un parlement, elle devra choisir entre ces deux types ou établir un modèle hybride de gouverne. Or, peu importe son choix, la décision finale reviendra à l'Assemblée législative provinciale.

La décentralisation du pouvoir d'un État porte sur trois éléments⁴ : le territoire, les fonctions et les responsabilités. Si l'Acadie veut établir un parlement (fort ou faible), elle devra indiquer ses choix en ce qui concerne chacun des éléments. Ces choix sont complexes et interreliés.

Le **territoire** desservi par le parlement de l'Acadie pose un défi car elle n'a pas de frontières. Or, l'Assemblée législative a déjà établi deux solutions : l'aire de service de la régie Vitalité et les frontières des commissions de services régionaux (CSR) 1, 2, 3, 4, 6 et 7 (moitié est). Les annexes A et B présentent les frontières respectives. Elles se juxtaposent bien et coïncident à celles de l'Acadie traditionnelle. On peut les peaufiner plus tard, mais elles servent à nos fins.

Les **fonctions** réfèrent au pouvoir décisionnel : législatif, réglementaire, budgétaire, etc. Le parlement de l'Acadie pourra-t-il adopter des lois dans les matières décentralisées, telles que la santé et l'éducation? Autrement, pourra-t-il adopter des règlements afférents? À l'extrémité « fort », il aurait les mêmes pouvoirs que le parlement Loyaliste dans le reste de la province, y compris celui de légiférer. À l'extrémité « faible », il n'exercera aucune fonction. L'Assemblée législative a établi un précédent pertinent en établissant des municipalités et en les imposant sur l'ensemble du territoire⁵. Les municipalités ne sont pas un ordre de gouvernement, mais l'Assemblée législative leur délègue un pouvoir de légiférer, comme l'indique le concept de « *by-law* ». Leurs règlements (« arrêtés ») ont force de loi, en autant qu'ils respectent les lois provinciales. Elles ont aussi reçu de l'Assemblée législative le pouvoir d'imposition (sur les biens immobiliers) pour appuyer la mise en œuvre de leurs services au bénéfice des citoyens. Le parlement de l'Acadie pourrait donc être établi à partir du modèle municipal en vigueur. Le type « fort » pourra intégrer les secteurs, alors que le type « faible » pourra les coordonner.

La jurisprudence afférente aux droits minoritaires en éducation garantis par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* offre une autre façon de concevoir la décentralisation des fonctions de l'Assemblée législative au parlement de l'Acadie. Selon cette jurisprudence, l'Assemblée législative doit accorder huit pouvoirs « exclusifs » aux parents titulaires de ces droits, qui sont exercés par trois conseils scolaires minoritaires régionaux (CÉD)⁶ :

- 1) La détermination des besoins scolaires de la communauté minoritaire
- 2) La dépense des fonds prévus pour l'instruction et les établissements scolaires
- 3) Le recrutement et l'affectation du personnel enseignant
- 4) La nomination et la direction du personnel administratif
- 5) L'établissement des programmes scolaires
- 6) La conclusion d'accords pour l'enseignement et les services dispensés
- 7) La détermination de l'emplacement des écoles de la minorité
- 8) Le transport scolaire

On pourrait adapter cette liste au besoin. Ainsi, le parlement de l'Acadie pourrait déterminer les besoins de la population acadienne dans les responsabilités décentralisées par l'Assemblée législative, établir les programmes et les services pour combler ces besoins, dépenser les fonds prévus à ces fins, recruter et affecter ses employés, conclure les accords requis, etc.

Il faudra également déterminer le pouvoir financier du parlement de l'Acadie. S'il obtient les mêmes pouvoirs que l'Assemblée législative, il pourra percevoir des impôts, des taxes, des amendes, etc. Autrement, il devra négocier une entente avec cette Assemblée pour partager ce pouvoir au sein d'une agence commune et pour partager les revenus générés. Ou encore, il pourra laisser l'Assemblée législative commune fixer et prélever tout impôt, taxe, etc. et les octroyer au parlement comme il le fait déjà pour les institutions municipales de la province.

La délimitation des **responsabilités** est la question principale. Lesquelles devraient relever du parlement de l'Acadie? L'éducation, la santé et la formation postsecondaire sautent aux yeux parce qu'on trouve déjà des institutions sectorielles distinctes de langue française : les CÉD, la régie de santé Vitalité, l'Université de Moncton et le CCNB. La gouvernance locale et régionale est une autre responsabilité potentielle parce qu'il existe plusieurs municipalités et commissions régionales desservant une clientèle à majorité francophone. Toutefois, ces institutions desservent aussi des anglophones. En fait, plusieurs municipalités membres de l'Association francophone des municipalités (AFMNB), notamment Moncton, comptent une majorité anglophone. Quelles autres responsabilités faudrait-il décentraliser au parlement de l'Acadie? La culture, le tourisme et le développement social semblent des choix logiques. La justice, les finances et la sécurité publique sont des secteurs moins évidents. Certaines de ces responsabilités pourraient être partagées avec l'Assemblée législative commune. La liste peut évoluer : on pourra ajouter ou soustraire des responsabilités au fur et à mesure. L'important sera d'assurer la progression vers l'égalité réelle entre les deux communautés linguistiques.

On peut aussi considérer les responsabilités des douze CSR, telles que la gestion des déchets solides, la planification du territoire, le développement économique, le développement de la main-d'œuvre, la promotion du tourisme, le développement communautaire, le transport régional (transport en commun) et le partage des coûts des infrastructures régionales.

Un parlement de l'Acadie « fort » pourrait remplacer les CÉD, les municipalités, les CSR, la régie de santé Vitalité et les CCNB et centraliser leurs responsabilités au sein de ministères et agences. Mais il pourrait les maintenir, dans leur état actuel ou modifié, s'il croit que de telles instances peuvent mieux gérer que des ministères la prestation de services et de programmes dans leur secteur respectif afin d'atteindre les résultats qu'il vise. Un parlement « faible » ne pourrait se substituer à ces institutions, notamment les CÉD, car il diminuerait leur pouvoir.

L'établissement d'un parlement de l'Acadie dépendra du vouloir de la population acadienne et de l'Assemblée législative. Si les participants aux États généraux revendiquent ce projet, il faudra consulter la population acadienne. Or, même si les participants refusent, la population acadienne pourrait poursuivre le projet de son propre gré. Dans les deux cas, elle devrait être invitée à se prononcer sur le projet par la voie d'un plébiscite. Des démarches s'imposeront. Il faudra déterminer l'éligibilité des électeurs. Est-ce tout citoyen canadien âgé de 18 ans qui

réside sur le territoire acadien depuis une certaine période? Doit-on exiger la connaissance du français? Peut-on l'exiger? Comment intégrer les milliers de francophones habitant ailleurs – par ex, Moncton, Saint-Jean et Fredericton? Quand doit-on tenir le plébiscite, pendant les élections municipales et scolaires de 2030? Si la population vote en faveur d'un parlement en mai 2030, quand aura lieu l'élection des parlementaires? Combien de députés doit-on élire? Devront-ils être élus par circonscription ou par vote populaire? Doit-on réserver des sièges aux jeunes, aux immigrants et/ou aux Autochtones⁷? Plusieurs autres détails devront être réglés. Doit-on établir une commission pour élaborer la question du plébiscite et établir les balises du système électoral parlementaire? Le cas échéant, qui nomme ces commissaires?

La collaboration de l'Assemblée législative sera nécessaire. En principe, elle a déjà établi les balises principales et des précédents légaux et institutionnels. Les frontières des CSR 1, 2, 3, 4, 6 et 7 (est) peuvent délimiter l'aire de service. L'Assemblée législative peut fusionner ces six CS régionales en faveur d'une CS « nationale », qui pourrait être divisée en six districts administratifs selon les frontières régionales actuelles ou mises à jour. De plus, l'Assemblée législative a déjà décentralisé plusieurs des responsabilités importantes à la vitalité de l'Acadie à des institutions sous-étatiques « acadiennes », notamment les CÉD, la régie Vitalité et le CCNB. Elle pourrait donc décentraliser ces responsabilités à une CS « nationale ». Aussi a-t-elle déjà décentralisé des fonctions importantes aux municipalités, notamment les fonctions législative (*by-laws*) et financière (impôts fonciers). Elle est aussi obligée de décentraliser huit pouvoirs « exclusifs » aux parents titulaires des droits scolaires en vertu de l'article 23. Elle pourrait donc décentraliser au CS national ces fonctions exclusives en éducation et étendre leur portée aux autres secteurs essentiels à la vitalité de l'Acadie. Enfin, elle a établi Élections NB pour gérer des plébiscites et des élections locales et parlementaires. Établir un parlement de l'Acadie exige des démarches complexes, mais les éléments fondamentaux sont en place.

Par ailleurs, l'Assemblée législative a adopté la *Loi sur l'égalité des communautés de langues officielles* qui l'oblige à assumer certaines responsabilités qui appuient l'établissement d'un parlement. D'abord, elle accorde le droit à l'Acadie d'établir des institutions culturelles, éducationnelles et sociales pour « toutes fins auxquelles s'étend l'autorité de la Législature du Nouveau-Brunswick ». Ensuite, elle a accepté d'appuyer le développement culturel, économique, éducationnel et social de la communauté francophone « par des lois, des politiques, des programmes, des services et des investissements publics positifs ». De plus, elle a accepté d'être proactive pour « assurer la protection de l'égalité de statut et de l'égalité des droits et privilèges ». Enfin, elle a accepté que l'Acadie, en tant que communauté minoritaire, peut bénéficier d'un appui supérieur pour assurer l'égalité réelle, notamment en éducation⁸. Il serait difficile pour l'Assemblée législative de refuser l'établissement d'un parlement acadien.

Malgré ces précédents et ces droits constitutionnels, l'Assemblée législative pourrait refuser d'organiser un plébiscite et de décentraliser certaines responsabilités et certaines fonctions à l'Acadie. Si elle refuse, l'Acadie pourrait demander aux tribunaux de se prononcer. Avant de poursuivre l'Assemblée législative, elle pourrait l'inviter à explorer des précédents ailleurs.

La Belgique semble offrir le modèle idéal, mais on pourrait explorer d'autres modèles tel que celui de la Vallée d'Aoste⁹. Sise dans le nord de l'Italie, la région compte 128 000 habitants,

ce qui représentent 0,2 % des citoyens italiens. Ses 3258 km² représentent 0,1 % du territoire italien. Malgré sa petite taille démographique et territoriale, elle est une région autonome avec un statut spécial à cause de sa minorité linguistique « francophone » (le français, l'arpitan, le provençal, etc.). Le français est minoritaire, mais il joue un rôle assez important dans la vie politique et culturelle de la région, même si l'italien est privilégié dans le quotidien.

Son statut d'autonomie lui fournit un pouvoir législatif. Son parlement – le Conseil régional de la Vallée d'Aoste – compte 35 conseillers élus au suffrage universel tous les cinq ans. Le Conseil élit le président, les commissions (ministères) et les organes exécutifs régionaux. Sa fonction principale est de légiférer dans des domaines qui lui sont « exclusifs », notamment :

- La toponymie et le patrimoine historique, artistique et populaire
- Les mœurs, usages et coutumes locaux et les institutions culturelles
- Les manifestations et activités artistiques, culturelles et éducatives au niveau local
- L'aménagement du territoire et la protection de l'environnement
- Les services des sapeurs-pompiers
- Les mines, les carrières et les tourbières
- La chasse et la pêche
- Le réseau routier, les aqueducs et les travaux publics d'intérêt régional
- Le tourisme
- L'agriculture et les forêts
- Les écoles maternelles
- La formation professionnelle.

Il possède aussi une compétence législative « partagée » avec l'État italien, notamment en matière de sécurité publique (y compris les services de police), d'éducation élémentaire et secondaire, de commerce et de santé et d'hygiène (y compris les loisirs et les sports).

Ses revenus dérivent pour la plupart de la restitution par l'État italien d'environ 90 % des impôts payés par les Valdôtains. Le Conseil peut instituer des impôts additionnels. Son budget annuel s'élève à quatre milliards d'euros par an (environ 6,5 milliards canadiens). Il peut dépenser les fonds à sa guise pour assumer ses responsabilités selon les normes établies.

L'idée d'un parlement acadien n'est pas nouvelle, donc nul besoin de réinventer la roue. Il ne manque qu'une décision définitive du peuple acadien à ce sujet par la voie d'un plébiscite. L'idée remonte à la Convention nationale de 1979. Celle de 2004 en a fait une résolution. En 2018, Nation Prospère Acadie lance un projet de recherche à ce sujet. Deux rapports ont suivi, le premier en 2023, le second en novembre 2025. Voici les grandes lignes du projet¹⁰ :

- 1) Une Assemblée Nationale ayant pour mandat (1) de commenter les projets de loi des paliers municipaux, provincial et fédéral afin de promouvoir les intérêts de l'Acadie; (2) de proposer des projets de lois aux paliers municipaux, provincial et fédéral afin de promouvoir les intérêts de l'Acadie, (3) d'exercer une autonomie administrative dans les régions où vit le peuple acadien et, moyennant les ressources de l'Assemblée législative, (4) d'embaucher une « fonction publique acadienne » pour assurer la prestation de services et de programmes sur le territoire acadien;
- 2) La dualité institutionnelle et l'offre active de services en français sur le plan provincial;

- 3) Des relations de coopération avec les peuples autochtones et anglophones, ainsi qu'avec les gouvernements fédéral, provinciaux et internationaux, notamment la Francophonie.
- 4) L'Assemblée n'aurait aucun pouvoir de taxation; elle recevrait des transferts financiers.
- 5) L'Assemblée serait constituée d'un représentant pour chacune des sept régions. Ils seraient élus au suffrage universel lors des élections municipales quadriennales. La présidence serait élue de la même manière. Ces huit parlementaires prendraient leurs décisions par consensus.
- 6) L'Assemblée aurait quatre responsabilités principales : (a) la pérennité de la langue française, par l'entremise de l'éducation et de l'affichage, entre autres; (b) la protection du patrimoine acadien (bâtiments et sites historiques, toponymie, etc.); (c) la prospérité durable des régions acadiennes, y compris l'industrie des arts, de la culture et du tourisme, l'appui aux petites et moyennes entreprises et le développement des ressources naturelles; et (d) la représentation du peuple acadien, en Acadie et sur les scènes Atlantique, nationale et internationale.

Pour éviter le dédoublement des efforts et ressources avec la SANB et d'autres organismes, NPA recommande une fusion pour former cette nouvelle Assemblée acadienne provinciale.

Si le projet de parlement de l'Acadie n'est pas nouveau, le contexte, lui, a changé depuis les États généraux de 2014. En particulier, la pleine municipalisation du territoire, qui était l'une de ses principales résolutions, ainsi que la décentralisation de responsabilités additionnelles aux CSR en 2023, changent la donne. On attribue à Victor Hugo le dicton « Rien n'est plus puissant qu'une idée dont l'heure est venue. » L'heure est-elle enfin propice pour ce projet?

Si l'Acadie ne veut ou ne peut mettre sur pied un parlement fort élu au suffrage universel par la population acadienne à qui l'Assemblée législative devra décentraliser certains pouvoirs et verser les fonds nécessaires pour lui permettre d'adopter et de mettre en œuvre les mesures requises dans les responsabilités qui sont jugées essentielles à sa vitalité, elle pourrait explorer un parlement faible. Un tel parlement pourrait mener progressivement à un parlement fort : on pourrait lui ajouter des pouvoirs au fur et à mesure selon le principe de subsidiarité¹¹.

Cette première section soulève deux questions principales :

- 1) *L'Acadie doit-elle revendiquer l'établissement d'un parlement?*
- 2) *Le cas échéant, doit-il s'agir d'un parlement fort ou faible?*

Section 2 : La députation acadienne

Si l'Acadie n'établit pas un parlement ou en attendant son établissement, elle peut explorer plusieurs alternatives. Elles sont présentées en fonction du continuum d'autonomie, partant des alternatives les plus autonomistes à celles qui donnent le moins d'autonomie à l'Acadie.

D'abord, l'élection de la majorité des 49 députés à l'Assemblée législative. Une telle stratégie permettrait d'adopter des lois et des budgets favorables à l'Acadie. Or, puisque deux-tiers des circonscriptions existantes comptent une majorité anglophone, l'Acadie devra faire élire un député francophone dans chacune des circonscriptions à majorité francophone et un député francophile dans une douzaine de circonscriptions à majorité anglophone. En principe, cette stratégie peut marcher parce que le scrutin uninominal permet l'élection de candidats qui ne rallient pas la majorité du vote. En pratique, toutefois, elle semble irréaliste, surtout s'il faut

la maintenir pendant les élections subséquentes. Elle pourrait aussi susciter l'adoption d'une stratégie contraire des francophobes, voire la renaissance du COR. En principe, ces députés acadiens et francophiles devront représenter le même parti si l'Acadie veut gouverner. Et ils devront toujours appuyer les projets acadiens, tout en desservant des citoyens anglophones. La remise sur pied du Parti acadien semble requise pour assurer le succès de cette stratégie.

Si l'Acadie ne veut ou ne peut élire la majorité des 49 députés, elle peut élire un député dans chacune des circonscriptions où elle est majoritaire ou représente une forte proportion des électeurs. Un nombre restreint de députés convaincus et passionnés peut être plus efficace qu'un grand nombre de députés timides ou ambivalents¹². Si le Parti acadien renaissait et élisait des députés, il pourrait représenter la différence dans un gouvernement minoritaire.

Par ailleurs, en autant qu'un nombre suffisant de députés acadiens soient élus, l'Acadie peut aussi revendiquer la proportionnalité au Conseil exécutif. Ainsi, suivant l'exemple du Cabinet fédéral en 2015, qui fut établi selon la parité des genres, le Conseil exécutif néo-brunswickois pourrait être formé à 30 % de francophones. La première ministre Susan Holt a nommé 19 ministres en octobre 2024, dont deux tiers (12) sont francophones. Or, deux-tiers (22) de ses 30 collègues étaient francophones. À noter que le caucus précédent ne comptait pas assez de députés francophones pour former 30 % (5) des 17 membres nommés au Conseil exécutif.

Ces mécanismes politiques offriraient un pouvoir politique important à l'Acadie. Cependant, aucun d'entre eux ne peut assurer à long terme la prise de décision « par et pour » l'Acadie.

La députation acadienne au Parlement du Canada est encore moins garante d'une prise de décision « par et pour » l'Acadie du Nouveau-Brunswick. En effet, la province ne compte que dix des 343 députés et des 105 sénateurs. L'Acadie peut élire un député francophone dans quatre des dix circonscriptions fédérales où elle forme la majorité ou une grande partie des électeurs. Elle pourrait élire des députés francophiles ailleurs. Elle pourrait également exiger, comme mesure positive, qu'au moins trois députés et trois sénateurs soient de langue française. Encore faut-il que ces parlementaires contribuent à la vitalité de l'Acadie pendant leur mandat. La mise sur pied d'un caucus multipartite de députés et sénateurs de l'Acadie est de bon augure pour défendre sa vitalité, mais ce regroupement n'exerce aucun pouvoir. L'Acadie pourrait aussi revendiquer la présence d'au moins un député au Cabinet fédéral. Or, un ministre acadien peut difficilement assurer la prise de décisions « par et pour » l'Acadie.

Par ailleurs, il importe de noter que, en ce qui concerne sa députation aux deux assemblées législatives, l'Acadie est de plus en plus vulnérable aux changements démolinquistiques. La croissance de la population néo-brunswickoise depuis 2021 va probablement réduire le taux de francophones au recensement de 2031. Cette réduction pourrait diminuer le nombre de députés acadiens à l'Assemblée législative et à la Chambre des communes¹³ et remettre en question les demandes fondées sur le principe de proportionnalité. Aussi, si l'immigration de francophones d'ailleurs maintient la proportion francophone, elle pose des défis de nature culturelle : comment l'Acadie peut-elle intégrer les particularités culturelles de ces nouveaux arrivants tout en assurant la vitalité de sa propre culture vulnérable? Enfin, malgré certains progrès, les femmes, les jeunes et les immigrants sont encore sous-représentés en Acadie¹⁴.

Cette deuxième section soulève quatre questions:

- 1) L'Acadie doit-elle œuvrer à élire une majorité de députés francophones à l'Assemblée législative?
- 2) L'Acadie doit-elle revendiquer la proportionnalité linguistique au sein du Conseil exécutif provincial?
- 3) L'Acadie doit-elle assurer que ses députés contribuent à sa vitalité? Le cas échéant, comment?
- 4) L'Acadie doit-elle assurer une représentativité proportionnelle des groupes sous-représentés? Comment?

Section 3 : Les institutions sous-étatiques

Étant minoritaire au Nouveau-Brunswick, l'Acadie ne contrôle pas les institutions de l'État telles que l'Assemblée législative, les ministères et les organismes, conseils et commissions du Nouveau-Brunswick. Elle ne nomme pas les ministres et n'embauche pas les fonctionnaires. Elle ne nomme pas les juges, les procureurs et les agents de la paix. Cependant, elle bénéficie de quatre types d'institutions « sous-étatiques », c'est-à-dire des institutions qui sont établies par l'État et à qui celui-ci décentralise des pouvoirs dans un secteur important à la vitalité de l'Acadie. Trois d'entre elles sont de nature territoriale (municipalités, CÉD et régie de santé), tandis que l'autre (CCNB) dessert l'ensemble de la province, bien que ses cinq campus soient situés au nord et à l'est de la province. Elles relèvent toutes de l'État, qui peut les établir, les modifier et les éliminer quasiment à sa guise, mais elles exercent une autonomie importante.

L'autonomie municipale est forte : les conseils municipaux peuvent agir quasiment comme bon leur semble; le cadre législatif et réglementaire est très permissif¹⁵. La décentralisation scolaire est garantie par la jurisprudence afférente à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, mais les pouvoirs « exclusifs » des conseils scolaires de langue française demeurent en partie sous le contrôle de la province, contrairement à ce que prévoit la jurisprudence¹⁶. Les pouvoirs du CCNB et de la régie Vitalité sont davantage encadrés par le gouvernement.

Les municipalités prélèvent quasiment tous leurs revenus à partir d'impôts fonciers, permis et amendes et contrôlent leurs dépenses, alors que la province détermine la quasi-totalité des revenus et des dépenses des conseils scolaires, de la régie de santé et du CCNB. En 2021, les 633 conseillers municipaux et les 68 conseillers scolaires¹⁷ ont été élus au suffrage universel, tandis que la province nomme les membres du conseil d'administration de la régie de santé, y compris sa présidence, et douze des quinze membres du conseil des gouverneurs du CCNB. De 2004 à 2021, les huit membres du conseil de la régie ont été élus au suffrage universel¹⁸.

L'Acadie dispose de trois conseils d'éducation de district (CÉD) pour assurer une éducation de qualité en français dans leur région respective de la province : nord-ouest, nord-est et sud. Malgré des différences entre les trois districts scolaires, ils accomplissent le même travail¹⁹ :

- L'établissement, le fonctionnement et la fermeture des écoles
- La mise en œuvre et la prestation des programmes, services et cours scolaires
- L'établissement, la mise en œuvre et la surveillance du plan d'éducation de district
- L'établissement, la mise en œuvre et la surveillance du plan de dépenses du district
- L'élaboration de politiques et de procédures sur les questions relevant de son autorité
- La révision, l'approbation et la publication du rapport de rendement du district
- La révision du plan d'amélioration et du rapport de rendement de chacune des écoles

- L'évaluation annuelle du rendement du directeur général du district scolaire
- L'entretien d'une bonne communication avec les comités parentaux d'appui à l'école
- La présentation au ministre d'un rapport annuel sur les priorités concernant les coûts des écoles et sur le plan pour un milieu propice à l'apprentissage et au travail
- La formation des membres des comités parentaux d'appui à l'école

Les trois CÉD ont aussi le mandat de contribuer à la vitalité linguistique et culturelle de l'Acadie en tant que minorité linguistique officielle du Nouveau-Brunswick. Ce double mandat découle de la jurisprudence afférente à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, notamment le *Renvoi manitobain* en 1993 et les cas *Mabe* en 1990 et *Arsenault-Cameron* en 2000²⁰. Ce mandat additionnel distingue les CÉD francophones des CÉD anglophones.

Les CÉD sont les plus importantes institutions sous-étatiques desservant l'Acadie. Ils gèrent le plus important secteur public (l'éducation) en appui aux parents et à la transmission de la langue et la culture de l'Acadie aux générations futures. Ces institutions sont protégées par deux droits collectifs en vertu des articles 16.1(1) et 23 : le droit à des écoles distinctes et le droit de gérer l'éducation en français en exerçant un contrôle « exclusif » sur huit pouvoirs²¹.

La mise en œuvre de la pleine gestion scolaire demeure inachevée au Nouveau-Brunswick. Plusieurs des pouvoirs « exclusifs » sont assumés en grande partie ou en totalité par les CÉD de langue française, mais la plupart sont partagés entre eux et le ministère de l'Éducation. Le ministère contrôle l'établissement des programmes scolaires, réduisant l'apport des CÉD à une présence au sein d'un comité consultatif. Pour fins de comparaison, le Conseil scolaire acadien provincial de la Nouvelle-Écosse contrôle ce pouvoir exclusif depuis 2003. L'Acadie du Nouveau-Brunswick revendique la pleine gestion depuis le *Sommet sur l'éducation de langue française* tenu en 2022, mais le mémoire soumis au gouvernement en octobre 2022²² n'a rien donné. Si le droit aux écoles distinctes est acquis, celui à la pleine gestion scolaire ne l'est pas.

En santé, l'Acadie peut compter sur la régie Vitalité avec ses 11 hôpitaux et 49 autres points de service. Son quartier général est à Bathurst. Elle fut établie en 2002 après la fusion par le gouvernement des régies régionales du sud-est, du nord-ouest, du nord et du nord-est.

La régie Vitalité fonctionne en français et la régie Horizon fonctionne en anglais, mais les deux doivent offrir leurs services dans la langue officielle du patient en vertu de la *Loi sur les régies de santé*²³. L'annexe B montre que les aires de service de la régie Vitalité coïncident bien aux frontières de l'Acadie traditionnelle et de celles des CSR 1, 2, 3, 4, 6 et 7 (moitié est). La régie Vitalité assure les services aux patients. Le véritable pouvoir décisionnel appartient au ministre, appuyé d'un Conseil de collaboration, dont les attributions sont les suivantes :

- Superviser l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de rendement;
- Superviser l'élaboration et la mise en œuvre des programmes provinciaux;
- Faciliter la collaboration entre les régies régionales de la santé;
- Examiner les obstacles communs et rechercher des solutions servant tous les patients;
- Tenir compte des priorités accordées aux communautés linguistiques officielles.
- Étudier les possibilités d'investissement, de développement et de recrutement ainsi que les possibilités cliniques d'un point de vue provincial;

Le troisième type d'institution sous-étatique sous le contrôle de l'Acadie et voué à sa vitalité est le réseau des cinq collèges communautaires²⁴. Sa mission est de « rehausser le bien-être économique et social de la province en comblant les besoins de la population en matière de formation professionnelle et les besoins du marché du travail de la province ». À cet effet, il doit « offrir de l'éducation, de la formation et des services connexes aux étudiants à temps plein et à temps partiel », « offrir de l'éducation, de la formation et des services connexes aux gouvernements, aux personnes morales et aux autres entités et personnes » et « participer à des programmes conjoints relatifs à l'éducation, à la formation et aux services connexes créés et assurés conjointement avec d'autres institutions postsecondaires et éducatives ».

Son conseil des gouverneurs compte présentement quatorze membres. Aucun n'est élu; tous sont nommés. Le gouvernement nomme de trois à six membres. Le corps enseignant, le personnel non enseignant et les étudiants nomment un membre chacun. Ces six membres nomment de trois à six membres additionnels en tenant compte du sexe et des régions de la province, ainsi que des compétences qu'ils estiment « nécessaires pour pouvoir doter le conseil des habiletés dont il a besoin ». Or, ils n'ont pas besoin de tenir compte de la langue. Ces nominations ne sont pas obligatoirement pigées à partir de la communauté acadienne et les membres ne semblent pas être obligés de comprendre le français, mais puisque le CCNB « est organisé en français »²⁵, les membres du conseil et du personnel sont francophones. Le mandat des conseillers est d'une durée maximale de trois ans. Bathurst accueille son siège social et son quartier général. Ses cinq campus se trouvent dans des communautés à majorité francophone : Campbellton, Bathurst, Dieppe, Edmundston et la Péninsule acadienne.

Le CCNB offre une formation postsecondaire en français dans 83 disciplines²⁶ telles que le marketing, les arts culinaires, l'éducation à l'enfance, les techniques policières et la plomberie. Ils exigent une compétence en français, mais aussi en anglais, notamment de leurs étudiants étrangers²⁷. Son plan stratégique 2022-2027 ne fait aucune mention de sa particularité linguistique et culturelle. Un de ses quatre piliers – *La vitalité des communautés* – vise, entre autres, « l'augmentation de la vitalité sociale, économique et culturelle des communautés du Nouveau-Brunswick », mais il ne spécifie pas s'il s'agit des communautés acadiennes ou autres. En fait, ce pilier fait mention « des diversités des communautés ». Son plan d'affaires 2023-2024 prévoit « le renforcement de la construction identitaire francophone par l'ajout d'acquis d'apprentissage ciblés dans les programmes d'études ». Sa directive administrative 7001 – *Appellation des installations physiques et des fonds de dotation* n'oblige pas de reconnaître des Acadiens importants ni l'histoire ou la culture acadienne. La vitalité de l'Acadie ne semble pas une priorité explicite des CCNB, mais cela ne veut pas dire qu'elle est négligée.

La dualité institutionnelle semble être un excellent outil pour permettre aux Acadiens de prendre et de mettre en œuvre des décisions « par et pour » l'Acadie au sein du Nouveau-Brunswick. Cependant, cette dualité est imparfaite. On constate trois limites principales.

D'abord, les institutions sous-étatiques exercent des pouvoirs limités. Les municipalités sont très autonomes, les CSR un peu moins. Suivent les CÉD, du moins en principe, parce qu'ils détiennent huit pouvoirs « exclusifs » protégés par la jurisprudence afférente à l'article 23. La régie de santé Vitalité et le CCNB sont les moins autonomes. L'Acadie pourrait revendiquer

plus d'autonomie pour toutes les institutions sous-étatiques sous son contrôle. Elle pourrait d'abord assurer le respect des huit pouvoirs exclusifs aux CÉD. Suivrait la décentralisation de fonctions semblables aux conseils de la régie Vitalité et du CCNB, ainsi que l'abolition du paternalisme provincial dans la nomination des membres de leur conseil. Si l'Acadie souhaite prendre et mettre en œuvre des décisions « par et pour » l'Acadie, celle-ci doit assurer que ces institutions exercent l'autonomie requise. Une CS « nationale » pourrait l'assurer davantage.

Ensuite, rares sont les institutions sous-étatiques sous le contrôle des Acadiens²⁸ qui dédient une partie de leurs ressources humaines, matérielles et financières à la vitalisation de l'Acadie. Il ne suffit pas d'établir des institutions sous-étatiques; encore faut-il les apprivoiser dans le but de vitaliser l'Acadie et de mettre en œuvre des programmes et des services à cet effet²⁹. Autrement, ces institutions seront des organismes purement symboliques. Les CÉD ont un double mandat : éduquer les enfants et contribuer à la vitalité de la communauté. Les autres institutions sous-étatiques sous le contrôle des Acadiens pourraient s'y inspirer et adopter un double mandat – desservir sa clientèle et ses membres et contribuer activement à la vitalité de l'Acadie – et y consacrer les ressources nécessaires. L'Acadie doit nourrir son autonomie.

Enfin, les CÉD, la régie Vitalité et le CCNB dépendent en grande partie du financement de la province et celle-ci leur accorde peu de fonds pour contribuer à la vitalité de l'Acadie. Les municipalités dépendent beaucoup moins de la province et plusieurs investissent dans cette vitalisation de l'Acadie, mais la plupart ont des assiettes fiscales restreintes. Un financement provincial pour appuyer les institutions sous-étatiques à contribuer à la vitalité de l'Acadie peut-il constituer une « mesure positive » efficace en vertu de la *Loi sur les langues officielles*?

On peut explorer une alternative inusitée qui pourrait servir pour fins de négociation : une seule institution sous-étatique provinciale en éducation, en santé et en formation collégiale. Celles-ci devront opérer en français, ce qui exige une compétence en français des membres de leur conseil, tout en assurant le service public dans les deux langues officielles. Ainsi, les trois CÉD s'occuperaient de l'éducation en langue française et en langue anglaise dans les quatre coins de la province; la régie de santé Vitalité gèreraient les soins et les services offerts dans tous les points de service en santé au Nouveau-Brunswick; et le CCNB gèrerait tous les onze collèges communautaires de la province. C'est la meilleure façon d'assurer une prise de décision « par et pour » l'Acadie et une « consultation effective » des Acadiens, de fournir les services et les communications respectifs au public dans les deux langues officielles d'une qualité égale et d'assurer aux employés la possibilité de travailler en français. Si les opposants à la dualité institutionnelle pensent que celle-ci et le bilinguisme coûtent cher et qu'une seule institution est suffisante dans ces trois secteurs, ils pourront difficilement arguer contre cette alternative inusitée. L'article 23 garantit la présence d'un CÉD de langue française et l'article 16.1 protège la régie Vitalité et les CCNB. Par conséquent, s'il faut éliminer la dualité, on ne peut éliminer que les institutions de langue anglaise. Si ce scénario déplait aux opposants à la dualité institutionnelle, ils pourront revendiquer leurs propres institutions en vertu de l'article 16.1(1). Or, une telle revendication contredirait leur revendication d'une institution unique et confirmerait le besoin d'établir la dualité institutionnelle pour les communautés linguistiques.

Les francophones sont majoritaires dans 28 des 77 municipalités du Nouveau-Brunswick. Ils sont minoritaires mais nombreux dans plusieurs autres villes, notamment Moncton (23 685), Fredericton (4460) et Saint-Jean (2680), qui doivent offrir leurs services en français en vertu de leur statut de cité, ainsi que Riverview (1885) et Quispamsis (805), qui n'ont aucune obligation linguistique. Hormis les huit cités, y compris les villes à majorité francophone de Dieppe, Edmundston, Campbellton et Bathurst, huit autres municipalités hébergeant une population minoritaire atteignant 20 % des citoyens ont l'obligation, entre autres, d'adopter et de publier leurs arrêtés et leurs procès-verbaux en français et en anglais et de fournir dans ces deux langues officielles leurs services et leurs communications au public³⁰. Il s'agit d'un minimum; elles peuvent en faire davantage : respecter la toponymie minoritaire, imposer l'affichage commercial bilingue, traduire les politiques internes de la municipalité, embaucher des artistes acadiens lors des fêtes populaires, assurer le droit de travailler en français, etc.³¹ Les municipalités dont la minorité linguistique n'atteint pas le seuil de 20 % n'ont aucune obligation linguistique; c'est le cas, par exemple, à Caraquet (3 %) et à Woodstock (2 %).

Les municipalités de l'Acadie n'ont pas de droit constitutionnel à la « pleine gestion » comme on trouve en éducation. Elles n'en ont peut-être pas besoin parce qu'elles exercent plus de contrôle sur la gouvernance locale que les CÉD exercent sur la gouvernance scolaire. Les pouvoirs du CCNB et de la régie Vitalité sont probablement garantis par l'article 16.1(1), mais serait-ce sage de le confirmer et, le cas échéant, de le préciser dans les lois respectives?

Ce sont les pouvoirs de nature financière qui distinguent les municipalités des CÉD, de la régie de santé et du CCNB. Les premières peuvent prélever leurs propres revenus (impôts fonciers, permis, amendes, etc.) et fixer les taux et les montants afférents, déterminer leurs budgets opérationnel et d'infrastructure et conclure tout accord pertinent. Les CÉD, la régie Vitalité et le CCNB³² ont une marge de manœuvre bien plus restreinte en matière financière.

Les douze commissions de services régionaux (CSR) représentent un autre type d'institution territoriale au service de l'Acadie³³. Elles ne sont pas une instance autonome; elles relèvent des municipalités de la région. Les maires de chacune des municipalités membres prennent les décisions, mais ceux-ci relèvent de leur conseil municipal respectif, qui adopte le montant de la subvention annuelle. Les CSR peuvent assumer les six responsabilités suivantes :

- Développement économique
- Promotion du tourisme
- Développement communautaire (par ex : le logement, les nouveaux arrivants)
- Transport régional (transport en commun)
- Partage des coûts des infrastructures régionales sportives, récréatives et culturelles
- Vocation sociale supplémentaire (par ex : les sans-abris dans les centres urbains)

Étant donné l'ajout de ces responsabilités additionnelles et l'absence de mécanismes formels d'imputabilité, serait-il sage d'élire les membres du conseil des CSR au suffrage universel?

En vertu de la *Loi sur les langues officielles*, « toute commission de services régionaux desservant un territoire dont la population de langue minoritaire atteint au moins 20 % de la population totale » ou « dont le territoire géographique comprend une municipalité ou une cité [qui] est

assujettie aux obligations [linguistiques], indépendamment du pourcentage », est tenue d'offrir ses services et ses communications au public dans les deux langues officielles³⁴.

- Les CSR 5, 8, 10 et 12 sont à forte majorité anglophone et sont sans obligation linguistique.
- Les CSR 7, 9 et 11 sont à forte majorité anglophone, mais elles doivent offrir leurs services dans les deux langues puisqu'elles desservent une cité qui a des obligations linguistiques.
- Les CSR 4 et 6 sont à forte majorité francophone et sont sans obligation linguistique.
- Les CSR 1, 2 et 3 sont à forte majorité francophone, mais elles doivent offrir leurs services dans les deux langues puisqu'elles desservent une cité qui a des obligations linguistiques.

Cette troisième section nous permet de proposer cinq questions principales :

- *Les CÉD de langue française doivent-ils obtenir la pleine gestion scolaire dans les plus brefs délais?*
- *La régie Vitalité et le CCNB doivent-ils obtenir les mêmes pouvoirs exclusifs de gestion que les CÉD?*
- *Les membres des conseils de la régie Vitalité et du CCNB doivent-ils être élus au suffrage universel?*
- *Les institutions sous-étatiques contrôlées par l'Acadie et vouées à sa vitalité, notamment la régie Vitalité, les CCNB et les municipalités et les CSR à majorité ou à forte proportion francophone, doivent-elles contribuer davantage à la vitalité de l'Acadie? Le cas échéant, comment doivent-elles y contribuer?*
- *L'Acadie doit-elle assurer que les francophones élus ou nommés aux institutions sous-étatiques contrôlées par l'Acadie ou vouées à sa vitalité contribuent à sa vitalité? Le cas échéant, comment doit-elle l'assurer?*

Section 4 : La dualité institutionnelle au sein du gouvernement provincial

Si l'Acadie ne veut ou ne peut obtenir un pouvoir politique déterminant au niveau provincial, elle peut explorer la possibilité de la dualité ministérielle : le Conseil exécutif serait composé de deux ministres – un pour la communauté francophone et l'autre pour la communauté anglophone – pour certaines responsabilités. Il n'est pas nécessaire que tous les ministères soient ainsi scindés aux fins linguistiques. Entre autres, il semble difficile de justifier deux ministres des finances, de la justice, de la sécurité publique, de l'énergie, etc. Cependant, on peut concevoir une telle dualité en éducation, en santé, en éducation postsecondaire, en tourisme, en immigration, en culture, en développement social, en gouvernance locale, en ressources naturelles, en transport et en infrastructures (voir la liste à l'annexe C).

Par ailleurs, l'Acadie pourrait revendiquer, en vertu de l'article 16.1(1) de la Charte, la dualité institutionnelle complète en ce qui concerne les 33 organismes, conseils et commissions qui sont sous l'autorité de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick (voir l'annexe C). Cela comprend Services Nouveau-Brunswick, la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, la Société de développement régional, Opportunités Nouveau-Brunswick, la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, Énergie NB, etc.³⁵ Il faudrait remplacer chacune de ces institutions par deux institutions – une pour les francophones et une pour les anglophones. Certaines institutions semblent plus pertinentes en ce qui concerne la vitalité de l'Acadie (par exemple, le Conseil des arts et la Société de développement régional), alors que d'autres le sont moins.

Cette section nous incite à répondre à la question suivante :

- *L'Acadie doit-elle revendiquer la dualité ministérielle et institutionnelle complète?*

Section 5 : Le conseil d'administration des institutions étatiques

Si l'Acadie ne veut ou ne peut obtenir la dualité institutionnelle complète, elle peut exiger la nomination de membres francophones au sein du conseil d'administration des organismes, conseils et commissions qui soit proportionnelle à sa population. Ainsi, 30 % des membres seraient francophones. Le conseil des CÉD, de la régie Vitalité, du CCNB et de tout autre organisme dédié à l'Acadie³⁶ devrait évidemment être composé à 100 % de francophones.

L'Acadie pourrait mener une démarche semblable au niveau fédéral. Elle pourrait demander, en tant que mesure positive, un siège aux conseils des institutions nationales, tels que Radio-Canada, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, l'ONF, etc.

Si l'Acadie ne veut ou ne peut établir une dualité *institutionnelle*, elle peut explorer la dualité administrative au sein de tous les ministères. C'est déjà le cas en éducation et développement de la petite enfance. Puisqu'il y a deux régies de santé – une pour l'Acadie et l'autre pour l'Anglophonie – et un poste de sous-ministre délégué aux affaires francophones, la dualité administrative au ministère de la Santé et du Mieux-être serait plutôt facile à établir. Suivrait la formation postsecondaire, étant donné que l'Acadie est desservie par une université et un réseau de collèges communautaires distincts. Ou encore la gouvernance locale, puisque les municipalités acadiennes sont généralement plus interpellées par les enjeux linguistiques et culturels que leurs homologues anglophones³⁷ – entre autres, l'affichage commercial bilingue.

Par ailleurs, l'Acadie pourrait revendiquer un Conseil consultatif sur l'Acadie. Il assumerait un mandat semblable que celui attribué aux conseils consultatifs sur les femmes et les jeunes.

Cette cinquième section nous permet de poser quatre questions principales :

- *L'Acadie doit-elle revendiquer que 30 % du Conseil exécutif du Nouveau-Brunswick soit francophone?*
- *L'Acadie doit-elle revendiquer la dualité administrative au sein de tous les ministères provinciaux?*
- *L'Acadie doit-elle revendiquer la nomination de membres francophones aux conseils d'administration de tous les organismes, conseils et commissions provinciaux à un taux proportionnel à sa population?*
- *L'Acadie doit-elle revendiquer l'établissement d'un Conseil consultatif sur l'Acadie?*

Section 6 : La participation citoyenne entre les élections

La souveraineté, la députation et les institutions acadiennes portent sur la *gouverne* des affaires publiques. Elles réfèrent aux décisions prises par les gouverneurs qui sont contraignantes en vertu de lois étatiques. Les gouverneurs sont élus au suffrage universel par les citoyens. Entre les élections, les citoyens peuvent participer à la prise de décisions publiques contraignantes par l'entremise de divers processus consultatifs. Tout comme c'est le cas en ce qui concerne la gouverne, il existe une hiérarchie de mécanismes de *gouvernance* potentiels pour l'Acadie.

L'idéal serait d'établir des mécanismes officiels et permanents de co-construction entre le gouvernement provincial et l'Acadie. Le secteur de l'éducation montre quelques exemples. En 2008, le ministère de l'Éducation et de la Petite enfance a accepté d'élaborer la *Politique d'aménagement linguistique et culturelle*³⁸ avec plusieurs organismes et institutions de l'Acadie. En 2025, le ministère a accepté de répéter l'effort pour mettre à jour la politique. Et en 2022, il a

accepté de co-construire, avec les trois CÉD et d'autres organismes acadiens œuvrant en éducation, un système scolaire de langue française démocratique, imputable, stable et qui respecte l'article 23 à la hauteur des attentes des élèves, leurs parents et leurs communautés. La co-construction d'un système de santé, d'une stratégie de développement économique et d'un plan de formation postsecondaire en français, etc., est-elle possible et souhaitable?

Si l'Acadie ne peut ou ne veut établir de mécanismes de co-construction, elle peut demander la « consultation effective » de la part des gouvernements fédéral et provincial. Ce concept découle de la jurisprudence en matière des Premières Nations, selon laquelle Ottawa ne peut pas les consulter de façon aléatoire³⁹. En effet, il est obligé de s'engager dans un dialogue bilatéral avec la communauté, comprendre la nature et l'importance des effets potentiels sur ses droits et répondre aux préoccupations qu'elle soulève. Une telle consultation effective n'accorde toutefois pas de pouvoir décisionnel ou de veto aux Premières Nations consultées.

Par ailleurs, l'Acadie peut demander la tenue de plébiscites sur des questions très importantes – par ex, la mise sur pied d'un parlement et l'obtention de la pleine gestion scolaire. Cet outil pourrait s'avérer dangereux si la majorité anglophone y participe afin d'étouffer le vote de la minorité francophone. Or, un précédent existe : les élections scolaires donnent aux citoyens le choix de voter pour les candidats aux sièges d'un CÉD selon la langue⁴⁰. Un mécanisme semblable peut assurer que seuls les francophones pourront participer à de tels plébiscites.

L'Acadie peut encourager ses membres à participer activement aux consultations publiques sur les grands enjeux qui ont un impact sur sa vitalité, sa langue et sa culture. Afin d'assurer que la population participe en respect des opinions communes, ce qui devrait augmenter leur impact, l'Acadie devrait déterminer une « position acadienne » sur ces enjeux en menant des sondages réguliers auprès de la population. Par conséquent, la prise de parole des individus et des organismes membres de l'Acadie pourrait être davantage harmonisée et influente. Le capital social acquis par les organismes communautaires peut exercer une grande influence.

Cette sixième section nous permet de poser trois questions principales :

- *L'Acadie doit-elle revendiquer la co-construction de lois, politiques et programmes essentiels?*
- *L'Acadie doit-elle revendiquer la tenue de « consultations effectives » sur des enjeux critiques?*
- *L'Acadie doit-elle demander la tenue de plébiscites sur des questions très importantes à sa vitalité?*

Section 7 : Les droits linguistiques

En plus de la reconnaissance constitutionnelle du français comme langue officielle au niveau fédéral et au niveau provincial et une reconnaissance officielle dans certaines municipalités, l'Acadie du Nouveau-Brunswick bénéficie d'un éventail important de droits⁴¹, notamment :

- Des écoles publiques distinctes et leur pleine gestion
- Les services et communications des gouvernements fédéral et provincial en français
- Les soins de santé en français
- Les services de police en français
- Les services et communications de certaines municipalités et CSR en français
- Des institutions culturelles et éducationnelles distinctes

- L'emploi du français lors des débats aux parlements fédéral et provincial
- L'emploi du français lors des procès civils et criminels
- La publication des lois et des règlements en français
- Le droit de s'exprimer en public en français
- La protection contre la discrimination pour des raisons linguistiques
- Le droit à des mesures positives et à un financement équitable

Certains de ces droits sont conditionnels à la présence d'une masse critique de francophones, mais ils se comparent favorablement aux droits linguistiques minoritaires accordés ailleurs.

Une première question se pose : y a-t-il des droits qui manquent? Voici quelques lacunes⁴² :

- Les médias de masse étatiques et communautaires de langue française
- La toponymie en français et le pouvoir de nomenclature en région francophone
- La protection du patrimoine, des coutumes, des traditions, du vocabulaire, etc.
- La publication des décisions judiciaires en français
- Le droit de se faire comprendre en français par les instances judiciaires
- La prestation des programmes et services préscolaires et postsecondaires en français
- Les services en petite enfance
- Les services aux foyers d'âge d'or

La révision en cours de la *Loi sur les langues officielles* pourrait résoudre certains de ces enjeux.

En plus de la LLO, il semble nécessaire de réviser la *Loi sur l'éducation*, afin de reconnaître la suprématie de l'article 23 et de la jurisprudence afférente, notamment les pouvoirs exclusifs des CÉD et les obligations du gouvernement provincial en matière d'éducation en français :

- 1) Réparer les injustices du passé et assurer qu'elles ne se répèteront plus afin de contribuer à l'égalité des deux communautés linguistiques officielles à l'avenir
- 2) Offrir et promouvoir l'instruction en français au Nouveau-Brunswick
- 3) Assurer que l'instruction en français soit d'une qualité exemplaire
- 4) Restructurer les institutions scolaires, par ex. en établissant des conseils scolaires indépendants sous l'égide de la minorité (CÉD) et en leur déléguant les pouvoirs exclusifs
- 5) Desservir les besoins scolaires de la minorité francophone.

En octobre 2022, le *Groupe de travail conjoint* (Acadie/Éducation et Développement de la petite enfance) a déposé son rapport⁴³ qui proposait quinze mesures, notamment :

- Le gouvernement doit décentraliser les pouvoirs exclusifs de gestion aux CED
- Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance doit mener des consultations effectives auprès des organismes et des institutions scolaires de l'Acadie
- Le ministère et les CÉD doivent établir un mécanisme provincial de co-construction du système scolaire de langue française et de co-gestion des programmes scolaire.

Le ministère et les CÉD ont assuré certains suivis, mais le statu quo prévaut et les CÉD n'exercent toujours pas leurs pouvoirs exclusifs, y compris l'élaboration des programmes.

Si les droits linguistiques de l'Acadie du Nouveau-Brunswick se comparent favorablement aux droits accordés à la grande majorité des minorités linguistiques sur la planète, ils ne sont

pas à la hauteur des droits accordés à la minorité germanophone de la Belgique et de l'Italie. L'Acadie aurait avantage à dresser un inventaire de tous les droits disponibles ailleurs, afin de déterminer lesquels devraient être revendiqués au Nouveau-Brunswick et dans quel ordre, afin d'alimenter la réflexion des participants lors des futurs États généraux par rapport aux lacunes à combler. Elle serait sage de ne pas se limiter aux droits connus; elle peut innover.

Cette dernière section soulève trois questions principales :

- *L'Acadie doit-elle exiger la mise en œuvre de la pleine gestion scolaire dans les plus brefs délais?*
- *Quelles sont les lacunes prioritaires en matière des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick?*
- *L'Acadie doit-elle établir et tenir à jour une liste de droits minoritaires en vigueur ici et ailleurs?*

Conclusion

Le pouvoir décisionnel de l'Acadie a été et demeurera limité au sein du Nouveau-Brunswick. Le *Programme des chances égales pour tous* des années 1960 a amélioré le sort de l'Acadie, mais il a aussi réduit son pouvoir en abolissant les conseils de comté. La mise sur pied des CSR et la décentralisation de responsabilités additionnelles entre leurs mains a changé la donne. Les précédents légaux et administratifs permettent de concevoir une CS « nationale » regroupant les CSR francophones qui, moyennant certains arrangements, pourrait devenir un parlement.

L'absence d'instances décisionnelles coercitives au niveau provincial n'a pas pour autant nuit à la vitalité de l'Acadie. L'Assemblée législative à majorité anglophone a adopté en 1969 la *Loi sur les langues officielles* pour conférer aux citoyens francophones le droit individuel à des services provinciaux (et locaux en vertu de la mise à niveau de la loi en 2022) en français et la *Loi sur l'égalité des deux communautés linguistiques officielles* en 1981 pour conférer à ces citoyens francophones le droit collectif à des institutions éducationnelles et culturelles distinctes. Le Commissariat aux langues officielles et la dualité administrative en éducation offrent d'autres mesures positives mises en œuvre au bénéfice de la vitalité de l'Acadie depuis 1969. Or, ces lois et ces droits sont à la merci des instances décisionnelles coercitives provinciales. Aucune d'entre elles n'offre à l'Acadie la possibilité d'exercer un pouvoir décisionnel significatif. Un parlement de l'Acadie offre-t-il le mécanisme qui pourrait le mieux combler cette lacune?

Si l'Acadie veut établir un parlement, les principales étapes s'étalent de façon chronologique :

- 1) 2026-28 : Fédérer les CS régionales francophones et leurs responsabilités en une CS nationale;
- 2) 2028-29 : Nommer une commission pour préciser les modalités du plébiscite sur le parlement;
- 3) 2029-30 : Organiser un plébiscite « acadien » sur la mise sur pied d'un Parlement de l'Acadie;
- 4) 2030-33 : Intégrer les CÉD, le CCNB, Vitalité et la SANB et leurs fonctions et ressources;
- 5) 2033-34 : Organiser un suffrage universel pour élire les membres du Parlement de l'Acadie;
- 6) 2034-36 : Décentraliser les fonctions décisionnelles exclusives et financières au Parlement;
- 7) 2036-37 : Évaluer les mécanismes d'autonomie, y compris le parlement, lors des prochains ÉG;
- 8) 2038 : Deuxième suffrage universel pour élire les membres du Parlement de l'Acadie.

La décentralisation de 2023 présente des circonstances favorables. La prochaine décennie offre l'occasion de concrétiser le nationalisme administratif acadien, une étape à la fois. Si l'Acadie établit un parlement, celui-ci pourrait légitimement explorer le projet d'une province acadienne. Autrement, les prochains États généraux pourraient aborder cet outil nationaliste.

Notes de référence

¹ La vitalité de l'Acadie se mesure notamment par l'augmentation des effectifs francophones, la fierté identitaire de ses membres et le taux de transmission intergénérationnelle du français et de sa culture. Voir Marc Johnson et Paule Doucet (2006) *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire*. Ottawa, Commissariat aux langues officielles.

² Daniel Bourgeois (2014) 'Autonomy Through Sub-State Institutions and Administrative Duality: The Case of Acadians in Canada'. *Autonomy Arrangements Around the World* (sous la direction de Levente Salat et al.). Cluj, Romanian Institute for Research on National Minorities, 341-366.

³ *La loi constitutionnelle de 1867*. 30 & 31 Victoria, ch. 3 (Royaume-Uni.).

⁴ Vincent Lemieux (1997) *La décentralisation*. Sainte-Foy, Les presses de l'Université Laval.

⁵ *Loi concernant la réforme de la gouvernance locale*, LN-B 2021, c 44. Voir aussi : *Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables*. Fredericton, Environnement et Gouvernements locaux, 2021.

⁶ *Mabe c. Alberta* [1990], 1 RCS 342 et *Arsenault-Cameron c. Île-du-Prince-Édouard* [2000], 1 R.C.S. 3.

⁷ La *Loi sur l'éducation* (art. 36.2) prévoit la nomination au conseil d'un CÉD, par le ministre, d'un conseiller de plus parmi une Première Nation mi'kmaq ou wolastoqey qui réside dans le district scolaire, ainsi que d'un conseiller de plus parmi les élèves qui réside dans le district scolaire.

⁸ La jurisprudence afférente aux droits scolaires accordés en vertu de l'article 23 explique l'argument ainsi : « l'égalité réelle exige que les minorités de langue officielle soient traitées différemment, si nécessaire, [...] afin de leur assurer un niveau d'éducation équivalent à celui de la majorité de langue officielle. » En fait, « [d]ans des circonstances particulières, les écoles de la minorité linguistique pourraient être justifiées de recevoir un montant supérieur, par élève, à celui versé aux écoles de la majorité. » *Arsenault-Cameron* [2000], paragraphe 31; *Mabe* [1990], p. 378.

⁹ Celeste Fraiese d'Amato (2022) *La francophonie en Vallée d'Aoste*. Mémoire de Master en Relations Internationales. Université de Lyon III. Marie-Anne Guérin (2009) « Action publique et patrimoine culturel en Vallée d'Aoste. Refonder la légitimité du statut de l'autonomie ? » *Pôle Sud*, 1(30), 99-126.

¹⁰ https://www.nationprospere.ca/files/ugd/577ea1_0adb784b0d1a485d83456c215e7eeeed.pdf

¹¹ Selon le principe de subsidiarité, la compétence d'une action publique revient à l'entité la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action. Lorsque cette entité ne peut assumer une compétence, celle-ci est transmise à l'entité hiérarchique supérieure. Voir *114957 Canada Ltée (Spraytech, Société d'arrosage) c. Hudson (Ville)*, 2001, CSC 40.

¹² Mancur Olson (1965) *The Logic of Collective Action*. Cambridge, Harvard University Press. Les recherches plus récentes sont plus nuancées. Voir Avdiaj Besnik (2022) 'Size and Decision-Making: a Systematic Literature Review on Groups and Teams'. *Management and Economic Review*. 7(1), 14-32

¹³ Depuis 2015, la *Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation* permet de déroger du principe de la parité électorale (une personne = un vote) afin d'assurer la représentation effective des communautés linguistiques officielles. Cependant, la dérogation ne peut excéder 25 %.

¹⁴ Élections NB compile les données sur le genre (mâle/femelle) mais pas sur l'âge ou l'origine des candidats. Les données depuis les élections de 2012 sont positives pour les femmes. En 2021, 1,4 fois plus d'hommes (26) que de femmes (19) ont présenté leur candidature aux élections des régions de santé, mais deux fois plus de femmes (11) que d'hommes (5) ont été élues. Ainsi, plus de la moitié des femmes (11 sur 19 ou 58 %) ont été élues alors que seulement 19 % (5) des 26 hommes l'ont été. De 2012 à 2016, le nombre de femmes élues aux régions de santé a augmenté de 10 à 11, alors que le nombre d'hommes élus a diminué de 6 à 5. En 2021, 48 hommes et 30 femmes ont présenté leur candidature aux élections scolaires. Le taux de succès des femmes (86,7 %) est supérieur à celui des hommes (64,6 %). De 2012 à 2021, le nombre de femmes élues aux CÉD est passé de 18 à 26, alors

que le nombre d'hommes élus a diminué de 46 à 31. Enfin, deux fois plus d'hommes (720) que de femmes (361) ont présenté leur candidature aux élections municipales de 2021, mais le taux de succès des femmes (55,4 %) est supérieur à celui des hommes (50,1 %). De 2012 à 2021, le nombre de candidates a augmenté de 291 à 361 tandis que le nombre de conseillères a augmenté de 189 à 224. Les femmes sont surreprésentées en santé et sous-représentées au municipal et un peu en éducation. Au niveau provincial, le nombre de candidates a augmenté (de 71 en 2014 à 73 en 2024), alors que le nombre de députées a doublé (de 8 en 2014 à 17 en 2024). En 2024, 32 hommes ont été élu députés.

¹⁵ Jusqu'en 2013, la *Loi sur les municipalités* limitait les responsabilités municipales à celles prescrites dans la loi. Depuis l'adoption de la *Loi sur la gouvernance locale*, en 2013, les municipalités peuvent agir sur toutes matières pourvu qu'elles respectent les lois et les règlements provinciaux et fédéraux. Les interventions municipales sont également limitées par des lois provinciales, notamment celles sur les élections municipales, l'urbanisme, la sécurité publique, l'impôt foncier et les emprunts municipaux.

¹⁶ Daniel Bourgeois (2021) *La gouvernance de l'éducation en Acadie du Nouveau-Brunswick : Enjeux et questions*. Petit-Rocher, Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

¹⁷ En cas de vacances au conseil municipal, la province organise des élections partielles pour combler le vide. En cas de vacances aux conseils des CED, de la régie Vitalité et du CCNB, la province nomme une personne pour combler le vide, normalement après avoir consulté le conseil en place.

¹⁸ La décision du 30 décembre 2025 de la Cour du banc du roi a annulé la décision du gouvernement d'abolir l'élection des membres du conseil de la régie Vitalité, mais il n'y aura pas d'élection en 2026.

¹⁹ *Loi sur l'éducation*. Ch. E-1.12.

²⁰ *Mabe c. Alberta* [1990], 1 RCS 342; *Renvoi relatif à la Loi sur les écoles publiques (Man.)*, art. 79(3), (4) et (7), [1993] 1 RCS 839; *Arsenault-Cameron c. Île-du-Prince-Édouard* [2000], 1 R.C.S. 3.

²¹ La Cour suprême du Canada a spécifié huit pouvoirs, mais d'autres pourraient s'ajouter à la liste.

²² *Un projet de société*. Petit-Rocher, Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, octobre 2022.

²³ *Loi sur les régies régionales de la santé*, LRN-B 2011, c 217.

²⁴ *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick*. LN-B 2010, c N-4.05.

²⁵ Article 5. *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick*. LN-B 2010, c N-4.05.

²⁶ *Les programmes*. https://ccnb.ca/wp-content/uploads/2022/12/index_2025-2026.pdf

²⁷ La formation offerte par les CCNB n'est pas réservée aux francophones du Nouveau-Brunswick. La *Politique 4103 – Admission* n'exige aucune compétence linguistique de la part des étudiants, mais elle permet à la direction d'exiger « des tests de compétence linguistique ». Le *Test de connaissance du français* est employé : <https://ccnb.ca/admission-et-inscription/test-de-connaissance-du-francais-tcf/> La *Politique 4101 – Admission des candidates et candidats internationaux* « exige une maîtrise de la langue d'enseignement », sans la préciser. *Politiques du CCNB*. <https://ccnb.ca/le-ccnb/politiques-du-ccnb/>

²⁸ Selon la jurisprudence afférente à l'article 23, les écoles publiques de langue française au Nouveau-Brunswick « appartiennent » à l'Acadie, même si elles sont établies par la province. Cette conclusion ne porte pas sur les municipalités où les francophones sont majoritaires, la régie Vitalité et le CCNB.

²⁹ Daniel Bourgeois (2007) « Administrative Nationalism ». *Administration & Society*. 39(5), 631-655.

³⁰ Selon le *Règlement sur les services et communications* (<https://canlii.ca/t/69075>), les services et les communications au public suivants doivent être fournis en français et en anglais : (1) les avis publics de nature générale, (2) les sites Web, (3) les affiches pour les édifices et installations, (4) les panneaux de circulation, (5) les réponses aux demandes de renseignements du public, (6) les factures et réponses aux demandes de renseignements concernant les services de facturation et (7) les billets de contravention, avertissements et avis publics, informations et réponses aux demandes de renseignements concernant les services d'exécution des arrêtés, les services récréatifs, culturels et de loisirs, les services de permis municipaux, les services des travaux et services publics, les services de

transport en commun, les services d'inspection des bâtiments, les services de prévention du crime, les services d'aménagement et de développement communautaire et les services relatifs à l'application de la *Loi sur l'urbanisme* et les services de prévention d'incendies.

³¹ Yves Bourgeois et Daniel Bourgeois (2011) « Les municipalités canadiennes et les langues officielles. » *Revue canadienne de science politique*. 44(4), décembre, 789–806.

³² Le CCNB détermine les frais de scolarité de ses étudiants, qui représentaient 20 % de ses revenus de 87,4 M\$ en 2024-2025. Les subventions provinciales représentaient alors 64 % de ses revenus.

³³ *Structure de gouvernance locale au Nouveau-Brunswick*. Fredericton, Environnement et Gouvernements locaux : <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/gouvernance-locale/structure.html#:~:text=Douze%20commissions%20de%20services%20r%C3%A9gionaux%20ont%20%C3%A9t%C3%A9%20cr%C3%A9%C3%A9es,r%C3%A9sidents%20profitent%20d%E2%80%99un%20meilleur%20niveau%20de%20collaboration%20r%C3%A9gionale.>

³⁴ *Loi sur les langues officielles*. LN-B 2002, c O-0.5, articles 39, 40 et 41. En vertu du *Règlement sur les services et communications* (<https://canlii.ca/t/69075>), les CSR ont l'obligation de fournir dans les deux langues officielles tous les avis publics de nature générale, les procès-verbaux et ordres du jour des réunions ordinaires et extraordinaires, les réponses aux demandes de renseignements du public et les factures et réponses aux demandes de renseignements afférents.

³⁵ *Organismes, conseils et commissions du gouvernement du Nouveau-Brunswick*. Fredericton, Gouvernement du Nouveau-Brunswick : <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/organismes-conseils-et-commissions/membres-de-OCC.html>

³⁶ C'est notamment le cas du Comité consultatif provincial des programmes d'études et de l'évaluation du secteur francophone du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le conseil d'administration du Centre communautaire Sainte-Anne de Fredericton, le Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton et le conseil d'administration de la régie de santé Vitalité.

³⁷ *L'AFMNB et l'AAAPNB à l'appui des politiques culturelles municipales*. Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick, 1 novembre 2023. <https://www.aaapnb.ca/fr/actualites/lafmnb-et-laaapnb-a-lappui-des-politiques-culturelles-municipales>

³⁸ *La politique d'aménagement linguistique et culturelle*. Fredericton, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2014. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/comm/LaPolitiqueDamagementLinguistiqueEtculturel.pdf>

³⁹ *Tsleil-Waututh Nation c. Canada (Procureur général)*, 2018 CAF 153 : http://www.fca-caf.gc.ca/fcacaf_fra/new_fra.html

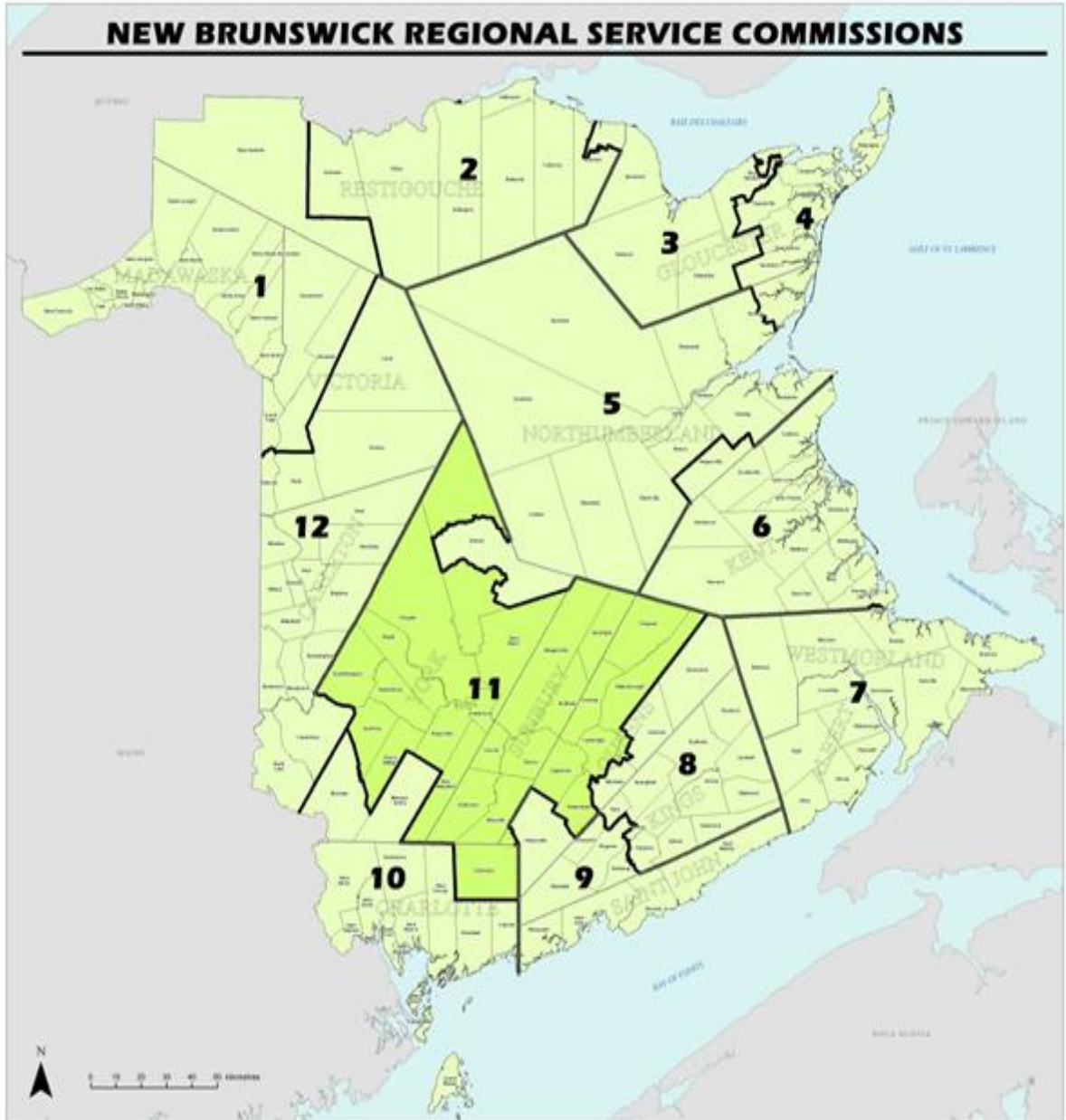
⁴⁰ *Loi sur l'éducation* (art. 36.4(1)) : « Toute personne doit, avant de voter, indiquer son choix de voter soit dans le district scolaire de langue française, soit dans le district scolaire de langue anglaise. »

⁴¹ Michel Doucet (2017) *Les droits linguistiques au Nouveau-Brunswick*. Lévis, Les Éditions de la Francophonie.

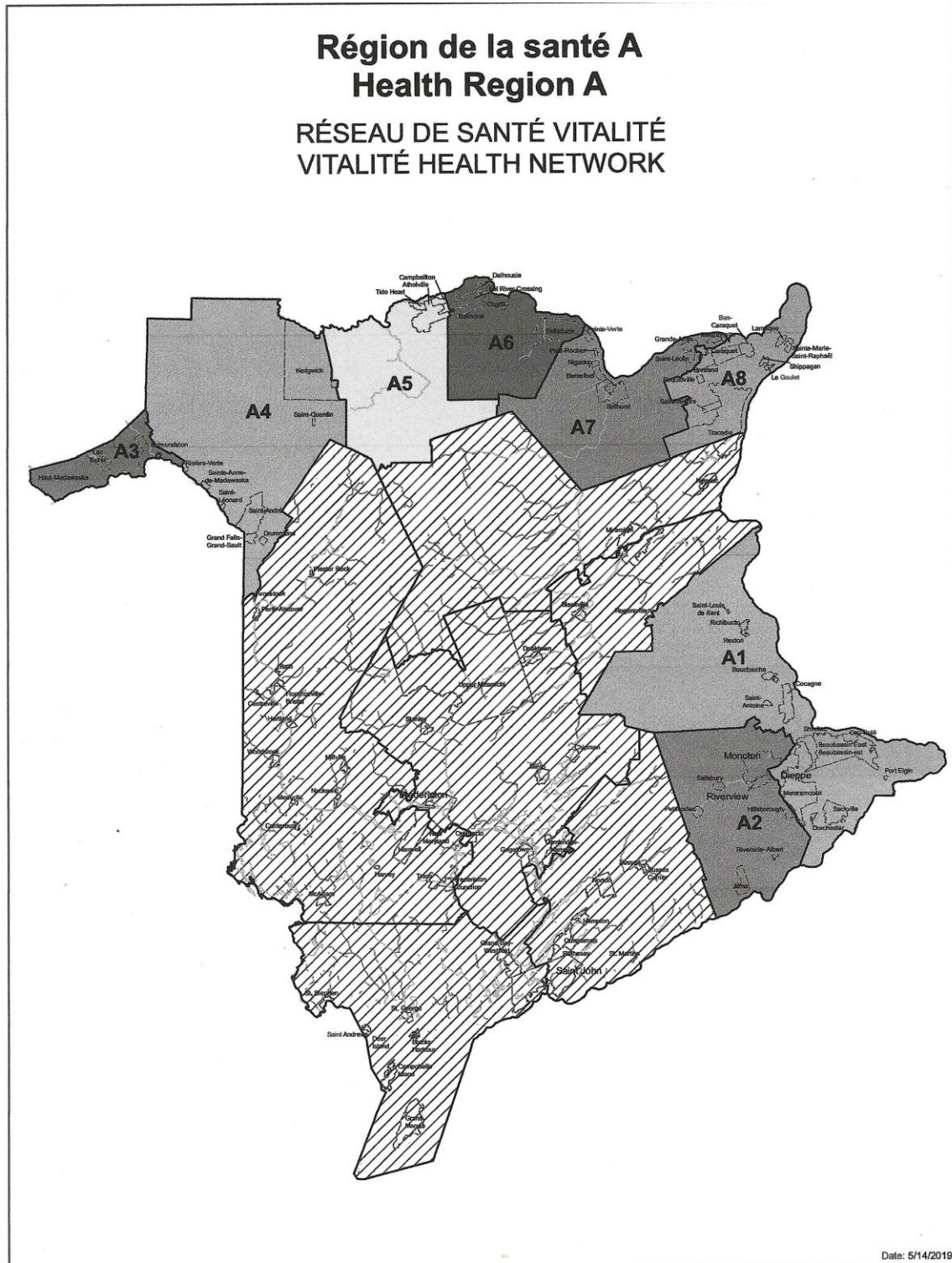
⁴² La liste est dressée à partir des rapports de Francesco Capotorti (1979) *Subcommission on Prevention of Discrimination and Protection of Minorities*. New York, ONU, Hurst Hannum (1990) *Autonomy, Sovereignty, and Self-determination*. Pittsburgh, University of Pennsylvania Press; Asbjørn Eide (1993) *New approaches to minority protection*. [Minority Rights Group International](#). London, MRG; Voir aussi Fernand de Varennes (2020) *Éducation, langue et droits de l'homme des minorités*. New York, ONU.

⁴³ *Pour un système scolaire de langue française qui est démocratique, imputable, stable et innovant et qui respecte les articles 16.1(1) et 23 de la Charte des droits et libertés*. Groupe de travail conjoint, 9 octobre 2022.

Annexe A : Les commissions de services régionaux du Nouveau-Brunswick



Annexe B : Les aires de service de la région de santé Vitalité



Annexe C : Les institutions de l'État du Nouveau-Brunswick (2026)

Ministères

- Agriculture, Aquaculture et Pêches
- Ministère des Ressources humaines
- Bureau du Conseil exécutif
- Cabinet du Premier ministre
- Communautés saines et inclusives
- Ministère du Développement économique
- Ministère du Développement social
- Éducation et Développement de la petite enfance
- Éducation post-secondaire, Formation et Travail
- Énergie et Mines
- Environnement et Gouvernements locaux
- Finances
- Justice et Procureur général
- Ressources naturelles
- Santé
- Sécurité publique
- Services gouvernementaux
- Tourisme, Patrimoine et Culture
- Transports et Infrastructures

Bureau du Conseil exécutif

- Secrétariat des Affaires autochtones
- Division des Affaires intergouvernementales
- Direction des Questions féminines

Organismes

- Bureau du contrôleur du financement politique
- Commission de la capitale provinciale du Nouveau-Brunswick
- Commission des assurances du Nouveau-Brunswick
- Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick
- Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick
- Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick.
- Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
- Commission sur l'éducation post-secondaire au Nouveau-Brunswick
- Conseil consultatif sur la condition de la femme
- Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick
- Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

-
- Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
 - Efficacité NB
 - Énergie NB
 - Groupe d'étude sur le secteur communautaire sans but lucratif
 - Groupe de travail sur l'autosuffisance
 - Groupe de travail sur la révision du droit à l'information et de la protection des renseignements personnels
 - Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick
 - Services Nouveau-Brunswick
 - Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick
 - Société des alcools du Nouveau-Brunswick
 - Société de développement régional
 - Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick

Autres institutions

- Bureau du commissaire aux langues officielles
- Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances
- Bureau du directeur général des élections
- Bureau de l'ombudsman
- Bureau du lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick
- Bureau du vérificateur-général
- Commissaire aux conflits d'intérêts
- Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation
- Commission sur la démocratie législative
- Communications Nouveau-Brunswick

Les 90 questions posées par les chercheurs dans le présent rapport

La culture, la fierté et l'identité

- 1) Est-ce qu'il y a des améliorations significatives et structurelles à apporter à la gouvernance des arts et de la culture ?
- 2) Comment étendre le modèle de gouvernance des arts et de la culture à d'autres secteurs ?
- 3) Comment expliquer le sous-financement chronique des arts ? Pourquoi le lobbying du secteur artistique ne porte-t-il pas fruit ?
- 4) Quels sont les secteurs les mieux financés ? Quels sont les secteurs les plus précaires ?
- 5) Quelles stratégies nouvelles pourraient être mises en place pour bonifier les enveloppes octroyées aux secteurs culturels ?
- 6) Le réseau de diffusion et de promotion des arts répond-t-il aux besoins de la communauté ?
- 7) Avons-nous besoin de plus de lieux artistiques ? Si oui, lesquels ?
- 8) Quelles disciplines et quels publics sont sous-représentés ?
- 9) Comment renforcer le statut des artistes dans un contexte de concurrence avec l'IA ?
- 10) Faut-il limiter l'usage de l'IA à des fins créatives au sein des institutions publiques ?
- 11) Faut-il revoir la définition de l'artiste ?
- 12) Quelles sont les nouvelles compétences qui deviendront centrales à l'activité artistique et quel sera leur impact sur l'efficacité de la Loi 35 ?
- 13) Faudrait-il se doter d'une institution formellement assignée à la sauvegarde et à la gestion du patrimoine et établir des règles et des procédures plus explicites en termes d'archives ?
- 14) Faudrait-il se doter d'un musée d'art acadien à la hauteur de ce dont disposent des petites nations de taille comparable à l'Acadie ?
- 15) Comment bonifier la présence de l'Acadie sur Wikipédia afin d'assurer un libreaccès à des informations de qualité sur l'Acadie ?
- 16) Comment développer des formes narratives (romans, cinéma, séries) et des essais grand public ?
- 17) Comment accroître la présence acadienne (création de contenu, communications, institutions, etc.) sur le web et les réseaux sociaux ?
- 18) Quel est le rôle des institutions fédérales (Radio-Canada, Office national du film, Téléfilm Canada) dans l'appui à la création de contenu narratif audiovisuel en Acadie ?
- 19) Comment mieux intégrer les arts à l'école et diversifier les disciplines ?
- 20) Comment renforcer la participation citoyenne et communautaire dans la gestion des écoles acadiennes afin d'en faire un levier de développement collectif fort ?
- 21) Comment minimiser l'impact des écoles anglophones établies dans les communautés majoritairement francophones sur la vitalité linguistique de ces régions ?
- 22) Quels sont les obstacles à l'atteinte de la dualité en petite enfance et quelles stratégies permettront d'avancer dans ce dossier ?
- 23) Comment l'école acadienne peut-elle intégrer davantage les sciences sociales dans son curriculum afin de favoriser une construction identitaire et une formation citoyenne solides et en français ?
- 24) Quels principes devraient guider la gestion de la diversité culturelle et religieuse dans les écoles acadiennes ?
- 25) Comment amener toutes les municipalités acadiennes à adopter des politiques culturelles et à devenir des actrices centrales du paysage culturel et artistique en Acadie ?

-
- 26) Devrait-on créer des formations politiques actives à l'échelle municipale ?
 - 27) À quoi ressembleraient une architecture et un urbanisme porteurs d'acadianité et répondant aux besoins de nos communautés ?
 - 28) Comment inscrire l'histoire, le patrimoine et l'identité dans l'aménagement actuel de nos territoires ?
 - 29) Comment encourager les municipalités acadiennes à adopter des arrêtés régulant le paysage linguistique afin d'assurer la visibilité du français sur nos territoires ?
 - 30) Comment créer une image de marque acadienne forte et authentique ?
 - 31) Comment faire du terroir et du tourisme des leviers économiques et identitaires qui s'inscrivent dans un récit et des pratiques acadiennes ?

L'apprentissage tout au long de la vie

- 1) Considérant l'importance du service de garde dans le développement de l'enfant, comment faire en sorte que toutes les familles aient accès à un service de garde en français, et ce dès la première année après la naissance?
- 2) Considérant l'importance de vivre des expériences qui favorisent le vivre-ensemble, comment faire en sorte que les enfants, dès la naissance, développent l'ouverture à l'autre dans une optique du respect des différences?
- 3) Considérant que la pauvreté semble être un enjeu pour certaines familles et complique une éducation préscolaire pour tous les enfants, comment un système de garderies universel pourrait-il prendre place sans affecter nos entrepreneurs déjà à l'œuvre?
- 4) Considérant que l'article 23 n'est pas respecté en ce qui concerne les pouvoirs exclusifs du système francophone, comment pourrions-nous convaincre le gouvernement de faciliter le respect des droits constitutionnels des CED de langue française de la province?
- 5) Considérant que la santé mentale est un enjeu significatif pour la vitalité du système francophone, comment pourrions-nous mettre en œuvre des façons de faire et des façons d'être prenant en considération le bien-être des élèves ET celui du personnel éducatif?
- 6) Considérant que l'aspect financier est un enjeu dans la mise en œuvre d'un système inclusif, comment pourrions-nous faciliter le soutien pour les besoins des enfants au sein du système scolaire francophone afin de leur permettre d'atteindre leur plein potentiel?
- 7) Considérant qu'une grande pression repose sur la formation post-secondaire en ce qui concerne la pénurie d'enseignants, que devient la reconnaissance de la profession enseignante au sein de la société acadienne?
- 8) Considérant que les études post-secondaires comportent un risque économique, comment serait-il possible de mettre en place un système social qui prend en charge les coûts reliés afin de favoriser l'éducation de tous?
- 9) Considérant que la société acadienne mise sur l'épanouissement et le bien-être de ses membres, comment serait-il possible de faciliter l'insertion professionnelle des personnes étudiantes au sein de la communauté?
- 10) Considérant que la formation continue aux adultes est primordiale au Nouveau-Brunswick, comment privilégier la collaboration entre les diverses institutions vers la réussite et l'épanouissement de tous dans une optique de développement des compétences?
- 11) Considérant que le financement est un enjeu qu'on ne peut ignorer afin de garantir la pérennité d'organismes à but non lucratif, comment assurer un financement qui comble les besoins de base pour permettre la continuation des services auprès de la communauté et d'alléger le stress financier des gens qui y œuvrent?
- 12) Considérant que le développement de la construction identitaire francophone est un enjeu dans la société acadienne, comment serait-il possible de faciliter un rapport entre les adultes faisant partie de la communauté francophone tout en favorisant l'apprentissage par les pairs et en permettant la création de liens authentiques?

-
- 13) Considérant que la pédagogie est l'outil pour opérationnaliser la transmission de la culture et favoriser le sentiment d'appartenance, comment faciliter l'apprentissage de la pédagogie universelle auprès des membres du personnel œuvrant dans les écoles francophones afin de favoriser l'inclusion?
 - 14) Considérant que l'apprentissage de la littératie dépend de l'importance qu'on y accorde, comment permettre le développement d'un rapport positif à la francophonie afin de faciliter l'apprentissage de la littératie?
 - 15) Considérant que nous avons toutes le pouvoir d'être des acteurs et actrices de changements sociaux, comment favoriser l'ouverture et l'engagement de nos personnes citoyennes?

La santé et le mieux-être

- 1) Faut-il concerter la population acadienne du N.-B. autour d'un discours centré sur la promotion et la prévention en santé, et soutenir ainsi des initiatives visant à améliorer leur santé et bien-être? Le cas échéant, qui devrait en assumer la responsabilité?
- 2) La SANB et ÉSF doivent-elles militer activement en faveur des initiatives de recrutement et de rétention portés par les communautés acadiennes?
- 3) Le cas échéant, comment la SANB et ÉSF peuvent-elles soutenir et mobiliser ces communautés afin de contribuer efficacement aux efforts de recrutement et de rétention?
- 4) Quelles mesures sont prioritaires pour améliorer le recrutement et la rétention des infirmières et médecins francophones au Nouveau-Brunswick?
- 5) Quelles approches novatrices la SANB, ÉSF et les autres instances concernées pourraient-elles déployer pour garantir le respect par les gouvernements des droits institutionnels des communautés acadiennes?
- 6) De quelles manières les actions à l'égard de la gouvernance et de la gestion des institutions en santé peuvent-elles avoir des impacts positifs sur la santé et le bien-être de la population acadiennes?

Le développement économique

- 1) La récente croissance démographique fut-elle davantage bénéfique que négative pour l'Acadie?
- 2) Si ce fut davantage positif, comment pouvons-nous maintenir une telle croissance?
- 3) Si ce fut davantage négatif, comment pouvons-nous minimiser ses impacts sur l'Acadie?
- 4) Comment pouvons-nous faire que toutes les régions bénéficient de la croissance démographique?
- 5) Comment peut-on accroître le bilinguisme en Acadie du Nouveau-Brunswick?
- 6) Comment peut-on maximiser les bénéfices économiques du bilinguisme?
- 7) Quels sont les impacts d'une population francophone plus vieille?
- 8) Quelles stratégies pouvons-nous mettre en place pour faire face aux défis démographiques?
- 9) Comment peut-on accroître le nombre d'immigrants en régions rurales?
- 10) Comment peut-on accroître le pourcentage d'immigrants avec une connaissance du français?
- 11) Comment réduire les inégalités de revenus entre hommes et femmes?
- 12) Comment accroître le bilinguisme chez les unilingues francophones?
- 13) Comment peut-on accroître l'entrepreneuriat?
- 14) Comment peut-on améliorer les conditions de vie des travailleurs saisonniers?
- 15) Devrait-on considérer des initiatives de développement économique ciblant spécifiquement les régions rurales?
- 16) Comment peut-on accroître les niveaux de scolarité en général et en région rurale en particulier?
- 17) Quel est l'impact de la diminution du bénévolat?

Le pouvoir et les droits

- 1) L'Acadie doit-elle revendiquer l'établissement d'un parlement? Le cas échéant, doit-il s'agir d'un parlement fort ou faible?
- 2) L'Acadie doit-elle œuvrer à élire une majorité de députés francophones à l'Assemblée législative?
- 3) L'Acadie doit-elle revendiquer la proportionnalité linguistique au sein du Conseil exécutif du N-B?
- 4) L'Acadie doit-elle assurer que ses députés contribuent à sa vitalité? Le cas échéant, comment?
- 5) *L'Acadie doit-elle assurer une représentativité proportionnelle des groupes sous-représentés? Comment?*
- 6) Les CÉD de langue française doivent-ils obtenir la pleine gestion scolaire dans les plus brefs délais?
- 7) La régie Vitalité et le CCNB doivent-ils obtenir les mêmes pouvoirs exclusifs de gestion que les CÉD?
- 8) Les membres des conseils de la régie Vitalité et du CCNB doivent-ils être élus au suffrage universel?
- 9) Les institutions sous-étatiques contrôlées par l'Acadie et vouées à sa vitalité, notamment la régie Vitalité, le CCNB, les municipalités et les CSR à majorité ou à forte proportion francophone, doivent-elles contribuer davantage à la vitalité de l'Acadie? Le cas échéant, comment doivent-elles y contribuer?
- 10) L'Acadie doit-elle assurer que les francophones élus ou nommés aux institutions sous-étatiques contrôlées par l'Acadie ou vouées à sa vitalité contribuent à sa vitalité? Le cas échéant, comment doit-elle l'assurer?
- 11) L'Acadie doit-elle revendiquer la dualité ministérielle et institutionnelle complète?
- 12) L'Acadie doit-elle revendiquer que 30 % du Conseil exécutif du N-B soit francophone?
- 13) L'Acadie doit-elle revendiquer la dualité administrative au sein de tous les ministères provinciaux?
- 14) L'Acadie doit-elle revendiquer la nomination de membres francophones aux conseils d'administration de tous les organismes, conseils et commissions provinciaux à un taux proportionnel à sa population?
- 15) L'Acadie doit-elle revendiquer l'établissement d'un Conseil consultatif sur l'Acadie?
- 16) L'Acadie doit-elle revendiquer la co-construction de lois, politiques et programmes essentiels?
- 17) L'Acadie doit-elle revendiquer la tenue de « consultations effectives » sur des enjeux critiques?
- 18) L'Acadie doit-elle demander la tenue de plébiscites sur des questions très importantes à sa vitalité?
- 19) L'Acadie doit-elle exiger la mise en œuvre de la pleine gestion scolaire dans les plus brefs délais?
- 20) Quelles sont les lacunes prioritaires en matière des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick?
- 21) L'Acadie doit-elle établir et tenir à jour une liste de droits minoritaires en vigueur ici et ailleurs?